

Séance de l'après-midi du 13 mars 2009

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. PIERRE FORTIN, président
M. JACQUES LOCAT, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
MINIER AURIFÈRE CANADIAN MALARTIC
PAR OSISKO**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 13 mars 2009 à 13 h 30
Sous-sol de l'Église Saint-Martin-de-Tours
581, rue Royale
Malartic

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 13 MARS 2009	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
DÉPÔT DE DOCUMENTS	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
Mme ANNETTE AYOTTE.....	18
M LARRY BÉLANGER	23
M. UGO LAPOINTE.....	26
Mme LOUISE LEBOEUF.....	39
Mme NICOLE KIROUAC.....	47
M. KEN MASSÉ.....	55
REPRISE DE LA SÉANCE	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. KEN MASSÉ (suite).....	60
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	66
M. YVES SYLVAIN.....	75
M. HENRI JACOB	82
M. MARCEL JOLICOEUR	92
M. ANDRÉ MORIN	94
M. CLÉMENT BERNARD.....	98
M. GILLES LECOMTE.....	102
M. UGO LAPOINTE.....	114
M. DANIK LAPORTE	120
Mme NICOLE KIROUAC.....	127
Mme LOUISE LEBOEUF.....	136
M. KEN MASSÉ.....	142
Mme ESTHER CARON	151
M. JULIEN POULIOT.....	154
M. YVAN CROTEAU	159
MOT DE LA FIN	166

**SÉANCE DU 13 MARS 2009
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour mesdames et messieurs, bienvenue à cette quatrième séance d'audience publique sur le projet minier aurifère Canadian Malartic.

10 Bienvenue aux personnes qui nous écoutent sur le Web, les séances étant transmises en mode audio et en direct du site Web du BAPE.

15 Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si le promoteur a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

20 Effectivement, monsieur le Président, nous avons quelques nouveaux dossiers que nous avons déposés.

Le premier document réponse concernant la question qui a été posée sur la superficie clôturée dans la fosse. Donc actuellement, quelle était cette superficie.

25 Nous avons produit un plan, et la superficie est de cent cinquante-deux mille trois cent soixante-huit mètres carrés (152 368 m²). Et le plan a été déposé.

Nous avons également déposé le CA de la carrière.

30 Nous avons également déposé, monsieur le Président, le comité de presse de la East Amphi, tel qu'il avait été demandé par un requérant.

La note technique de la vibration, l'impact de la vibration sur les poissons au lac Fournière. Cette note technique plus le document du gouvernement fédéral ont été déposés.

35 Le mémo technique de Golder sur le remplissage de la fosse, donc l'ennoiement de la fosse. Ça a été déposé, monsieur le Président, ainsi que les documents papiers de la traduction française sur le résumé du rapport du tiers expert au niveau de toute la géotechnique. Parce que nous avons embauché un tiers expert, et ce rapport-là est disponible en anglais, mais il y a un résumé français qui est disponible.

40 Juste une parenthèse, monsieur le Président! Il y aura également un ajout d'un tiers expert au niveau de la géochimie, monsieur Marc Logsdon qui est ici présent dans la salle, produira un rapport de tiers expert sur les tests qui ont été faits à Lakefield et à l'URSTM. Il y

45 aura un résumé français également qui sera produit et déposé. C'était pas dans la liste que nous
avons, mais ce sera ajouté.

PAR LE PRÉSIDENT:

50 On apprécie beaucoup, merci beaucoup.

Du côté des personnes-ressources, madame Loisel!

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

55 Bonjour monsieur le Président. Alors nous, on a déposé la fiche d'accident du
déversement de cyanure qui datait du 25 septembre 1984. Ça a été déposé à madame
Lacoursière.

60 On a également déposé le Guide de valorisation des matières résiduelles inorganiques
non dangereuses de sources industrielles comme matériau de construction avec l'adresse
Internet qui nous dit, dans le fond, qu'est-ce qu'on peut mettre dans le mur-écran.

J'ai des informations pour la Loi sur la sécurité des barrages, j'ai des explications à vous
65 donner, ainsi qu'une personne-ressource qui pourrait être rejointe au téléphone cet après-midi.

Et en dernier point, en fait c'est une requête que j'aurais à faire à la Commission et non
pas un document à déposer.

70 Puisque le chiffre de trois cent trente-sept mètres (337 m) qui nous a été montré hier sur
les acétates, il semble que ce sont des acétates aide-mémoire donc qui ne sont pas déposés
officiellement, et ce chiffre-là qu'on demande depuis un bon bout de temps ne nous a jamais été
déposé officiellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

75 Si j'ai bien compris hier, là, on parle de la distance de dynamitage?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

80 La distance sécuritaire, telle que demandée dans l'avis de recevabilité du 15 janvier.

PAR LE PRÉSIDENT:

85 Si j'ai bien compris, hier, il me semble qu'on avait demandé que cet aide-mémoire là soit
déposé à la Commission.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

100 L'ensemble des aide-mémoire qui ont été présentés hier soir avec les 3D également qui ont été présentés seront produits.

Peut-être une parenthèse au niveau du trois cent trente-sept (337 m), c'était au niveau des vibrations que ce trois cent trente-sept (337 m) là, dont l'étude GPR a pris ses calculs.

95 Et c'est une note aide-mémoire et on va le déposer.

PAR LE PRÉSIDENT:

100 OK. Ça vous convient?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

105 C'est que l'étude fait mention de bien des choses, mais non pas de la distance sécuritaire, et on va demander éventuellement au promoteur comment il est arrivé à ce chiffre-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Regardez, on va revenir après, puis on va commencer avec ça.

110 Mais vous me disiez que vous aviez une information sur le barrage, puis après ça, vous aviez d'autres documents à déposer?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

115 Non, c'est tout ce que j'ai.

Vous m'avez posé deux (2) questions sur la Loi sur la sécurité des barrages, alors quand vous serez prêt, j'ai les renseignements à vous donner. Et un expert qui pourrait être rejoint par téléphone, si c'est pas assez clair ce que j'ai à dire.

120 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors je vais compléter la tournée des ministères, puis je vais revenir à vous, OK!

125 Monsieur Marcoux.

PAR M. LOUIS MARCOUX:

130 Oui monsieur le Président. J'ai déposé deux (2) documents, un document touchant à peu près la même chose que le promoteur, c'est-à-dire la superficie couverte par les clôtures, en tout cas les endroits qui ont été clôturés.

135 Il faudra quand même que je vérifie avec le promoteur, j'arrive pas tout à fait au même périmètre. Moi, j'avais plutôt autour de vingt-huit hectares (28 ha) de clôtures dans ce secteur-là. En tout cas, les plans ont été déposés, les plans qui avaient été réalisés à l'époque par Barrick. C'est ce plan-là que j'ai déposé à la Commission.

140 L'autre document que j'ai déposé, on a posé une question sur le profit minier, qu'est-ce que ça inclut le profit minier, quelles sont les déductions possibles. Donc j'ai déposé un document explicatif sur ce profit minier là.

PAR LE PRÉSIDENT:

145 OK. Du côté de madame Lefebvre?

PAR Mme ANNIK LEFEBVRE:

Bonjour monsieur le Président. Non, j'ai aucun document à présenter aujourd'hui.

150 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Monsieur Sylvain.

155 **PAR M. MARIO SYLVAIN:**

Monsieur le Président, non, aucun document de la MRC.

PAR LE PRÉSIDENT:

160 Et madame Roger?

PAR Mme LUCIE ROGER:

165 Pour la Ville de Malartic, il y a aucun document. Mais pour votre information aujourd'hui, m'accompagne l'ingénieur qui a travaillé sur le dossier de notre eau potable, alors si jamais vous avez des questions sur l'aspect des eskers, ça nous fera plaisir de l'inviter.

PAR LE PRÉSIDENT:

170 OK. Alors on va passer à la question sur les barrages, puis après ça, on reviendra sur la distance du trois cent trente-sept mètres (337 m).

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

175 D'accord. La Commission m'a posé deux (2) questions hier. La première, c'était à savoir quels étaient les avantages pratiques qu'un ouvrage de rétention soit assujéti à la Loi sur la sécurité des barrages!

180 Alors il y a la Loi sur la sécurité des barrages et il y a le règlement qui est associé à la loi qui s'appelle le Règlement – OK, je l'ai pas! C'est probablement le Règlement sur la sécurité des barrages.

185 Il prévoit, ce règlement-là, qui est un peu plus précis, si vous voulez, que la loi, comme on voit normalement, il prévoit des inspections par le propriétaire à certaines fréquences; c'est le propriétaire du barrage qui, dépendant de la taille du barrage, de ses caractéristiques, doit faire des inspections à des fréquences qui varient selon que c'est un gros ou un petit barrage, là.

190 Toutes les modifications aux ouvrages en place doivent être avalisées par le Centre d'expertise hydrique du Québec. Il faut qu'il y ait une autorisation du CEHQ pour les modifications, en plus d'avoir bien entendu l'autorisation pour construire le barrage en question.

195 Ainsi que des normes minimales de sécurité. Quand j'ai posé la question à savoir, que bon, le Guide produit par le MRNF pour la restauration a également des normes de sécurité, des critères de conception, mais il semble que ce guide-là, datant de 1996, a les critères de 1996 et qu'aujourd'hui, les critères qui sont utilisés dans la loi et le Règlement sur la sécurité des barrages sont pas mal, enfin sont plus sévères, sans qu'ils soient plus sévères, disons qu'ils sont plus à jour.

200 C'est les informations que j'ai à donner sur les différences pratico-pratiques. Alors on a quand même les fréquences d'inspection, le fait que les normes de conception sont un peu plus sévères et que tout, que ce soit les plans et devis de construction ou les modifications aux ouvrages de rétention, doivent être approuvés par le CEHQ.

205 L'autre question que la Commission m'avait posée, c'était si ces critères-là tenaient compte des changements climatiques. Quand on fait la conception d'une digue ou d'un barrage, on tient compte d'une fréquence de crues dépendant, ça peut être la fréquence un (1) dans cent (100), un (1) dans mille (1000), dépendant encore une fois de la taille du barrage en question ou même des conséquences d'un bris.

210 Par exemple, une des choses que j'ai vue dans un des avis, ou ce qu'on m'a dit au
téléphone, si un des barrages, une des digues du bassin de polissage, si la conséquence de son
bris, c'était l'inondation de la 117, ce qu'on considérait comme une conséquence majeure, à ce
moment-là, pour la digue en question, au lieu de se servir de la crue de un (1) dans cent (100),
215 on se sert de la crue de un (1) dans mille (1000) qui est une crue plus importante, donc on a un
barrage qui est plus solide.

Alors il y a des évaluations de sécurité des digues et des barrages qui sont faites à
intervalles réguliers et s'il y a eu, à l'intervalle, par exemple mettons que c'est fait à tous les dix
(10) ans, vous arrivez à la journée où ça fait dix (10) ans qu'il est en place, dans les derniers dix
220 (10) ans, il y a eu un événement climatique extrême. Il y a eu mettons les crues du Saguenay,
les pluies extrêmes du Saguenay de 1996.

À ce moment-là, ce qui se passe, c'est que votre crue, votre statistique de crues a été
modifiée. La crue de un (1) dans cent (100) ans, c'est plus celle que vous aviez il y a dix (10)
225 ans, c'est rendu une crue qui est plus élevée, puisqu'on a eu à faire face à des choses comme
ça.

Donc c'est une rétroaction, si vous voulez, c'est une façon d'évaluer la crue extrême qui
est différente à cause des changements climatiques, s'il y a eu des événements extrêmes qui ont
230 été observés.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Monsieur Locat.

235

PAR LE COMMISSAIRE:

J'avais une question! Dans certains documents, on semble indiquer que pour ce qui est
du bassin de polissage, parce qu'ici, on parle des digues pour le bassin de polissage, que les
240 calculs de capacité avaient été faits avec les débits moyens et non pas nécessairement des
débits de crues. On avait même prévu, je pense, de diriger ailleurs les eaux dans telle ou telle
situation.

Donc ma question, c'est: Est-ce que, un, donc les digues ou le bassin de polissage est
245 conçu pour recevoir des crues importantes? Pour commencer, ce serait ma première question.

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

Il faudrait peut-être vérifier avec le promoteur. Mais je pense que quand on parle de
250 débits moyens, on parle du bilan hydrique de toute l'eau qui est sur le site, l'eau qui rentre, l'eau
qui sort.

255 On est obligé de fonctionner avec des moyennes. C'est pour ça qu'on se ramasse avec des débits qui sont peut-être pas très importants, mais en fait, il y a un débit juste pendant trente (30) jours dans l'année, là, généralement avril-mai lors de la fonte.

260 Alors c'est à ce moment-là qu'on parle de débits moyens. Mais les digues, à ma connaissance, doivent être vérifiées en fonction d'une crue.

265 Dans ce cas-ci, si mes souvenirs sont exacts, c'est la crue centenaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

265 Ça va?

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui.

270 **PAR LE PRÉSIDENT:**

275 Donc avant de passer la parole au promoteur sur la distance du trois cent trente-sept mètres (337 m), je vais finir les dernières indications que je voulais donner pour ouvrir cette audience.

280 Donc je vous informe qu'il s'agit de notre dernière séance. La Commission considère qu'elle fera, à la fin de celle-ci, l'ensemble des points qu'elle aura voulu questionner.

285 J'informe également les gens qui auraient d'autres questions pourront les acheminer à la Commission jusqu'au 20 mars.

Le registre est ouvert, vous pouvez dès maintenant vous inscrire et poser des questions.

285 Si vous avez l'intention de présenter un mémoire, veuillez en faire part à madame Lacoursière à l'arrière, coordonnatrice de la Commission.

290 Avant d'appeler le premier intervenant, je tiens aussi à rappeler les règles de procédure en audience. Donc c'est les mêmes qu'hier. Je demande aux participants d'éviter les préambules; deux (2) questions par intervention. Vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions.

Toutes les questions et réponses me sont directement adressées.

295 Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarques désobligeantes, propos diffamatoires ou attitudes méprisantes ne seront tolérés.

Donc maintenant, avant d'appeler le prochain intervenant, j'aimerais que du côté du promoteur on puisse répondre à la question qui a été soulevée par le ministère du Développement durable, à savoir comment vous avez établi la distance de trois cent trente-sept mètres (337 m).

300

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

J'appellerais monsieur Paul Johnson. Monsieur Paul Johnson sera responsable de l'ensemble des sautages, le directeur des opérations mine chez nous.

305

Est-ce que vous me permettez, si je vous pouvais revenir au niveau des barrages, on me glisse que tous les calculs, au niveau de la construction des digues pour le bassin de polissage, les calculs ont été faits pour une crue de mille (1000) ans, donc un (1) dans mille (1000). Donc c'est le facteur de robustesse que nous avons utilisé.

310

Et pour les fossés périphériques, une crue aux cent (100) ans.

PAR LE PRÉSIDENT:

315

OK.

PAR M. PAUL JOHNSON:

320

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire! Je me présente, Paul Johnson, directeur des opérations minières pour la compagnie Osisko.

325

En fait, pour répondre à votre question, la distance de trois cent trente-sept mètres (337 m), ces distances-là qu'on retrouve dans le document que vous avez vu hier soir, ont été établies strictement en considérant les vibrations et le taux sonore qui sont émis par les sautages.

330

On avait quatre (4) différentes zones. La zone, la limite trois cent trente-sept mètres (337 m), c'est la limite entre ce qu'on catégorise comme forage à petit diamètre versus forage à grand diamètre.

335

Toutes ces zones-là, cette définition de zones là, sont définies par la quantité d'explosifs détonnés par délai. Autrement dit, un trou d'un plus petit diamètre contient moins d'explosifs qu'un trou à grand diamètre, ce qui a une conséquence directe sur les vibrations et les effets sonores.

Pour ce qui est des projections, parce que je pense que c'est la question qui est en suspens, il est de notre intention d'utiliser des matelas pare-éclats pour les trois (3) premières

zones et par la suite, on se limite pas nécessairement à ça, notre objectif est tolérance zéro, comme ça a été mentionné hier soir.

340

On va s'ajuster avec les conditions géologiques et puis s'il faut utiliser des matelas pare-éclats sur les trous de grand diamètre, à ce moment-là, on va les utiliser.

345

On parlait de distances hier qui pouvaient aller jusqu'à cinq cents mètres (500 m), mais si on regarde dans la littérature, on parle de trous à grand diamètre. Ce qui est un terme large. Grand diamètre est quoi! On peut avoir des trous – nous, nos trous à grand diamètre, on parle de huit pouces (8 po) de diamètre, on peut aller jusqu'à des trous de dix-sept pouces (17 po) de diamètre dans les forages, dans les mines de fer, qui est considérablement plus grand que ces trous-là.

350

On va s'assurer que nos projections sont limitées. L'orientation des sautages est un gros facteur aussi. La majorité de nos sautages vont être orientés vers le sud, ce qui a un effet aussi sur les projections.

355

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, merci. Je vais aller du côté du ministère de l'Environnement!

Est-ce que vous avez des précisions?

360

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

J'aimerais demander à monsieur Jean Pelletier de répondre à la question.

365

PAR M. JEAN PELLETIER:

Bonjour. Ce qu'on cherche à obtenir, c'est la distance sécuritaire de projection au-delà de laquelle aucune projection ne risque d'affecter tout ce qu'il y a alentour.

370

Donc on sait qu'il y a des calculs mathématiques qui nous permettent de calculer cette distance-là et ça, il faut avoir vraiment un patron de dynamitage pour qu'on puisse vraiment la calculer.

375

Et à partir du moment qu'on est capable d'établir cette distance-là, bien, c'est à l'intérieur de cette distance-là qu'il faut prendre des mesures, l'utilisation de pare-éclats et ainsi de suite, pour justement que la tolérance zéro, qu'on n'ait aucune projection. Et c'est ça qu'on cherche à obtenir l'information.

380

Le trois cent trente-sept mètres (337 m), je pensais que c'était cette distance-là, parce qu'on sait que finalement que dans les carrières à ciel ouvert, de par mon expérience, même si

les gens forent avec des trous de quatre pouces (4 po), six pouces (6 po) de diamètre, il y en a des projections.

Donc ce qu'on cherche à obtenir, c'est cette information-là.

385

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Locat.

390

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc si on a bien compris, l'information que vous désiriez, c'est le patron de forage?

395

PAR M. JEAN PELLETIER:

Le patron de forage.

400

PAR LE COMMISSAIRE:

Et les charges aussi?

405

PAR M. JEAN PELLETIER:

Et les charges aussi. C'est quoi la distance aussi de protection pour ne pas qu'il y ait de projection.

410

PAR M. PAUL JOHNSON:

Monsieur le Président, on peut fournir ces données-là, les patrons de forage, la charge qu'on anticipe par trou et les différents patrons de forage pour différentes zones.

415

PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

420

PAR M. JEAN PELLETIER:

Bien, si on a l'information, à ce moment-là, je pourrai le calculer.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous pourriez déposer cette information-là assez rapidement?

PAR M. PAUL JOHNSON:

425

Certainement.

PAR LE PRÉSIDENT:

430

Est-ce que de votre côté, vous pourriez nous donner un avis?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

435

Quand on va recevoir l'information du promoteur, on devrait être en mesure de donner un avis sur savoir si c'est satisfaisant ou non; dans une semaine?

PAR M. JEAN PELLETIER:

440

Bien, la semaine prochaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, merci beaucoup, ça va!

445

Oui monsieur Marcoux!

PAR M. LOUIS MARCOUX:

450

Monsieur le Président, hier, je m'excuse de vous interrompre, hier, on a eu une série de questions qu'on n'a pas pu répondre faute d'informations.

On aurait quelques réponses aujourd'hui à donner, est-ce qu'on pourrait les faire tout de suite?

455

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, certainement, on vous écoute.

PAR M. LOUIS MARCOUX:

460

Merci. Donc une des questions était sur l'impôt minier. Alors on a déposé un document en question.

465

La superficie aussi, je sais pas si on parle de la même superficie que le promoteur, ce sera à vérifier, en termes de clôtures ou de secteurs clôturés vers la fosse ou en tout cas, l'ensemble de Malartic.

L'autre question qui a été posée, c'était concernant la probabilité qu'il y ait une vie aquatique ou autre lorsque la fosse sera ennoyée.

470 On a posé la question aux gens du secteur Faune de notre ministère et on nous dit qu'il y a quatre (4) critères qui doivent être respectés justement pour qu'on ait une vie.

475 Premièrement, la qualité de l'eau. Deuxièmement, qu'il y ait de la nourriture justement pour les poissons ou les organismes vivants qui se trouveraient à l'intérieur de ce plan d'eau là, qu'il y ait des abris éventuels et qu'il y ait une libre circulation, donc qu'il y ait de l'eau rentrant et sortant.

480 Donc c'est les quatre (4) conditions où on pourra à ce moment-là retrouver où il y aura une activité ou une vie aquatique à l'intérieur de ce plan d'eau que je ne qualifierai pas de lac mais bien de plan d'eau, qui sera un plan d'eau artificiel.

L'autre élément, c'était touchant...

PAR LE PRÉSIDENT:

485 Parce que là, vous changez de sujet?

PAR M. LOUIS MARCOUX:

490 Oui, je changeais de sujet.

PAR LE PRÉSIDENT:

495 Est-ce que d'après vous, ces quatre (4) critères-là sont respectés pour le plan d'eau en question?

PAR M. LOUIS MARCOUX:

500 Je peux pas me prononcer, monsieur le Président, sur cet élément-là. Je pense que c'est quelque chose qu'il faudrait demander peut-être au promoteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

505 Parce que là, vous parlez de qualité d'eau, de nourriture, d'abris, de libre circulation.

Madame Loiselle!

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

510 Si je peux me permettre! Dans le cas du lac Bloom qu'on a eu dernièrement, le ministère fédéral Pêches et Océans a été impliqué, puis il a demandé une compensation d'habitats du poisson.

515 Et le promoteur, ce qu'il fait, c'est qu'il va se servir d'une fosse minière abandonnée, le lac Jeannine qui était une ancienne mine de fer, il va créer des habitats du poisson là-dedans. Ça demande un certain aménagement justement pour qu'il y ait des abris et des choses comme ça.

520 Mais semble-t-il que ça se fait. Je peux pas rentrer dans les détails, là, mais en tout cas, il y a au moins un cas qu'on connaît où est-ce que c'est qu'une fosse minière abandonnée ou qui n'est plus en exploitation qui est remplie d'eau, va être aménagée de façon à créer de l'habitat du poisson.

PAR LE PRÉSIDENT:

525 Est-ce que vous pouvez me répéter le nom?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

530 C'est, selon mon souvenir, le lac Jeannine.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'il y aurait un document quelconque qui décrirait ça?

535 **PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

540 Je pourrais vérifier ce que j'ai. Probablement que le promoteur a communiqué avec Pêches et Océans et a présenté son plan de compensation. Donc je sais pas où est-ce qu'ils en sont dans cette procédure-là, je sais que c'est en marche, je sais pas s'il y a des documents finaux, mais je peux essayer de me le procurer, oui, puis de le déposer à la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

545 OK. Est-ce qu'à votre connaissance, il y aurait d'autres carrières qui auraient eu une deuxième vie utile, comme par exemple plongée sous-marine?

PAR M. LOUIS MARCOUX:

550 Oui monsieur le Président. Il y a une carrière en fait dans la région de l'Estrie, précisément dans la région de Thetford Mines, il y a une carrière qui s'appelle la Flinkote dans

laquelle on fait de la plongée sous-marine. La qualité de l'eau est exceptionnelle et la visibilité également.

555 Et il y a une autre carrière qu'on appelle la mine Boston où on aensemencé de la truite, et c'est un club de pêche maintenant. C'est géré par un club de pêche cette fosse-là, et la qualité de l'eau est très bonne, c'est une eau alcaline.

PAR LE PRÉSIDENT:

560 Avant de poursuivre sur un autre sujet, j'aimerais poser quelques questions au promoteur.

Parlez-moi un peu de la qualité de l'eau et parlez-moi aussi de la turbidité qu'on va retrouver lorsque la fosse sera ennoyée?

565 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Au niveau de la qualité de l'eau, étant donné que c'est de l'eau qui va provenir de l'eau souterraine principalement, donc l'arrêt de dénoyage donc la remontée de la nappe; de l'eau de précipitations. Donc la qualité de l'eau sera excellente.

570

Dans les critères qui ont été mentionnés, c'est l'aspect nourriture qu'il faut regarder, qu'il faut se pencher.

575 Il faut dire que les bordures seront aménagées, il y aura possibilité d'aménager des abris, ça, ça peut très bien se faire.

Et au niveau de la libre circulation, il va y avoir une entrée et une sortie, donc on a les items qui correspondent.

580

Mais il va falloir travailler au niveau de la nourriture, de quelle manière...

PAR LE PRÉSIDENT:

L'entrée, ce serait quoi?

585

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

590 L'entrée d'eau, c'est le ruisseau de dérivation nord qui est présent présentement sur le site qui est là pour accélérer, si l'option d'augmenter plus rapidement le remplissage de la fosse, nous prenons cette option-là, donc l'entrée, ce sera ce ruisseau-ci.

Et la sortie, c'est la dérivation nord également.

PAR LE PRÉSIDENT:

595

Est-ce que ce ruisseau-là pourrait permettre d'oxygéner suffisamment l'eau pour permettre une vie aquatique?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

600

Ça, ça reste à déterminer.

PAR LE PRÉSIDENT:

605

Est-ce qu'il y a un certain débit, est-ce qu'il y a un gros débit, un petit débit?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

610

On est capable de sortir le débit. Il est intégré dans notre bilan d'eau général, donc il faudrait le ressortir précisément.

PAR LE PRÉSIDENT:

615

Ce serait intéressant pour la Commission.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Parfait.

620

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup. Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE:

625

Concernant la qualité de l'eau, un des commentaires, j'aimerais avoir l'opinion du MDDEP, qu'il commente dans le document qu'on a reçu, il indiquait que, bon:

630

"La qualité des eaux souterraines dans la zone d'étude a été évaluée lors de deux (2) campagnes d'échantillonnage sur douze (12) puits d'observation."

Il est indiqué que:

635

"Pour les métaux lourds, les teneurs en cuivre, plomb, nickel et zinc ne respectent pas les critères applicables du MDDEP aux fins de consommation et pour la résurgence dans les eaux de surface ou l'infiltration dans les égouts."

Alors pourriez-vous commenter donc votre opinion vis-à-vis la qualité des eaux souterraines qui vont vraisemblablement alimenter le lac, s'il y en a un qui alimenterait?

640 **PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

Je suis désolée, je regarde les membres de l'équipe, et puis non, personne ici, on peut avoir un avis.

645 En fait, il s'agit de la qualité des eaux souterraines immédiatement à proximité du site?

PAR LE COMMISSAIRE:

650 Bien, d'après le commentaire, il semble que c'est dans la zone étudiée ici. C'est ce qui est indiqué dans le document.

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

655 S'il y a eu des exploitations minières, c'est normal peut-être que la qualité de l'eau à certains endroits en soit affectée.

Mais pour donner une bonne réponse à la Commission, j'aimerais mieux pouvoir prendre le temps de prendre le temps!

660 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Très bien. Donc vous pourriez nous donner votre réponse?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

665 Je vais consulter le département des eaux souterraines chez nous. Puis ce que vous voulez savoir finalement, c'est qu'est-ce qu'on pense de la qualité des eaux souterraines dans la zone d'étude?

670 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Exactement.

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

675 D'accord, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

680 Monsieur Marcoux, vous pouvez poursuivre.

PAR M. LOUIS MARCOUX:

685 Merci monsieur le Président.

La prochaine question qui avait été posée, on n'avait pas la réponse immédiatement, c'était sur le droit d'appel de la Loi sur l'expropriation.

690 Alors je passerais la parole à monsieur Bouchard.

PAR M. ALBERT BOUCHARD:

695 Bon, j'ai vérifié avec les avocats du ministère. Ce qu'on m'a donné comme information, c'est qu'au moment où le décret est promulgué par le Conseil des ministres, à partir de ce moment-là, celui qui a demandé ledit décret se présente devant la Cour d'expropriation.

700 Celui qui est le défendeur disons peut contester le droit à l'expropriation en Cour supérieure, mais c'est le droit à l'expropriation, c'est à ce moment-là qu'il peut contester, dire, bon bien là, les raisons données dans le décret ou la demande, c'est ça qu'il peut contester.

Une fois que c'est passé au Tribunal d'expropriation, le montant qui est fixé, l'indemnisation n'est pas contestable, c'est sans appel.

PAR LE PRÉSIDENT:

705 Merci beaucoup.

Monsieur Marcoux, aviez-vous d'autres points?

710 **PAR M. LOUIS MARCOUX:**

Ça complète, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

715 Ça complète, merci beaucoup.

720

**PÉRIODE DE QUESTIONS
ANNETTE AYOTTE**

PAR LE PRÉSIDENT:

725

Donc madame Liette Constant. Elle n'est pas ici.

Madame Julie Charlebois.

730

Monsieur Michel Boudreault.

Monsieur Yvan Croteau.

Myriam Germain-Sylvain.

735

Madame Annette Ayotte.

PAR Mme ANNETTE AYOTTE:

740

Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

745

Bonjour madame Ayotte. Nous vous écoutons.

PAR Mme ANNETTE AYOTTE:

La question s'adresse au ministère de l'Environnement.

750

Peut-on nous assurer que les plaintes acheminées seront traitées dans les délais requis pour corriger une situation, et est-ce que ce ministère a toutes les ressources requises humaines, matérielles dû au fait de l'ampleur du projet? J'aimerais vous entendre là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

755

OK. Quand vous parlez de plaintes, c'est des plaintes environnementales?

PAR Mme ANNETTE AYOTTE:

760

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez observé quelque chose?

765

PAR Mme ANNETTE AYOTTE:

Au niveau de l'environnement.

770

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Du côté du ministère de l'Environnement.

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

775

Je vais demander à monsieur Louis Jalbert de répondre à la question.

PAR M. LOUIS JALBERT:

780

Oui effectivement, nous possédons les ressources humaines pour être en mesure de répondre aux plaintes.

On a une politique aussi concernant les plaintes, c'est-à-dire de donner une réponse des actions qui ont été prises par le ministère dans un délai de quarante (40) jours.

785

Comme je disais hier, on a une ressource qui est dédiée uniquement à répondre aux plaintes au ministère. Puis on a une équipe de quatre (4) inspecteurs qui s'occupent des mines.

Puis ici, on possède aussi nos propres équipements, soit un sismographe et un sonomètre qui nous permettent de faire des contre-vérifications des données de l'entreprise.

790

C'est la priorité, au ministère, c'est de répondre aux plaintes.

PAR LE PRÉSIDENT:

795

OK. J'ai peut-être mal saisi, mais j'aimerais ça que vous me précisiez, parce que supposons que quelqu'un fait une plainte, il observe une couleur spéciale dans l'eau, il fait une plainte au ministère de l'Environnement, vous, vous prenez combien de temps pour aller constater et auquel cas, s'il y a vraiment un dommage, d'émettre un avis d'infraction?

800

Parce que là, j'ai juste saisi le quarante (40) jours!

PAR M. LOUIS JALBERT:

805 Bon, si je donne un exemple, quelqu'un appelle pour se plaindre pour des vibrations. Donc ce qu'on fait, souvent on va contacter la compagnie pour faire des contre-vérifications, voir quel événement qui est survenu.

810 Ce qu'on essaie de faire, c'est de combiner, d'envoyer un inspecteur dans les délais les plus courts pour aller faire des contre-vérifications ou d'aller vérifier le registre de la compagnie, pour voir les mesures qui ont été prises à ce moment-là pour les vibrations.

PAR LE PRÉSIDENT:

815 Dans un délai de combien de temps?

PAR M. LOUIS JALBERT:

820 Comme j'ai dit, on se donne un délai de quarante (40) jours, mais on essaie de combiner ça, selon les ressources qu'on a, avec une inspection. On peut envoyer quelqu'un, c'est un délai variable.

On peut pas promettre d'être là le lendemain.

825 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis s'il y avait une urgence?

PAR M. LOUIS JALBERT:

830 Les urgences sont traitées différemment. On a une équipe d'urgence.

835 S'il y a un déversement d'hydrocarbure, on a parlé d'un déversement de cyanure, donc il y a une équipe qui est mobilisée immédiatement qui va sur les lieux.

PAR LE PRÉSIDENT:

Immédiatement, OK.

840 Madame Loïselle, vous avez des choses à ajouter?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

845 En fait, c'est parce que je vois l'écran de monsieur Jalbert. Peut-être que Louis, sans donner le nom, tu pourrais donner l'exemple d'une plainte qui a été posée et la façon dont on a

réagi à cette plainte-là, puisque depuis que Osisko est en place, il y a eu quand même quelques plaintes qui ont été déposées au ministère.

PAR M. LOUIS JALBERT:

850

Donc un exemple, on a eu des plaintes justement, on se posait la question, souvent on reçoit une plainte, évidemment on se pose la question si l'activité qu'il y a sur le lieu est légale ou pas.

855

Dans le cas d'Osisko, on enterrait les fondations des maisons qui étaient déménagées. Donc les gens nous appellent et se questionnent, est-ce que c'est permis.

860

Souvent on peut répondre immédiatement ou dans la journée ou le lendemain, on consulte les différents analystes et on revoit la réglementation et on peut donner une réponse rapidement pour dire oui, c'est une opération qui est légale.

Et aussi, on peut faire appel aussi aux inspecteurs municipaux de la Ville qu'ils puissent, en fin de compte, aller sur les lieux pour vérifier.

865

Et aussi, dans d'autres cas, il peut y avoir une activité qui est illégale, n'est pas réglementée, donc là, on va envoyer un inspecteur sur les lieux faire les vérifications et s'il y a lieu, il va y avoir un avis d'infraction.

PAR LE PRÉSIDENT:

870

Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE:

875

Hier, madame Loïselle indiquait que dans certaines choses, certaines situations, comme par exemple la qualité des eaux ou certaines opérations, qu'il y avait des genres d'inspections un peu aléatoires.

880

Je me demandais est-ce qu'ici aussi, concernant le son et les vibrations, vous avez aussi à l'occasion de vous-même décider d'aller faire des évaluations ou si vous attendez une plainte pour vraiment valider?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

885

Généralement, quand il y a des problèmes de bruit, c'est les plaintes qui font que les problèmes sont identifiés. Puisque nous autres, on peut faire, si on y va pour faire des inspections, on sera jamais aussi efficace que le citoyen qui est à côté puis qui entend des choses.

890 Mais par contre, s'il y a une plainte pour le bruit, bien, comme l'explique monsieur Jalbert, on essaie de réagir le plus rapidement possible à cette plainte-là.

D'ailleurs c'est des choses qu'on prévoit déjà, puisqu'il y a déjà eu des plaintes à cause des vibrations dues à la carrière.

895 **PAR M. LOUIS JALBERT:**

Juste pour rajouter! Oui, de toute façon lors des inspections, on va consulter les registres de la compagnie. Nous, ce qu'on va demander, c'est, exemple, pour les vibrations, de tenir un registre des vibrations. Donc l'inspecteur, lors de son inspection, va vérifier si tout est conforme.

900

On n'attend pas nécessairement d'avoir une plainte pour faire des vérifications à ce niveau-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

905

OK, merci. Madame Ayotte.

PAR Mme ANNETTE AYOTTE:

910 Hier, on a parlé du fonds Essor que la compagnie Osisko se sert pour favoriser la communauté.

Ce que je veux savoir, est-ce que ce fonds-là est déductible d'impôt?

915 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Déductible d'impôt par la compagnie?

PAR Mme ANNETTE AYOTTE:

920

Pour la compagnie.

PAR LE PRÉSIDENT:

925

Monsieur David. Lorsque vous contribuez de cette façon?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

930

J'ai absolument aucune idée. Il faut que je revienne avec les gens chez nous, ils sont pas ici présentement.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

935

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Donc je pourrais revenir.

940

Je veux bien comprendre la question! C'est lorsqu'on met des sommes, est-ce qu'on a une déduction d'impôt sur ces sommes-là?

À ma connaissance, vraiment pas, parce que c'est pas des registres que nous tenons. On envoie les chèques et c'est envoyé.

945

Mais je peux arriver avec une note très précise, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

950

Je comprends que vous allez nous revenir dans les prochains jours?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Oui monsieur le Président.

955

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup madame Ayotte.

960

LARRY BÉLANGER

PAR LE PRÉSIDENT:

965

Monsieur Larry Bélanger.

PAR M. LARRY BÉLANGER:

970

Bonjour monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonjour monsieur Bélanger.

975 **PAR M. LARRY BÉLANGER:**

Serait-il possible de connaître les prévisions budgétaires d'apport en taxes municipales que la Corporation minière Osisko apportera à la Ville de Malartic sur la durée totale du projet de la mine?

980

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

985 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Les revenus de taxes à la Ville, nous, le scénario, j'ai pas le scénario, on n'a pas eu de la Ville non plus d'avis à savoir combien...

990 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va aller voir du côté de la Ville. Je commence toujours par vous pour voir si vous avez quantifié, mais c'est sûr que j'allais me retourner du côté de la Ville!

995

Madame Roger.

PAR Mme LUCIE ROGER:

1000 Actuellement, j'ai pas les chiffres avec moi, mais je pourrais vous dire que Osisko est propriétaire d'environ soixante-quinze (75) résidences et paie des taxes sur soixante-quinze (75) résidences.

Ils ont un site, la East Malartic, ils paient des taxes industrielles là-dessus. La East Amphi également.

1005

Maintenant, au niveau de la projection, on a mandaté – pour vous mettre en contexte, une municipalité, lorsqu'elle taxe, c'est l'évaluateur accrédité qui statue sur l'évaluation foncière – et on a mandaté, il y a environ un mois, notre évaluateur pour contacter la compagnie Osisko; les gens d'Osisko ont fourni les plans de l'usine éventuelle, pour qu'on ait une valeur préliminaire, à tout le moins pour faire des scénarios de taxation.

1010

Pour vous donner une idée de l'ampleur du projet, nous, chez nous, le rôle de taxation imposable à la municipalité est de quatre-vingt-dix millions (90 M\$) actuellement.

1015

On essaie de se faire une tête à ce que la valeur de l'usine pourrait être. On a fait des scénarios, différents scénarios de valeur, on parlait de trente-cinq millions (35 M\$), cent millions

(100 M\$), mais j'aime mieux attendre l'avis de l'évaluateur dans ce dossier-là, qui devrait venir dans les semaines qui suivent, là.

1020 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais d'après vos perspectives, est-ce que ceci impliquerait éventuellement une baisse du compte de taxes moyen dans la municipalité de Malartic?

1025 **PAR Mme LUCIE ROGER:**

1030 Je vous dirais, que pour avoir vécu une décroissance économique suite à la fermeture de la East Malartic, la fermeture de Domtar, on a assisté à un transfert fiscal entre l'industrie et le foncier et le résidentiel effectivement. Parce qu'une municipalité, ça vit avec la taxation qu'elle recueille.

1035 Si elle a besoin de deux millions (2 M\$) de comptes de taxes, même s'il y a une industrie qui ferme, il faut qu'elle aille chercher ces montants-là de toute façon. Donc il y a un transfert fiscal qui se fait.

1040 Donc oui, on anticipe, lorsque l'usine va ouvrir, qu'il va y avoir le même transfert vers l'industrie qui va réduire le fardeau fiscal au niveau résidentiel.

L'ampleur, je pourrais pas vous la dire, par exemple, oui.

1045 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que j'ai bien compris, donc la compagnie Osisko serait propriétaire de trente-cinq (35) maisons?

1050 **PAR Mme LUCIE ROGER:**

Soixante-quinze (75) environ.

1055 **PAR LE COMMISSAIRE:**

OK, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1055 Monsieur Bélanger!

PAR M. LARRY BÉLANGER:

1060 Merci beaucoup, j'ai pas d'autres questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

1065 Merci beaucoup.

UGO LAPOINTE

1070 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Monsieur Ugo Lapointe.

PAR M. UGO LAPOINTE:

1075 Bonjour monsieur le Président, bonjour monsieur le Commissaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1080 Bonjour.

PAR M. UGO LAPOINTE:

1085 C'est une question, j'aimerais simplement savoir, est-ce qu'il y a d'autres cas en Abitibi-Témiscamingue où il y a des résidus de pâte épaissie qui sont utilisés?

 Je comprends que c'est probablement la meilleure méthode dans ce cas-ci, c'est quoi les risques qui demeurent quand même à long terme, par rapport à l'utilisation de ces résidus-là?

1090 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 OK. Du côté de monsieur David, est-ce que la technique est répandue et notamment en Abitibi?

1095 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

 Depuis les années quatre-vingt, monsieur le Président, il faut dire que ça a été développé dans le secteur minier. Donc en Abitibi, oui, ça existe.

1100 Nous l'utilisons dans l'exploitation d'une mine souterraine.

C'était habituellement, c'est un bon moyen pour consolider des anciennes galeries. Donc vous faites vos résidus épaisés et vous les envoyez sous terre.

1105 Donc c'est quelque chose qui est connu, mais le fait de le mettre, de faire cette technologie-là et de la mettre pour un projet en surface, bien, pour l'Abitibi, c'est pas quelque chose qui se fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

1110 Masi est-ce que c'est une technique qui est répandue ailleurs? Ou si c'est une nouvelle tendance ou si c'est carrément une nouvelle technique?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

1115 Étant donné que la technique est bien connue, a fait ses classes au niveau sous terre, cette technique-là, nous croyons sincèrement que c'est l'avenir au niveau du minage.

1120 Un laboratoire pour nous qui nous a guidés pour la conception, c'est le dossier de Kidd Creek en Ontario. Donc pour avoir quelque chose de similaire en fait de conditions climatologiques.

1125 Donc ça se fait en milieu aride, ça se fait dans des milieux où est-ce qu'il y a trop d'eau, parce que vous voulez pas gérer des résidus conventionnels et faire des digues trop grandes, donc ça se fait ailleurs dans le monde.

Mais dans notre cadre à nous, nous, nous sommes persuadés que ce sera l'avenir dans l'industrie minière.

1130 Et Kidd Creek est un bon exemple. Les gens de Golder travaillent, ont travaillé sur les projets de Kidd Creek et nos tiers experts que nous avons engagés, dont monsieur Ward Wilson est un peu le maître à penser dans ce domaine-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1135 OK. Les expériences qui ont été faites en Ontario, est-ce qu'elles ont démontré un certain risque?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

1140 Je vais laisser la parole à monsieur Julien pour les technicalités.

PAR M. MICHEL R. JULIEN:

En fait, disons les risques principaux, c'est plus des risques opérationnels.

1145

Parce que le but d'utiliser des résidus épaissis, c'est justement de réduire les risques au niveau de la gestion, d'une gestion de l'eau. Puis toutes les images qu'on a au niveau des ruptures potentielles de digues.

1150

Ça fait qu'au niveau de cet élément-là, il y a une forte réduction du risque. Mais le risque devient plutôt un risque d'opération.

1155

Parce que l'opérateur va devoir composer avec un résidu qui est plus épaissi, qui est autour de soixante-huit pour cent (68 %) solide, ça va demander des pompes qui sont plus fortes évidemment, puis tout un système de déposition qui va devoir être suivi de façon très très soignée.

1160

Donc tous les gains environnementaux qu'on fait avec cette technologie-là, ça crée, ça va créer pour Osisko, c'est certain, des maux de tête au niveau de la gestion et tout ça, parce qu'il reste que c'est pas comme déposer une pulpe comme on est habitué de le voir.

PAR LE PRÉSIDENT:

1165

OK. Oui, monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE:

1170

Je me demandais, si j'ai bien compris le processus de disposition donc, ça va être acheminé en pâte assez épaisse, c'est déposé sous une forme de cône, là, ça va s'étaler et obtenir sa propre pente selon son degré d'humidité.

1175

Par contre, est-ce qu'il y a pas des risques que si la surface n'est pas totalement couverte, enfin est-ce qu'il y a des risques que cette surface-là ne puisse pas être couverte assez rapidement pour empêcher la poussière de se former, à moins qu'il soit cimenté, mais c'est pas prévu, je pense, qu'il soit cimenté?

1180

Deux, la dégradation superficielle qui peut avoir une liaison avec la formation de poussière associée au phénomène de gel-dégel par exemple, dû à l'exposition, et aussi, encore une fois, vu que peut-être c'est pas facile de revégéter aussi rapidement que vous le disposez, lorsqu'il y a des pluies, des pluies abondantes, côté ruissellement, comment est-ce que ça pourrait être géré?

PAR M. MICHEL R. JULIEN:

1185 Il y a plusieurs sous-questions à votre question! Si on parle des poussières, la problématique des poussières!

1190 L'expérience de Kidd Creek a démontré que les résidus épais sont moins susceptibles à l'érosion éolienne, OK. Le fait qu'on n'ait pas cette ségrégation-là dans les particules, comme dans les pulpes conventionnelles, fait en sorte qu'on a un matériau qui est plus résistant, si on veut, entre guillemets, à l'effet du vent.

1195 Puis de la littérature qu'on a, puis notre expérience, ça a pas été, dans le cas de Kidd Creek qui est un beau cas pas tellement loin d'ici en termes de distance, c'est pas un problème majeur.

1200 En plus de ça, les problèmes de poussières surviennent typiquement lorsqu'une plage de résidus est exposée pour une longue période de temps. Puis ici, on va avoir une déposition qui va quand même être soutenue puis robuste, puis ça va encore là contribuer à réduire ce risque-là, OK!

1205 Donc je pense que pour la gestion des poussières, le fait qu'on aille avec des résidus épais d'une part, puis d'autre part, que les plages ou en fait les cônes de déposition vont être actifs d'une façon assez fréquente, va réduire ce risque-là passablement.

1210 Pour ce qui est de la question des particules qui pourraient être entraînées, c'est certain que quand il va y avoir des précipitations, il va y avoir de l'érosion qui va se développer à la surface.

1215 Encore là, les résidus épais sont moins susceptibles à ça que des résidus conventionnels. Mais la fonction des bermes de confinement puis des fossés collecteurs qui ont été aménagés en périphérie sur les bermes de confinement va être justement de recueillir ces matériaux-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

Et mon troisième point?

PAR M. MICHEL R. JULIEN:

1220 C'était quoi déjà?

PAR LE COMMISSAIRE:

1225 Le comportement au gel, est-ce que le gel peut avoir une influence sur ces performances-là, les cycles de gel-dégel, je veux dire?

PAR M. MICHEL R. JULIEN:

1230 Le gel-dégel, c'est tout le temps, c'est reconnu comme des conditions – le gel-dégel, je pense pas que ça va avoir un impact.

1235 Ce qu'on observe souvent dans les conditions de poussières l'hiver, c'est ce qu'on appelle le phénomène en anglais "freeze dried" qui est pas un phénomène de gel-dégel, c'est un phénomène de gel.

1240 Mais c'est certain que ce phénomène-là de "freeze dried" peut survenir, mais encore là, le fait qu'on va déposer de façon continue puis quand même assez robuste, là, parce qu'on a des bons volumes à déposer, va faire en sorte que ce phénomène-là n'ait pas lieu ou soit réduit.

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1245 Du côté des ministères, tout d'abord le ministère des Ressources naturelles, est-ce que vous avez une opinion sur cette technique?

PAR M. LOUIS MARCOUX:

1250 Oui monsieur le Président. La technique de déposition, de dépôt de résidus miniers, c'est quelque chose qui est connu.

1255 L'ensemble des techniques retenues, on a des résidus miniers qui varient, dont la teneur en eau varie de trente pour cent (30 %) à, lorsque c'est un déversement direct, jusqu'à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) qui sont des résidus filtrés. Les résidus filtrés qu'on rencontre à la mine Raglan.

1260 Donc c'est quelque chose qui est connu. Donc la technique proposée par Osisko est une technique qui est entre les deux (2), finalement.

1265 Et la ségrégation des résidus, c'est quelque chose qui est connu aussi. Donc on sait très bien que les mines utilisent la fraction, on divise la fraction fine et la fraction grossière des résidus, justement pour des utilisations différentes.

La fraction grossière servant plus aux remblais en pâte, et souvent l'élévation des digues, est connue dans les techniques actuelles.

PAR LE PRÉSIDENT:

1270

Du côté du ministère de l'Environnement, est-ce que sur le plan environnemental, cette technique, comment vous la percevez?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

1275

Je vais demander à monsieur Félix Blanchard de nous donner ses idées là-dessus.

Mais en partant, je voudrais dire, quand le promoteur nous a parlé de l'exemple de Kidd Creek qui se trouve à être dans le nord de l'Ontario, déjà pour nous, c'est un point intéressant, puisque c'est des conditions climatiques semblables.

1280

Ça arrive des fois qu'on nous présente des nouvelles technologies, et ici, il y a quand même des conditions climatiques assez particulières, alors savoir que c'est utilisé depuis un certain temps aussi déjà, donc c'est comme une espèce de laboratoire, mais à grande échelle.

1285

Je vais laisser monsieur Blanchard poursuivre.

PAR M. FÉLIX BLANCHARD:

1290

Alors bon après-midi. J'ai pas nécessairement beaucoup de nouveaux points à apporter, juste pour confirmer un peu que ça a été plus utilisé en remblais souterrains.

En surface au Québec, comme monsieur Marcoux, il y a Raglan, c'est pas tout à fait la même chose, mais c'est quand même des résidus épaissis qui sont gérés en surface.

1295

Nous, au ministère de l'Environnement, c'est quand même une technique qui est intéressante, particulièrement ça réduit disons l'empreinte du parc à résidus, parce que le volume est un peu plus restreint, il y a moins d'eau contenue dans les résidus, donc le volume est un petit peu plus petit.

1300

Et puis également, bien, ça permet une recirculation de l'eau vers l'usine qui est un point très intéressant aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

1305

Ça va, merci beaucoup.

Monsieur Lapointe, votre deuxième question!

PAR M. UGO LAPOINTE:

1310

Entre parenthèses, l'échelle du projet de Kidd Creek, c'est quelle grosseur, en comparatif avec celui qui est proposé ici?

Et ça fait combien de temps qu'il est en opération?

1315

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Loisel.

1320

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

Je pense que ça serait mieux d'adresser la question du côté du promoteur.

Ils nous ont présenté la technologie comme à vous, mais je pense qu'ils ont plus de données là-dessus.

1325

PAR LE PRÉSIDENT:

Excellent. Du côté du promoteur!

1330

PAR M. MICHEL R. JULIEN:

Disons, j'ai pas le chiffre, le tonnage de Kidd Creek en tête, attendez.

1335

PAR LE PRÉSIDENT:

Evidemment, comme tous les tableaux qui sont présentés, vous allez déposer celui-ci également?

1340

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Monsieur le Président, ça a été déposé, ça fait partie d'une présentation sectorielle qui a été déposée.

1345

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

1350

PAR M. MICHEL R. JULIEN:

Ça, ce tableau-là montre des cas à travers le monde qui utilise des résidus épais.

Puis comme on peut voir sur le tableau, le cas de Kidd Creek est à peu près quatre (4 Mt) à cinq millions de tonnes (5 Mt) par année, on voit ici.

1355 Puis la capacité totale, c'est autour de soixante-quinze (75 Mt), plus de soixante-quinze millions de tonnes (75 Mt).

1360 Ce qui est important de remarquer, c'est le cas de Kidd Creek est évidemment un cas qui est plus petit que – la production annuelle de Kidd Creek est plus petite que ce que Osisko va produire, mais c'est quand même un laboratoire, c'est un essai de terrain, un essai pilote pour, si on transpose toute l'expertise puis l'expérience qui a pu être acquise sur ce site-là, puis il y a nombre de publications qui ont été faites pour voir comment ça évoluait.

1365 Cette technologie-là, en fait, a été développée par un monsieur qui était un petit peu un visionnaire, qui s'appelait le professeur Rubinsky. C'est lui qui a un peu – puis il a tenté d'implanter son concept, si on veut, à la mine Kidd Creek. Puis ça fait plus de vingt-cinq (25) ans, je pense, que c'est en opération.

PAR M. UGO LAPOINTE:

1370 Serait-il possible, si c'est disponible comme information, d'avoir une étude sur la dispersion des poussières dans le cas de Kidd Creek, si c'est disponible?

PAR LE PRÉSIDENT:

1375 Est-ce que c'est disponible?

PAR M. MICHEL R. JULIEN:

1380 Bien, disons, il y a quand même des références dans la littérature que la poussière est pas un problème.

On peut essayer de faire une recherche bibliographique là-dessus, si vous voulez.

1385 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, merci. Votre dernière question.

PAR M. UGO LAPOINTE:

1390 Ma dernière question, bien, ma deuxième question, sur le deuxième point, c'est: Est-ce que ça serait possible de bien expliquer qui est responsable du site minier à partir d'aujourd'hui et tout au long du processus de l'exploitation jusqu'à la fermeture?

1395 Parce que c'est pas clair dans mon esprit le départage des responsabilités entre le promoteur et le MRN, à ce stade-ci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1400 OK. Notamment pour la fermeture?

PAR M. UGO LAPOINTE:

1405 À partir d'aujourd'hui jusqu'à la fermeture et postfermeture, de bien comprendre.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Alors je commencerais du côté du promoteur!

1410 Pouvez-vous nous faire un résumé, de qui est responsable de quoi?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

1415 Au niveau du site de la East Malartic, la responsabilité est au ministère des Ressources naturelles. Nous sommes fournisseur unique en frais d'équipements de service dans le cadre de ce programme de fermeture.

1420 Donc l'ensemble des autorisations ou des documents légaux, tout au cours du cours de la fermeture, doivent être fournis – nous travaillons de concert, parce que nous séparons la facture, il y a un comité de travail opérationnel qui sera formé.

Mais la responsabilité incombe au ministère des Ressources naturelles jusqu'à rétrocession.

1425 Et par la suite, une fois que le site, les résidus seront couverts d'une manière adéquate selon les critères de base que nous avons mis, ça deviendra notre responsabilité par la suite.

PAR LE PRÉSIDENT:

1430 Et du côté du ministère des Ressources naturelles, vous, ce que je comprends, c'est que vous êtes actuellement propriétaire du site orphelin?

PAR M. LOUIS MARCOUX:

1435 Je qualifierai pas ça de propriétaire, mais de responsable.

PAR LE PRÉSIDENT:

De responsable.

1440

PAR M. LOUIS MARCOUX:

Propriétaire par défaut.

1445

C'est ça, on a pris la responsabilité de ce site-là effectivement en 2004, et on est toujours responsable du suivi environnemental, du suivi de la qualité de l'eau et de la restauration qui devra être faite.

1450

Donc effectivement, comme monsieur David l'expliquait, on a une entente cadre signée par notre sous-ministre en titre qui départage un petit peu grosso modo quelles seront les responsabilités de chacun.

1455

Et grâce à cette entente cadre là, on s'est entendu qu'après trois (3) ans d'activité minière, après trois (3) ans de concentration de minerai, il devrait y avoir suffisamment de résidus miniers qui vont avoir recouverts les résidus de la East Malartic pour dire que oui, c'est complété.

Par la suite, donc, ça compléterait à ce moment-là la restauration de la East Malartic.

1460

Après cette période-là, le site sera cédé, on parle pas d'une rétrocession, mais d'une cession à la compagnie Osisko qui pourra, à ce moment-là, continuer à l'utiliser pour faire le dépôt de ses résidus miniers.

1465

Donc on continue à maintenir la même empreinte sur l'environnement que celle actuellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Monsieur Locat.

1470

PAR LE COMMISSAIRE:

Peut-être deux-trois (2-3) petites questions.

1475

Premièrement, donc dans cette entente-là, par contre vous conservez la responsabilité pour les eaux souterraines?

PAR M. LOUIS MARCOUX:

On conserve la responsabilité pour les eaux souterraines, oui.

1480 **PAR LE COMMISSAIRE:**

1485 Une question! Hier, vous avez indiqué que dans les résidus qui sont actuellement donc disposés ici dans le site de East Malartic, il y avait comme trois (3) cellules à peu près, en tout cas au moins une (1) qui était vraiment celle de la East Malartic qui était pas de résidus acides, et les deux (2) autres qui provenaient d'autres mines.

1490 Est-ce qu'on pourrait savoir de quelles mines provenaient ces résidus-là? Quand est-ce qu'ils ont été mis en place et qui était propriétaire ou qui transférait ces résidus-là à ce moment-là?

1490 **PAR M. LOUIS MARCOUX:**

1495 OK. Donc l'exploitation de la East Malartic, donc la mine souterraine de la East Malartic, il y a eu des résidus qui ont été accumulés là jusqu'en 1979.

1500 Par la suite, sans me tromper, je crois que c'est Lac Minerals qui est devenu propriétaire du site et l'a utilisé pour déposer des résidus de la mine Doyon et par la suite, des mines Bousquet 1 et Bousquet 2.

1505 Donc c'est à la suite de la fermeture des mines Bousquet que les opérations ont cessé en 2002 à East Malartic.

Donc jusqu'en 2002, c'était Barrick qui avait la responsabilité de la restauration du site.

1505 Et par la suite, Barrick a vendu la propriété à Les Mines McWatters en 2003, et Les Mines McWatters, malheureusement, a fait faillite en 2004.

1510 Au niveau des cellules, on distingue, je vous dirais, six (6) différentes cellules. Donc la cellule 1 ou la première cellule de l'activité minière de la East Malartic jusqu'en 79. Là, il y a une figure qui l'indique. C'est complètement, c'est au nord-est de la propriété.

1515 Ensuite de ça, le bassin de sédimentation actuel qui est au centre de la propriété, on retrouve des résidus de la mine Doyon. Ce bassin-là a servi de parc à résidus au début, donc au début de l'activité avec Lac Minerals et Barrick.

Et à une période, il y a eu une digue centrale qui a été construite pour justement fractionner, pour avoir un bassin de sédimentation et des résidus.

1520 Le nouveau bassin, le nouveau parc à résidus qu'on appelle le parc 2 qui est sur la figure complètement au sud-ouest, qui est sous cette forme-là, oui, qui est indiqué ici, ça, ce parc 2 là a été construit avec des digues, la digue ouest et la digue 5 au début des années quatre-vingt-dix. Donc c'est le dernier bassin qui a été utilisé par Barrick jusqu'en 2002.

Et il y a un petit bassin de polissage qui est complètement à l'est, celui qu'on a discuté hier, qui a un volume de deux cent mille mètres cubes (200 000 m³).

1525

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc Barrick à l'époque était propriétaire...

1530

PAR M. LOUIS MARCOUX:

De l'ensemble de la propriété, avait la responsabilité de l'ensemble de la propriété.

PAR LE COMMISSAIRE:

1535

Ici, mais aussi était propriétaire en même temps des mines Bousquet et Doyon?

PAR M. LOUIS MARCOUX:

1540

Il était propriétaire de Bousquet.

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais pas de Doyon?

1545

PAR M. LOUIS MARCOUX:

Pas de Doyon.

1550

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va!

PAR M. UGO LAPOINTE:

1555

Le bassin de polissage, on n'en a pas parlé, mais c'est qui qui est responsable du bassin de polissage?

PAR M. LOUIS MARCOUX:

1560

Bon, dans le cadre de la restauration du site, évidemment le bassin de polissage, le nouveau bassin de polissage qu'on veut construire, c'est nous qui aurons la responsabilité de ce bassin-là, parce que c'est les eaux du parc à résidus donc qui vont transiter par ce bassin-là pour les trois (3) premières années.

1565

Par la suite, évidemment, ce bassin-là, incluant le reste de la propriété, sera cédé à Osisko.

1570 Lorsqu'on parle de cession, évidemment Osisko devra prendre un bail de location du territoire pour pouvoir utiliser les superficies en question.

PAR LE COMMISSAIRE:

1575 Juste une petite question de clarification! N'étant pas dans le domaine légal, la différence entre vendre, céder, est-ce qu'il y a des implications différentes?

Quand vous faites la cession, est-ce que vous transférez tous vos problèmes en même temps?

1580 **PAR M. LOUIS MARCOUX:**

En fait, on transfère deux (2) choses. C'est que le promoteur Osisko prendra la responsabilité du site, donc la responsabilité de ses résidus miniers et de la restauration et de tout ce qui vient avec.

1585 Et en plus, il devra avoir un bail de location du territoire pour occuper ce territoire-là.

1590 Parce que présentement, c'est sûr que l'État ne se loue pas à lui-même, donc ce terrain-là fait partie, il y a des claims sur ces terrains-là pour de l'activité minière, mais je veux dire, l'État ne se louera pas un terrain pour faire la restauration. Donc c'est un terrain orphelin dans le sens de la loi.

1595 Mais à partir du moment où Osisko deviendra locataire, c'est exactement le bon terme, aura la responsabilité.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup monsieur Lapointe.

1600 **PAR M. UGO LAPOINTE:**

1605 Une petite parenthèse! Dans le cas où il y a un risque, disons dans le cas où il y a un accident durant les trois (3) premières années d'opération, qui est responsable des conséquences de l'accident?

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il arrivait quelque chose durant les trois (3) premières années?

PAR M. UGO LAPOINTE:

1610

Quelque chose de malencontreux, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1615

Je pense qu'on a répondu, mais allez-y, monsieur Marcoux.

PAR M. LOUIS MARCOUX:

1620

C'est le ministère des Ressources naturelles qui demeure responsable tant et aussi longtemps que le site n'est pas cédé à Osisko.

PAR M. UGO LAPOINTE:

1625

Même si c'est des accidents liés à l'opération du dépôt des résidus?

PAR M. LOUIS MARCOUX:

1630

Bien, je veux dire c'est la restauration, c'est la restauration même, c'est la façon de restaurer.

PAR LE PRÉSIDENT:

1635

Ça fait partie de la restauration.

PAR M. UGO LAPOINTE:

C'est beau.

PAR LE PRÉSIDENT:

1640

Merci beaucoup.

1645

LOUISE LEBŒUF

PAR LE PRÉSIDENT:

1650

Madame Louise Lebœuf s'il vous plaît.

Bonjour madame Lebœuf.

PAR Mme LOUISE LEBŒUF:

Bonjour monsieur le Président.

1655

Hier, on a parlé de la stratégie minérale, quand le ministre Simard est venu ici en région rencontrer les promoteurs, il a mentionné que la stratégie minérale serait présentée à l'automne 2009, à l'automne prochain.

1660

Est-ce qu'on pourrait considérer le contenu de la stratégie comme un regard avec le projet?

PAR LE PRÉSIDENT:

1665

Je vais poser la question au ministère, mais c'est sûr qu'on peut pas répondre – allez-y monsieur Marcoux, vous pouvez peut-être nous renseigner là-dessus!

PAR M. LOUIS MARCOUX:

1670

Malheureusement, monsieur le Président, j'ai pas beaucoup d'information par rapport à la stratégie minérale.

C'est des décisions qui sont politiques, j'ai pas cette information-là, à quel moment sera...

1675

PAR LE PRÉSIDENT:

Et qu'est-ce que comporte le contenu?

PAR M. LOUIS MARCOUX:

1680

Même sur le contenu, monsieur le Président. J'ai pas d'information sur le contenu.

PAR Mme LOUISE LEBŒUF:

1685

Parce que ça va être comme quelques, je sais pas, peut-être un mois ou quelques mois juste après qu'elle va être déposée, pour qu'on soit vraiment à la fine pointe de la loi.

Est-ce que c'est possible d'essayer d'arrimer un peu les décisions?

1690

PAR LE PRÉSIDENT:

Tant que le document est pas officiel, n'a pas force de loi, n'existe pas en réalité, parce qu'il n'y a pas eu de décision, c'est difficile pour la Commission de pouvoir aller au-delà.

1695 **PAR Mme LOUISE LEBŒUF:**

D'accord. Ma deuxième question a été répondue en partie, concernant aussi l'entente cadre.

1700 Mais je voulais juste avoir peut-être une petite explication concernant le document PR5.1 qui est l'avis juridique qui a été déposé, concernant l'entente cadre.

1705 Ce que je comprenais pas, est-ce que cette entente-là fait partie – est-ce que le parc à résidus miniers de la East Malartic fait partie de l'étude d'impact, oui ou non? Il y avait une question de responsabilité, mais je voulais juste avoir peut-être un peu plus d'information là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

1710 Par rapport à l'entente?

PAR Mme LOUISE LEBŒUF:

1715 Oui, parce qu'il y avait un avis juridique, donc je me posais la question, est-ce que c'est parce que l'avis juridique mentionnait qu'elle ne faisait pas partie, que l'entente ne faisait pas partie, donc le parc à résidus ne faisait pas partie de l'étude d'impact, est-ce que c'est ça, vous comprenez?

PAR LE PRÉSIDENT:

1720 On va aller voir du côté du promoteur s'il peut nous éclairer de ce côté-là.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

1725 La fermeture du parc à résidus est un dossier satellite, est un dossier qui est traité à part du dossier de l'étude d'impact, l'étude de la Canadian Malartic.

Et c'est vraiment seulement – et là, je parle ici de la fermeture du parc.

1730 Le nouveau parc fait partie de notre étude.

PAR LE PRÉSIDENT:

1735 Est-ce que c'est précis?

PAR Mme LOUISE LEBŒUF:

Donc c'est la fermeture, donc c'est les trois (3) premières années d'opération, c'est ça?

1740 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce que je comprends, c'est que c'est un dossier qui est traité de façon connexe.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

1745

Exactement, c'est un dossier, c'est une entité vraiment séparée, donc nous avons une entente cadre.

1750

Le but de cette entente cadre là, c'est de fermer adéquatement le site orphelin de la East Malartic. De quelle manière qu'on va le fermer, on va utiliser les résidus produits d'une autre installation pour pouvoir placer et fermer adéquatement.

On parle d'une entente, je pense que c'était de six (6) ans en tout, du début à la fin.

1755 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais est-ce que vous parlez du bassin de polissage? Parce que j'essaie aussi de situer vraiment votre question, à quel endroit.

1760 **PAR Mme LOUISE LEBŒUF:**

Bien, je voulais être éclairée là-dessus, parce que je savais pas si ça comprenait tout le parc ou juste le bassin.

1765 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon bien, à ce moment-là, peut-être que la question aurait pu être: Pourquoi c'est pas considéré dans l'ensemble du projet?

1770 Est-ce que c'est ça votre question?

PAR Mme LOUISE LEBŒUF:

On va l'essayer.

1775

PAR LE PRÉSIDENT:

On va l'essayer!

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

1780

Dans le projet, nous traitons en partie du bassin de polissage, parce que ce bassin de polissage là sera récupéré pour pouvoir accumuler nos eaux et l'ensemble des eaux du bassin versant du secteur seront dirigées à cet endroit.

1785

Et ces eaux-là vont être réutilisées. Donc on traite de cette partie-là dans le dossier, parce que ces eaux-là vont être réutilisées pour la production.

Mais le bassin de polissage, tel qu'il a été mentionné par monsieur Marcoux, fait partie au départ d'un ouvrage qui doit être fait pour fermer le parc à résidus.

1790

PAR Mme LOUISE LEBŒUF:

Il me semblait aussi dans l'entente, je pense que c'est le bassin de polissage, je voudrais peut-être avoir des précisions, mais qu'il y avait comme des points à clarifier concernant la grosseur ou de l'étendue.

1795

Comme si là présentement, puis je vais donner une image, moi, la tête que je me suis faite en lisant l'avis juridique, comme si le bassin aujourd'hui était gros comme un noyau de cerise, puis que là, pour les besoins de l'industrie, devrait grossir comme un noyau de mangue! Comprenez-vous!

1800

Donc il y avait eu, il me semble qu'il y avait quelque chose au niveau de la superficie, est-ce que je me trompe?

1805

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc est-ce que la superficie va changer avec la mise en exploitation éventuelle, si jamais il y avait une décision dans ce sens-là?

1810

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Très peu, monsieur le Président. L'empreinte va être presque la même.

1815

C'est au niveau du volume. Donc il y aura une demande qui sera faite pour augmenter le volume de ce bassin-là. On parle de trois millions de mètres cubes (3 Mm³) qu'on aimerait passer à six millions de mètres cubes (6 Mm³).

PAR LE PRÉSIDENT:

1820

Donc c'est en termes de volume d'eau?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Oui, exactement, c'est en termes de volume d'eau, monsieur le Président.

1825

PAR Mme LOUISE LEBŒUF:

OK, c'est beau, merci beaucoup.

1830

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

1835

Monsieur le Président!

PAR LE PRÉSIDENT:

1840

Oui madame Loisel!

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

1845

Si vous me permettez! C'est que le promoteur et nous avons une version différente du bassin de polissage.

Je pense que c'est vraiment important, avec les questions que madame Lebœuf a posées, d'éclaircir un petit peu ça.

1850

Parce que s'il s'agit du projet de restauration pour lequel le promoteur et le MRNF, et que le bassin est fait pour les besoins de restauration, on était d'accord à l'autoriser avant le délai, parce que c'est un projet qui était à part, comme le dit monsieur David.

1855

Maintenant, il y a une demande de certificat d'autorisation en ce sens-là qui a été déposée à la Direction régionale, c'est un projet à part et tout, puis à ce moment-là, c'est un peu confondant, si c'est le MRNF ou si c'est Osisko. Mais c'est en fait Osisko qui agit comme mandataire du MRNF, a pas réussi à nous convaincre que ce bassin-là, de cette taille-là, était un bassin uniquement pour la restauration.

1860

C'est certain que c'est un bassin, c'est le bassin qui va servir à alimenter son eau de procédé, éventuellement quand on va rouler.

1865 Donc pour nous, notre position présentement, c'est que ce bassin-là fait partie des travaux de la mine et qu'aucun travail relatif au bassin ne peut être autorisé avant le décret du gouvernement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1870 OK. Du côté du MRNF, parce que là, madame Loiseau, expliquez-nous un peu plus le pourquoi, étant donné qu'on est devant un site quand même orphelin?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

1875 S'il s'agissait d'une fermeture, uniquement fermer le site East Malartic, on aurait, bon, peut-être des améliorations au bassin de polissage qui est existant, on aurait peut-être des travaux supplémentaires qui seraient autorisés par la Direction régionale des recouvrements du parc avec, bon, il y a des cas dans ce cas-ci de recouvrement multicouche ou des choses comme ça qui se font.

1880 Mais le bassin qu'on veut faire, qui est quand même un bassin assez important, ce n'est pas un bassin qui sert uniquement à la restauration. C'est un bassin qui sert à l'exploitation minière, et comme tel, ce bassin-là doit être autorisé en même temps que le projet et non pas d'avance.

1885 Il y a l'article 6 du Règlement sur l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement qui dit qu'est-ce que c'est qui a besoin d'être autorisé par un 22.

1890 En fait, le Règlement sur l'application de la loi dit, on a besoin d'un 22 pour faire telle et telle chose, pour telle autre activité on n'a pas besoin d'un 22. Mais là-dedans, il y a un article qui dit: Malgré les articles qui disent, bon, ici on a besoin d'un 22 ou non:

"Malgré les articles 1 à 3, demeure soumis à l'application de l'article 22 tout projet découlant d'un projet autorisé par le gouvernement en application de l'article 31.5 de cette loi."

1895 Donc 31.5, c'est nous autres, c'est les décrets gouvernementaux.

1900 Et ce qui nous donne une certaine souplesse, mais de toute façon, même pour une exploitation minière ordinaire, quelque chose qui commencerait un nouveau projet qui serait pas sur un site remanié, qui serait soumis uniquement à l'article 22, un bassin de polissage en soi, ça fait partie d'une exploitation minière, et c'est généralement autorisé à part par un 22.

PAR LE PRÉSIDENT:

1905 OK, merci beaucoup.

Monsieur Marcoux!

PAR M. LOUIS MARCOUX:

1910 Monsieur le Président, on espère qu'effectivement le bassin de polissage que nous allons construire va être utilisé par Osisko.

Évidemment, si nous demandons la construction de ce bassin-là, c'est parce qu'on a des inquiétudes par rapport au bassin actuel.

1915 Je sais pas si vous avez suivi l'actualité, mais à l'été 2008, pour être plus précis le 23 juin 2008, on a eu une rupture de digue de l'ancien bassin de polissage à Chapais, et le ministère a été impliqué de très près à justement avec cette rupture-là.

1920 Donc causée justement par une mine abandonnée qui avait été restaurée convenablement. Il y avait eu un certificat de libération, certificat qui est prévu dans la Loi sur les mines. On avait libéré l'entreprise.

1925 Mais il faut assurer un suivi quand même. Ce suivi avait été assuré, mais on a eu des pluies extrêmes en 2008, tout le monde se souvient de l'été 2008.

Et on veut pas se retrouver dans une situation identique ici à la East Malartic. On l'a mentionné à plusieurs reprises, le bassin de polissage actuel a moins de dix pour cent (10 %) de la capacité de l'ensemble des eaux qui est contenu dans le bassin actuellement.

1930 Donc on veut pas – donc ce qui fait en sorte que le bassin de polissage en question doit être suivi de très près.

1935 Donc c'est pour ça qu'on désire construire ce bassin-là rapidement. Et comme on le mentionnait, peu importe la solution retenue pour restaurer le site, nonobstant le fait que Osisko pourrait avoir une mine en exploitation là, il va falloir construire un nouveau bassin pour être capable de vidanger cette eau-là.

1940 J'aimerais juste rajouter un point aussi, peut-être quelque chose qui n'a pas été mentionné jusqu'à maintenant, par rapport sur les techniques de restauration.

1945 Barrick à l'époque, et c'est pour ça qu'on se retrouve avec une situation où on a cinq cents hectares (500 ha), des bassins d'eau immenses, avait pensé utiliser cette eau-là pour recouvrir des résidus générateurs acide. Parce que la génération acide, c'est deux (2) choses: ou on coupe l'air, ou on coupe l'eau, pour éviter le phénomène d'oxydation.

Cette technique-là avait été examinée, finalement il y avait eu un nouveau dépôt de plan de restauration – il y avait eu un plan initial, pardon, en 96, des révisions en 99 et un nouveau plan en 2002.

1950

Et déjà en 2002, Barrick commençait à modifier son plan de restauration par rapport au fait que les digues en question ne permettaient pas de maintenir un couvert d'eau suffisamment haut au-dessus des résidus, pour empêcher l'oxydation de ces résidus-là.

1955

Et on s'est aperçu aussi, nous, à l'usage, depuis 2004 qu'on gère le site, que lorsque le niveau d'eau est trop élevé dans les bassins, dans le parc à résidus et dans le bassin de sédimentation, on a des exfiltrations.

1960

Je pense, monsieur le Commissaire, vous connaissez bien ce phénomène-là. On a des exfiltrations qui commencent à apparaître, donc vraiment un niveau de danger sur lequel on doit suivre de très près.

1965

Donc ce sera définitivement pas une restauration avec un couvert aqueux qui va être fait sur le site. Ça va nécessiter soit une membrane, une géomembrane qui va coûter plusieurs millions, donc on parle environ, je vais vous donner un chiffre entre six (6 \$/m²) et dix dollars le mètre carré (10 \$/m²) pour mettre une membrane, ou un couvert, ce qu'on appelle une multicouche qui, à ce moment-là, empêcherait la diffusion d'oxygène à travers les résidus oxydés.

1970

Encore là, une multicouche, il faut avoir les matériaux d'emprunt et donc, il faut aller faire une autre empreinte dans l'environnement.

1975

Donc c'est sûr que le ministère des Ressources naturelles est très intéressé par rapport au projet d'Osisko. C'est sûr qu'on a une entente cadre, donc on a montré de l'intérêt, mais à tout le moins, ce qu'il faut comprendre, c'est que le bassin actuel de polissage est petit et il doit être surveillé de très près.

PAR LE PRÉSIDENT:

1980

OK. Merci beaucoup.

NICOLE KIROUAC

1985

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Nicole Kirouac.

1990 Madame Kirouac, bonjour.

PAR Mme NICOLE KIROUAC:

1995 Bonjour monsieur le Président, bonjour monsieur le Commissaire.

Alors deux (2) questions d'ordre économique. J'avais à faire un choix, je pense, dans les vingt (20) qu'il me restait, c'est celles-là que j'ai prises.

PAR LE PRÉSIDENT:

2000 Mais dans celles qui vous restent, vous aurez aussi le temps d'en poser plusieurs.

PAR Mme NICOLE KIROUAC:

2005 Oh, j'ai vu la liste, j'ai pas l'impression!

Alors en préambule, c'est pas des commentaires, je prends textuellement un extrait de la présentation d'Osisko dans son étude d'impact à la page 2, 9, en fin de page. Alors on indique là-dedans:

2010 "Barrick Gold a fait l'acquisition de Lac Minerals au début des années mil neuf cent quatre-vingt-dix."

2015 "Barrick a vendu à Mines McWatters en 2003. McWatters a fait faillite en 2004 et à la fin de 2004, Osisko a acheté cent pour cent (100 %) des intérêts sur la propriété, initialement six (6) claims et une concession minière du syndic de faillite de McWatters, une royauté sur l'or à la sortie de la fonderie de deux (2 %) à trois pour cent (3 %) et payable à Barrick."

2020 "La moitié de cette redevance peut être rachetée par Osisko au prix de un point cinq million (1,5 M\$) argent canadien."

2025 Question! Quel est, quand je regarde la chaîne de propriétés, et en regard des informations également que monsieur Marcoux nous avait transmises mercredi soir, donc en regard de cette chaîne de propriétés, je veux comprendre comment se fait-il que Barrick a droit à une redevance sur l'or avec Osisko quand il y a un propriétaire qui est passé entre les deux (2) et qui a fait faillite?

PAR LE PRÉSIDENT:

2030 Monsieur Marcoux.

PAR M. LOUIS MARCOUX:

2035 Je répondrais pas sur le pourcentage ou autre qui peut être versé à Barrick, mais je veux dire, je pense qu'il y a une précision qu'il faut donner, madame Kirouac et monsieur le Président.

Ce qui a été acheté par Osisko, ce sont des concessions minières, effectivement une concession minière et des claims, et ça a été vendu par le syndic.

2040 La propriété East Malartic, on regroupait cinq (5) concessions minières et plusieurs claims. C'est lorsque le ministère est devenu responsable et que la propriété a été cédée au ministère, ces concessions minières là sont tombées.

2045 Encore là, on peut pas être propriétaire et locataire en même temps d'une superficie.

Et les cinq (5) concessions minières en question et les claims ont été remis sous forme de claims désignés, donc c'est dans le circuit normal d'acquisition de claims au Québec, donc ça a été redivisé, le territoire a été redivisé et il y a eu, à ce moment-là, une opération où le territoire a été ouvert au jalonnement à tous.

2050 Donc je pense qu'il faut faire une distinction entre la concession minière qui est la 226, vous l'aviez nommée, madame, et la partie East Malartic.

PAR LE PRÉSIDENT:

2055 OK.

PAR Mme NICOLE KIROUAC:

2060 Alors j'ai toujours pas ma réponse sur le lien juridique ou contractuel ou peu importe entre Osisko et Barrick qui fait que Osisko va donner une redevance à Barrick.

Et ça, je pense que c'est peut-être le promoteur qui peut répondre!

2065 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous êtes capable de nous éclairer là-dessus?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

2070 Oui. Nous avons, dans le tableau financier, lorsqu'il était mentionné redevances que nous devons donner, effectivement il y avait des redevances qui doivent être payées. Mais Barrick Gold a vendu ces redevances-là.

2075 La moitié des redevances était rachetable, et Osisko avait démontré l'intention, parce que peu importe que ce soit Osisko ou que c'était n'importe qui, c'était concernant le potentiel minéral et une éventuelle production d'or.

2080 Et nous, nous avons signalé que la moitié de ces redevances-là, bien, qu'on allait racheter, pour éviter de les payer.

Mais le restant, je sais qu'il y a eu une transaction qui a été faite. Et ce n'est plus Barrick à qui on doit donner ces redevances.

2085 **PAR LE PRÉSIDENT:**

À qui vous donnez les redevances?

2090 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Je pourrais vérifier. Il y a eu une transaction...

PAR LE PRÉSIDENT:

2095 Mais il n'y a plus de lien entre vous et Barrick?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Non.

2100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ce que je comprends.

2105 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Mais je pourrais venir précisément avec cette information-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2110 Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE:

2115 Par contre, j'aurais une question. Pouvez-vous m'expliquer, donc si j'ai bien compris, est-ce qu'il y aurait eu un maintien de lien entre certains droits miniers par Barrick Gold jusqu'au moment où ça a été acheté par Osisko?

Comment est-ce que Barrick Gold a pu conserver une situation qui lui permettait, après avoir passé différentes étapes, de pouvoir exiger des redevances sur la propriété?

2120

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

C'est une excellente question que je me suis toujours posé moi-même!

2125

Étant donné l'historique que vous venez de mentionner, mais il va falloir que je vous revienne avec cette information-là, avec les gens qui ont fait les transactions financières.

Mais effectivement, c'est plutôt relié à la production d'or. Et je vous reviendrai avec le nom, un, ce n'est plus Barrick, et quel est ce lien et qu'est-ce qui tient.

2130

PAR Mme NICOLE KIROUAC:

Monsieur le Président, cette réponse aurait été extrêmement importante, je pense que vous comprenez pourquoi.

2135

Barrick nous a laissé un résidu minier important que les citoyens paient de leurs taxes et on apprend là-dedans que le projet Osisko va donner de l'argent...

PAR LE PRÉSIDENT:

2140

Là, vous rentrez dans l'argument. Vous rentrez dans l'argumentation.

PAR Mme NICOLE KIROUAC:

2145

Dans l'argumentation, et croyez-moi, je pourrais en faire davantage, mais comme j'aurai pas la réponse, ça va être difficile dans mon mémoire de faire des commentaires, très difficile.

PAR LE PRÉSIDENT:

2150

Regardez! C'est sûr que le 14 avril, vous allez pouvoir déposer un mémoire, puis le présenter.

Mais on va avoir une certaine réponse. Ce que j'ai compris, c'est que présentement, monsieur David n'a pas la réponse, il peut pas nous la fournir présentement, mais ce que je m'attends, c'est que dans les prochains jours, vous allez la déposer au BAPE, c'est ça?

2155

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Oui monsieur le Président.

2160

PAR Mme NICOLE KIROUAC:

2165 Alors j'aurai réponse au lien juridique entre Barrick et Osisko, parce que si moi, je dois une redevance à quelqu'un, alors qu'il y a eu un propriétaire entre les deux (2), c'est qu'il y a quelque chose qui s'est passé. J'aurai ça dans les informations.

PAR LE PRÉSIDENT:

2170 Vous aurez ça et vous en ferez part dans votre mémoire.

PAR Mme NICOLE KIROUAC:

Et on va pouvoir prendre connaissance de ça sur Internet? C'est beau.

2175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Marcoux, une information additionnelle?

PAR M. LOUIS MARCOUX:

2180 Oui, une information additionnelle, monsieur le Président.

2185 Il faut comprendre qu'il y a une chaîne de titres miniers qui n'a pas été interrompue. Donc la concession minière – une concession minière, c'est un titre minier qui était émis, je vous dirais, jusque dans les années soixante, qui permettait au propriétaire d'exploiter et qui avait pas de fin dans le temps, tant et aussi longtemps qu'on payait les coûts annuels de cette concession minière là.

2190 Donc cette concession minière là a été vendue à plusieurs reprises, donc de Barrick même à Les Mines McWatters, et le syndic a vendu la concession minière en question à Osisko.

Donc il y a toujours un lien sur le titre qui est probablement associé avec ce qu'on appelle un NSR, une redevance.

2195 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, merci.

PAR Mme NICOLE KIROUAC:

2200 Ces informations-là sont extrêmement importantes en droit, parce que quand on veut saisir quelqu'un, c'est important qu'on sache s'il y a une chaîne de propriétés.

2205 Alors mon autre question, en regard de l'aspect économique, de la sécurité économique du projet Osisko!

2210 Alors le prix de l'or de sept cent soixante-quinze dollars (775 \$) US a été utilisé dans l'étude de faisabilité. Et au cours des dix (10) dernières années, ce prix-là a été atteint d'octobre 2007 à aujourd'hui.

Mais de 1999 à la fin de 2005, il était même sous la barre des cinq cents dollars (500 \$).

2215 Alors la question! Si dans quatre (4) ans, on devait descendre en bas du cinq cents dollars (500 \$), qu'advierait-il du projet Osisko? Est-ce qu'il y a des choses qui seraient amputées, etc.?

PAR LE PRÉSIDENT:

2220 Donc monsieur David.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

2225 Monsieur le Président, je pense ce qui est clé, les informations, sept cent soixante-quinze dollars (775 \$), ce sont les informations, le prix de l'or que nous avons utilisé.

Je pense que ce qui est clé dans notre projet, c'est sa robustesse au niveau des coûts de production. Monsieur Gignac en a fait mention un peu hier soir.

2230 Nous allons avoir un coût de production évalué à trois cent dix-neuf dollars l'once (319 \$/oz). Donc il faudrait payer le capital, donc il faudra payer l'ensemble des installations.

Si on ajoute ces montants-là, on rajoute cent quarante-six dollars (146 \$/oz). Donc on arrive à un chiffre de quatre cent soixante-cinq dollars l'once (465 \$/oz).

2235 Je pourrais vous déposer, monsieur le Président, un rapport qui a été fourni par Dundee Capital au niveau de la production d'or mondiale et le positionnement et les coûts de production mondiaux. Ce rapport-là indique que Osisko va être dans les vingt-cinq (25) plus performants, les vingt-cinq pour cent (25 %) plus performants dans le monde au niveau de ses coûts, ce qui rend le projet très robuste.

2240 Donc ceci veut dire que si jamais, donc je vous ai mentionné le chiffre de quatre cent soixante-cinq dollars l'once (465 \$/oz), donc à matin, je pense qu'il était autour de neuf cent quatre-vingt et quelques, si jamais le prix venait à atteindre le quatre cent soixante-cinq (465 \$/oz), au moins soixante-quinze pour cent (75 %) des producteurs qui arrêteraient leurs opérations.

2245

Donc avant que Osisko cesse ses opérations en raison d'une fluctuation ou d'une baisse du prix de l'or, il va y en avoir plusieurs qui vont avoir fermé avant nous.

2250 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais ça serait quoi votre seuil?

2255 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

De seuil de rentabilité, on parle de quatre cent soixante-cinq dollars l'once (465 \$/oz), qui inclut ici le trois cent dix-neuf dollars (319 \$/oz) des coûts de production et les cent quarante-six dollars (146 \$/oz) qui sont au niveau des coûts de capital, remboursement du coût de capital.

2260 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis dans le document que vous voulez déposer à la Commission, est-ce qu'on a un historique du cycle du prix de l'or?

2265 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

J'ai une présentation qui pourrait vous être déposée où est-ce qu'on a un historique au niveau – on pourrait peut-être montrer, non – on pourrait vous déposer la présentation au niveau des courbes de l'or, l'historique depuis les années 79.

2270
Donc ce sera déposé à la Commission, donc cette présentation-ci.

Et en plus, ce rapport qui est externe de Dundee Capital, qui indique le positionnement des producteurs dans le monde.

2275 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

2280 **PAR Mme NICOLE KIROUAC:**

Merci.

2285 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci, c'est tout!

2290

KEN MASSÉ

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc j'inviterais monsieur Ken Massé.

2295

PAR M. KEN MASSÉ:

Bonjour.

2300

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonjour.

PAR M. KEN MASSÉ:

2305

J'ai une inquiétude familiale. J'habite dans le quartier sud depuis un bon bout déjà, trente (30) ans. Près de chez nous il y a des clôtures où est-ce qu'il y a à peu près, à plus ou moins cent pieds (100 pi), où est-ce qu'il y a des maisons qui ont été déménagées, dû au terrain dangereux et instable, des risques d'effondrement.

2310

Donc avec un sous-sol fragile, avec des risques de "lousse" sous terre et ayant le terrain quadrillé, le terrain du quartier quadrillé de forage aux trente pieds carrés (30 pi²) et ce, dans différents sens, et avec du dynamitage régulier à proximité, à quinze heures trente (15 h 30) à tous les jours, approximatif, est-il véritablement sécuritaire de dynamiter à proximité avant de déménager tous les citoyens de ce quartier fragile?

2315

Ma famille est-elle en danger?

PAR LE PRÉSIDENT:

2320

OK. On a répondu un petit peu hier.

PAR M. KEN MASSÉ:

2325

Mais ça se passe en ce moment.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais ça se passe en ce moment.

2330

Donc vous pouvez me resituer exactement à quel endroit?

PAR M. KEN MASSÉ:

2335 Bien, j'habite dans le quartier sud, puis pas loin de chez nous, il y a des clôtures où est-ce qu'il y a des maisons qui ont été déménagées, à plus ou moins cent pieds (100 pi).

Mais tu sais, ça, je suis pas le seul, il y a d'autres maisons aussi qui sont proches de ces trous-là, il y en a plusieurs.

2340

Puis mon inquiétude, c'est que si à cause des "blasts" puis l'effet que c'est quadrillé de forage, qu'il y ait un effondrement.

2345 On peut dire que les trous ou les galeries sont pas sous ma maison, mais s'ils sont à cent pieds (100 pi), puis il y a un effondrement qui part en diagonale, parce que c'est de la roche fragile qui peut s'effriter, je pense bien, mais en montant vers la surface, cent pieds (100 pi), ça peut peut-être se faire ramasser!

PAR LE PRÉSIDENT:

2350

OK. Donc du côté du promoteur?

PAR M. KEN MASSÉ:

2355 Puis dans le passé, mes parents m'ont déjà confirmé qu'ils croyaient entendre du déboulement de roches, ça fait qu'il doit y avoir quand même des galeries pas loin.

PAR LE PRÉSIDENT:

2360

OK. Monsieur David.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

2365 Oui, on pourrait peut-être inviter le géophysicien de la firme GPR, Francis Trépanier, qui pourrait discuter au niveau des vibrations.

Et en passant, les trous ont été cimentés, concernant les forages qui ont été faits.

PAR LE PRÉSIDENT:

2370

OK.

PAR M. KEN MASSÉ:

2375

Cimentés en surface? C'est quand même creux, ces trous-là.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Mais c'était seulement un complément d'information, mais je pense pas que ça l'a aucune incidence là-dessus.

2380

Je vais laisser la parole à monsieur Francis Trépanier, notre expert.

PAR LE PRÉSIDENT:

2385

On vous écoute.

PAR M. FRANCIS TRÉPANIÉ:

Si je peux répondre pour la question des trous de forage évidemment.

2390

Les trous de forage sont vraiment séparés au niveau des vibrations, là, puis ils ont été cimentés en plus. Ça n'aura pas d'impact pour ce qui a trait des trous de forage.

PAR M. KEN MASSÉ:

2395

Mais j'ai déjà travaillé sur les "drills", puis on n'a jamais cimenté de trous.

PAR M. FRANCIS TRÉPANIÉ:

2400

Même si les trous sont vides, encore moins, les vibrations dans l'air se propagent presque pas, donc il y aura pas – pour les trous de forage, ça aura pas d'impact.

PAR M. KEN MASSÉ:

2405

C'est parce que dans une carrière, quand on veut démolir une grosse quantité de roches, on "drill" plusieurs trous...

PAR LE COMMISSAIRE:

2410

Excusez-moi!

PAR LE PRÉSIDENT:

2415

Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE:

Non, c'est parce que la discussion se faisait un peu bipartite!

Donc ça va, côté vibrations. Côté stabilité, est-ce qu'il y a un risque?

2420

PAR M. FRANCIS TRÉPANIÉ:

Je vais laisser la parole au géotechnicien, parce que ça fait pas partie de mon mandat.

2425

PAR M. KEN MASSÉ:

En passant, il y a une maison de la rue l'autre bord de chez nous...

PAR LE PRÉSIDENT:

2430

Non, on va juste prendre la question!

PAR M. KEN MASSÉ:

2435

Parce qu'ils ont sorti le monde de la maison.

PAR LE PRÉSIDENT:

Y a-t-il une difficulté quelconque?

2440

PAR M. FRANCIS TRÉPANIÉ:

C'est que là, on parle des travaux qui sont réalisés en ce moment, donc on est à plus de deux kilomètres (2 km). Les vibrations sont à peine perceptibles, rendu là.

2445

PAR M. KEN MASSÉ:

Bien, deux kilomètres (2 km) par le chemin, mais en ligne droite, je suis pas sûr.

PAR LE PRÉSIDENT:

2450

Non, non, vous vous adressez à moi!

Donc c'est pour ça que je voulais savoir la distance!

2455

PAR M. FRANCIS TRÉPANIÉ:

Je connais pas la distance exacte avec la maison de monsieur.

2460 **PAR M. KEN MASSÉ:**

On peut mettre la "map" peut-être!

2465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez une "map" qui pourrait nous situer?

Regardez, voulez-vous qu'on vous donne quelques minutes, on pourrait prendre une pause?

2470

On va prendre une pause environ dix (10) minutes. J'ai à ma montre trois heures et cinq (3 h 05).

2475

Un instant! Je vous avise de vous inscrire, si vous avez encore des questions au registre, parce qu'après la pause, le registre va être fermé. Merci.

2480

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
KEN MASSÉ (suite)

2485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc on va poursuivre l'audience, et je vous annonce maintenant que le registre pour s'inscrire est maintenant fermé.

2490 Nous allons poursuivre la discussion qu'on avait amorcée tout à l'heure avec la question de monsieur Massé.

Est-ce que du côté du promoteur, vous pouvez nous éclairer?

2495 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Oui monsieur le Président. Il y avait eu confusion au niveau de la compréhension de la question.

2500 Donc au niveau de la distance, si on regarde vraiment le pire des scénarios, parce que j'ai pas d'idée à quel endroit monsieur réside, mais si on prend la dernière des résidences ici, en ligne droite où ont été faits les sautages, nous parlons d'une distance d'un point cinq kilomètre (1,5 km).

2505 Et je laisserai la parole à monsieur Trépanier, géophysicien, pour savoir l'impact de la distance de la vibration avec un point cinq kilomètre (1,5 km).

PAR M. FRANCIS TRÉPANIÉRIER:

2510 Donc effectivement, avec la distance de un point cinq kilomètre (1,5 km) et les charges utilisées, on peut également se référer au document de notre évaluation au niveau des impacts des vibrations qui a été déposé évidemment dans l'annexe 2 où on établit les vibrations en fonction des charges et la distance.

2515 D'ailleurs, ces calculs-là ont été corroborés avec les tests de la carrière et qui nous montrent qu'effectivement, l'évaluation préliminaire correspond.

2520 Donc à la distance d'un point cinq kilomètre (1,5 km) et les charges utilisées, on se retrouve avec des vibrations de l'ordre de point quatorze millimètre par seconde (0,14 mm/s), inférieur au seuil de sensibilité humaine.

Donc aucun impact pour les piliers de surface et donc, le risque actuel n'est pas plus élevé.

2525 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Monsieur Massé.

2530 **PAR M. KEN MASSÉ:**

Bien, il parle d'impacts sur les immeubles de surface, puis probablement en dessous, c'est peut-être élaboré sur une base où est-ce que le terrain est sain.

2535 Mais en ce moment, vu que moi, j'habite à peu près là, puis eux autres, ils "blastent" ici, puis en dessous ici, c'est une vieille mine qui est toute minée, plein de galeries partout, ça fait qu'il peut tu y avoir plus de faiblesse, avec les ondes souterraines, vu que c'est déjà plein de galeries?

2540 Il y a peut-être l'eau qui peut vibrer puis causer des "lousses", parce que je pense que c'est du roche savon, puis que la mine a déjà été fermée parce qu'elle était dangereuse d'effondrement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2545 OK. Dans cette distance-là, est-ce que vous avez tenu compte justement qu'il y avait des galeries dans le sol, puis que ça aurait pu réagir autrement?

PAR M. FRANCIS TRÉPANIÉ:

2550 Dans le pire des cas, on est à un kilomètre (1 km) des galeries, donc on se retrouve encore avec des niveaux de vibration à un kilomètre (1 km). Je vais vous donner le chiffre exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

2555 OK, c'est une vibration qui a été mesurée à partir de ce sol-là, c'est ça?

PAR M. FRANCIS TRÉPANIÉ:

2560 Oui. Bien, en réalité, l'évaluation préliminaire a été faite avant qu'on produise des tests. Mais lors des sautages en carrière, on a fait des tests, des mesures qui nous ont démontré que l'évaluation préliminaire était correcte.

2565 Donc à un kilomètre (1 km), on se retrouve à point trois (0,3 mm/s), donc on est encore, j'arrive à la même réponse que tout à l'heure.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Massé, c'est la réponse.

2570 **PAR M. KEN MASSÉ:**

Si les tests ont été faits, ça peut être établi sur ce sol-là?

PAR M. FRANCIS TRÉPANIÉ:

2575

Oui.

PAR M. KEN MASSÉ:

2580

Il faut pas oublier qu'ils ont enlevé des maisons parce que c'est dangereux.

PAR LE PRÉSIDENT:

2585

Oui, mais ça, ça devient dans votre argumentaire pour le 14 avril.

PAR M. KEN MASSÉ:

Puis le sens de ma question, c'est si ma famille est en danger.

2590

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon OK, ça, c'est important.

Est-ce qu'il y a un danger?

2595

PAR M. FRANCIS TRÉPANIÉ:

2600

Comme j'expliquais tout à l'heure, le seuil des perceptions humaines est de l'ordre de point trois (0,3 mm/s) à point cinq millimètre par seconde (0,5 mm/s). Donc l'être humain commence à percevoir les vibrations à ce seuil-là, et on se trouve inférieur à ce seuil-là en ce moment.

PAR LE PRÉSIDENT:

2605

Merci. Oui, du ministère, c'est vrai, vous aviez une précision à apporter!

PAR M. LOUIS MARCOUX:

2610 J'avais une précision à apporter, monsieur le Président, sur le secteur qui a été
déménagé dans les années quatre-vingt!

Le secteur clôturé tient compte d'un périmètre de sécurité au-dessus des ouvertures
minières.

2615 Donc s'il y avait un affaissement, ce qui est toujours possible, ça va se faire à l'intérieur
des clôtures.

PAR LE PRÉSIDENT:

2620 OK. Donc vous avez votre réponse.

PAR M. KEN MASSÉ:

2625 Bien oui, ma question, si c'était sécuritaire de dynamiter avant de déménager le monde
du quartier, parce qu'il faut pas qu'il arrive un accident avant.

PAR LE PRÉSIDENT:

2630 Si c'était sécuritaire de?

PAR M. KEN MASSÉ:

Oui, si c'était sécuritaire de vraiment dynamiter là, avant que tout le quartier soit vidé.

2635 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, mais là, vous avez eu une réponse.

PAR M. KEN MASSÉ:

2640 Ça fait que c'est sécuritaire de dynamiter pendant qu'on habite sur la vieille mine?

PAR LE PRÉSIDENT:

2645 Vous avez eu une réponse du côté du fournisseur.

Avez-vous un élément additionnel?

Du côté du ministère des Ressources naturelles, avez-vous un élément additionnel?

2650 **PAR M. LOUIS MARCOUX:**

Non.

2655 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On peut pas aller plus loin dans cette question-là.

2660 **PAR M. KEN MASSÉ:**

Ma deuxième question!

PAR LE PRÉSIDENT:

2665 Mettons la troisième.

PAR M. KEN MASSÉ:

Bien, c'est une grosse question, OK!

2670 Le promoteur est-il conscient qu'il y a de l'inquiétude parmi les gens! Donc appuyez-vous pour avoir un comité de vigilance indépendant pour atténuer ces inquiétudes parmi les gens pour maintenant et l'avenir?

2675 Ça, c'en est un exemple, ma question avant.

Puis ils ont gagné le prix e3 qui suggère de peut-être aider les gens avec des inquiétudes, et je me demandais si le promoteur était ouvert à avoir un comité de vigilance indépendant pour régler toutes les questions du monde ici. Puis à partir de maintenant, là.

2680 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. En partie on a traité du comité de vigilance hier.

2685 **PAR M. KEN MASSÉ:**

Oui, mais j'ai eu une réponse comme de quoi ça peut être un sous-comité, mais je précisais un comité de vigilance indépendant.

2690 Parce que tout le monde a beaucoup de questions, puis il y a des affaires, comme mon inquiétude d'auparavant qui est une question qui se pose aujourd'hui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Puis un comité de vigilance indépendant pourrait fonctionner comment, d'après vous?

2695

PAR M. KEN MASSÉ:

Bien, ça pourrait traiter sur une base régulière, quotidienne, les questionnements du monde.

2700

Parce que mettons, on pose une question à Osisko, mais c'est sûr qu'ils vont le plus possible nous emmener une bonne question, mais on est tu véritablement sûr. C'est sûr qu'ils veulent avancer le plus vite possible dans leur processus!

2705

Ça fait qu'on aurait besoin du monde indépendant qui nous donne l'heure juste.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur le promoteur, monsieur David.

2710

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Monsieur le Président, nous sommes vraiment à l'écoute des gens, et si des gens peuvent nous arriver avec des suggestions au niveau de la composition du comité de suivi – parce que je pense qu'ici, on parle du comité de suivi, comité de suivi durant la construction, durant l'opération, durant la fermeture.

2715

Donc je pense que ça serait important d'avoir, à l'intérieur de ce comité de suivi là, un large éventail de personnes selon leur spécialité et s'ils sont touchés de près ou de loin, et nous sommes ouverts à entendre tous les commentaires et à essayer de construire le meilleur comité de suivi possible, monsieur le Président.

2720

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Donc dans le fond, le 14 avril, vous viendrez nous faire des recommandations dans ce sens-là.

2725

PAR M. KEN MASSÉ:

C'est bien.

2730

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est beau?

2735 **PAR M. KEN MASSÉ:**

Oui.

2740 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

2745 **QUESTIONS DE LA COMMISSION**

PAR LE PRÉSIDENT:

2750 Maintenant, pour faire suite à une question sur l'esker, je crois que le promoteur aurait une petite présentation de quelques minutes seulement.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

2755 Effectivement, monsieur le Président. Nous avons notre hydrogéologue qui pourrait peut-être vous présenter quelques acétates.

PAR LE PRÉSIDENT:

2760 OK. C'est pas trop long?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

On va faire ça le plus court possible. C'est selon votre volonté, monsieur le Président.

2765 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce que des fois, les présentations, ça peut être long, mais je vous fais confiance.

PAR M. PIERRE GROLEAU:

2770 Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, Pierre Groleau, hydrogéologue chez Golder et associés.

2775 Donc c'est en relation avec la question de monsieur Locat, concernant le modèle hydrogéologique qui a été fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

2780 Évidemment comme toujours, cette présentation-là va être déposée en document d'appui à la Commission?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

2785 Oui.

PAR M. PIERRE GROLEAU:

2790 Voilà! Donc on a déposé trois (3) figures pour montrer comment l'esker était intégré dans le modèle hydrogéologique.

Donc cette figure-là présente la localisation de deux (2) coupes A-A' et B-B'. Donc la suivante!

PAR LE PRÉSIDENT:

2795 Attendez un petit peu, j'ai peut-être manqué un petit peu.

A-A', ça représente quoi?

2800 **PAR M. PIERRE GROLEAU:**

OK. Vous voyez l'esker est représenté en beige ici. C'est la position de l'esker qui alimente la ville de Malartic.

2805 Et vous avez une coupe transversale A-A' et une coupe longitudinale le long de l'esker, B-B'.

PAR LE COMMISSAIRE:

2810 Les autres en orange sont d'autres bouts d'esker?

PAR M. PIERRE GROLEAU:

2815 Oui, d'autres eskers dans la région.

Donc la suivante! Ça, c'est des coupes tirées directement du modèle hydrogéologique qui a été fait avec le logiciel Feflow. Donc ça présente le matériel en rouge qui est l'esker, qui repose directement sur le roc.

2820 Donc c'était la question de monsieur Locat, à savoir, est-ce que dans le modèle, il y avait pas une unité qui se trouverait entre l'esker et le roc qui empêcherait la communication hydrogéologique entre les deux (2).

2825 Donc ce n'est pas le cas, il y a vraiment un contact hydraulique entre l'esker et le roc de surface.

L'autre coupe, la figure suivante, présente de façon longitudinale les mêmes résultats.

PAR LE COMMISSAIRE:

2830

Et donc, on parle ici, donc pour vous ce qu'on appelle l'aquifère, il serait où?

PAR M. PIERRE GROLEAU:

2835 L'aquifère est situé dans l'esker. C'est vraiment l'eau accumulée dans l'esker qui alimente les puits de la municipalité.

PAR LE COMMISSAIRE:

2840 Donc ici, sur cette image, l'épaisseur moyenne, c'est quoi, c'est entre vingt (20 m) et vingt-cinq mètres (25 m) d'épais?

PAR M. PIERRE GROLEAU:

2845 Oui, c'est l'épaisseur de l'esker.

PAR LE COMMISSAIRE:

2850 Et puis quand les puits sont utilisés, le niveau est à peu près où par rapport à la surface? Pas l'eau, la nappe phréatique.

PAR M. PIERRE GROLEAU:

2855 La nappe phréatique est assez profonde. Il y a seulement quelques mètres au fond de l'esker qui sont saturés.

PAR LE COMMISSAIRE:

2860 Ça peut être combien à peu près?

PAR M. PIERRE GROLEAU:

Je n'ai pas ces données-là, ce n'est pas nous qui avons fait ces puits-là, mais on a les informations, je peux vérifier.

2865

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais peut-être que cette information, on l'aurait du côté de l'étude faite pour la municipalité par contre?

2870

PAR Mme LUCIE ROGER:

Monsieur Locat, je vais demander à monsieur Réjean Fournier qui est ingénieur de la firme Genivar qui a réalisé l'étude pour nous à la municipalité.

2875

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord.

2880

PAR M. RÉJEAN FOURNIER:

Bonjour monsieur le Président.

PAR LE COMMISSAIRE:

2885

Juste avant! Donc dans votre simulation, vous avez prévu que le rabattement de la nappe allait atteindre ce secteur-là?

PAR M. PIERRE GROLEAU:

2890

Oui. On peut vous montrer une figure du rabattement, si vous voulez.

PAR LE COMMISSAIRE:

2895

Oui. Bien, allez-y donc rapidement, comme ça, on l'aura vu. Mais on reviendra après à la coupe, je pense.

PAR M. PIERRE GROLEAU:

2900

Ceci montre l'étendue du rabattement, trois mètres (3 m), et l'esker qu'on voyait tout à l'heure, dans lequel sont aménagés les puits, on le voit pas ici, mais ça, c'est les puits qui sont aménagés dans l'esker, en bleu.

PAR LE COMMISSAIRE:

2905

Merci.

Alors allez-y!

2910

PAR M. RÉJEAN FOURNIER:

Donc quelle est la question?

PAR LE COMMISSAIRE:

2915

La question, c'est: Quelle est l'épaisseur saturée à la base de l'aquifère, à la base de l'esker?

PAR M. RÉJEAN FOURNIER:

2920

C'est-à-dire qu'à certains endroits, vous voulez dire vis-à-vis les puits existants?

PAR LE COMMISSAIRE:

2925

Vous avez les puits, disons sans les pomper, si vous faisiez rien, le niveau de l'eau, le niveau de la nappe phréatique, si vous creusez, à quelle profondeur trouvez-vous le niveau de l'eau dans l'esker?

PAR M. RÉJEAN FOURNIER:

2930

Vis-à-vis le nouveau puits...

PAR LE COMMISSAIRE:

2935

Vis-à-vis de vos puits actuels.

PAR M. RÉJEAN FOURNIER:

2940

Oui, c'est ça. Parce que là actuellement, il y a trois (3) puits. Il y a les puits existants qu'on appelle communément le PP4 et PP5. Ça, c'est des puits qui sont là depuis très longtemps.

Je vais vous donner des chiffres, des ordres de grandeur.

2945

Alors vous avez trois (3) puits existants actuellement, le P4 et le P5. Le nouveau puits a été construit en 2006 qui s'appelle le P6.

Donc les P4 et P5, le niveau de la nappe, il faudrait que je fouillerais dans mes papiers pour être sûr, mais disons que le niveau de la nappe est environ à vingt (20 pi) à trente pieds (30 pi) par rapport à la surface à P-4 et P5, environ six (6 m) à huit mètres (8 m) de profond.

2950

Je vais le revérifier pour être sûr, mais c'est des ordres de grandeur.

Et vis-à-vis le P6, on parle d'environ quarante (40 pi) à cinquante pieds (50 pi) de profond, par rapport à la surface.

2955

PAR LE COMMISSAIRE:

On va essayer de demeurer en mètres! Bien disons, on va prendre les pieds, c'est peut-être plus facile.

2960

Donc l'aquifère fait soixante pieds (60 pi) d'épaisseur environ et à cet endroit-là, le niveau de la nappe naturelle est environ à quarante-cinq pieds (45 pi) de profondeur?

PAR M. RÉJEAN FOURNIER:

2965

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

2970

Donc ça veut dire que là, il reste environ quinze (15 pi) à vingt pieds (20 pi) de zone saturée?

PAR M. RÉJEAN FOURNIER:

2975

Non. Vis-à-vis le nouveau puits, on a une épaisseur de cent quarante pieds (140 pi) au total d'esker, de gravier, et on a environ quatre-vingts pieds (80 pi) d'épais de niveau d'eau à cet endroit-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

2980

OK. Donc ça, c'est pour un des puits.

Les autres puits par contre, les eskers les plus minces – est-ce que cette coupe-là représente d'après vous ce que vous voyez?

2985

C'est parce que là, votre cent quarante pieds (140 pi), c'est vrai que les coupes, ça dépend où ce qu'on la passe, mais je le vois pas vraiment!

2990 Mais ma question est surtout donc de voir, ça, c'est naturel, mais lorsque vous pompez, le niveau d'eau se rabat jusqu'à quel niveau dans votre puits?

PAR M. RÉJEAN FOURNIER:

2995 En opération normale, les rabattements qui ont été observés, c'est de l'ordre de trois mètres (3 m), je crois.

C'est des valeurs qu'il faudrait revérifier, mais c'est des ordres de grandeur.

PAR LE COMMISSAIRE:

3000 Et d'après vous, si on avait un rabattement de trois mètres (3 m) additionnel créé par le pompage de la mine, quel serait l'impact sur la capacité de production de ces puits-là?

PAR M. RÉJEAN FOURNIER:

3005 Je crois qu'il y aurait une baisse. Mais c'est difficile pour moi de vous donner l'impact que ça aurait, parce que moi, je suis pas hydrogéologue.

3010 Ma participation dans ce projet-là, c'était plutôt – on a eu un mandat en 2005 pour régler un problème de pénurie d'eau, donc on a fait faire des études hydrogéologiques par des firmes, entre autres Consulteaux qui nous a donné des directives par rapport à ça.

3015 Alors pour évaluer une capacité résiduelle suite à un rabattement additionnel, moi, je suis pas en mesure de vous donner cette information-là aujourd'hui.

Mais on pourrait vérifier, on pourrait demander aux gens qui ont travaillé sur ce dossier-là de fournir une réponse plus claire.

PAR LE COMMISSAIRE:

3020 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3025 Vous allez faire le suivi, madame Roger?

PAR Mme LUCIE ROGER:

3030 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

Bon, au niveau de la MRC, du côté de la gestion des ressources en eau, dans le secteur, est-ce que vous avez quelques commentaires?

3035

PAR M. MARIO SYLVAIN:

Ah bien, je peux dire, on n'a rien présentement comme étude qui pourrait nous donner des indications sur les eskers.

3040

Par contre, c'est identifié au schéma d'aménagement depuis 2005. On a une volonté de vouloir aller chercher plus d'informations sur les eskers, parce qu'on en a plusieurs, et même que toutes nos municipalités principales dépendent des eskers pour l'alimentation en eau potable, donc que ce soit Val-d'Or, Senneterreville ou Malartic.

3045

Et présentement, il y a un projet qui est déposé par l'UQAT en association avec les MRC de la région, pour aller chercher une subvention, dans le fond, pour faire une étude de caractérisations des eskers. Mais c'est un projet qui est déposé, on sait pas si on va avoir les sous puis si ça va aller de l'avant.

3050

Donc pour l'instant, on est un peu en attente dans ce dossier-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

3055

Du côté de la municipalité, sur l'esker, finalement, ce qu'on voit ici, c'est les puits, mais il y a probablement des activités autres que le pompage de l'eau qui se font sur l'esker?

Est-ce qu'il a d'autres activités qui sont inventoriées?

3060

PAR M. RÉJEAN FOURNIER:

Bien, il y a des activités d'exploitation des gravières dans ces secteurs-là qui sont en cours actuellement.

3065

PAR LE COMMISSAIRE:

Et concernant le rayon de protection, parce que j'imagine qu'il y a des rayons de protection alentour des puits, est-ce que des rabattements plus grands auraient pour conséquence d'augmenter davantage la zone qui pourrait influencer la qualité de l'eau?

3070

Autrement dit, quand on fait un puits, on crée une dépression, c'est comme quand on siphonne, et donc vous créez ce que j'appelle un cône ou une zone d'influence, et donc cette aire de protection là, j'imagine qu'elle est déterminée en fonction des estimations.

3075 Alors peut-être que ma question, je comprends que c'est peut-être pas vous qui pouvez y répondre, mais est-ce que le ministère de l'Environnement, le MDDEP pourrait, étant reconnu qu'ils ont des spécialistes en hydrogéologie, en fait une section des eaux souterraines, ce serait peut-être intéressant de voir quelle est la position ou quelles sont les opinions et commentaires du MDDEP à cet effet-là, si c'était possible?

3080 **PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

En fait, vous voulez que le ministère de l'Environnement regarde les études hydrogéologiques qui ont été fournies par le promoteur, par la municipalité, puis dise si c'est correct ou non?

3085

PAR LE COMMISSAIRE:

En fait, dans les impacts de ce projet-là sur l'environnement, il est mentionné des impacts potentiels sur les eaux souterraines.

3090

Alors nous aimerions que les gens qui sont responsables de ce volet-là, eaux souterraines au MDDEP, nous fassent un commentaire à savoir si eux perçoivent des risques donc à la fois à la disponibilité dans la quantité d'eau et à la qualité de l'eau dans ce secteur-là, en regard du projet qui est proposé?

3095

Comme vous avez fait pour d'autres composantes du projet, on aimerait avoir plus d'informations et d'opinions de vos spécialistes à cet effet-là.

3100 **PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

Je vais le demander.

3105 Par contre, les gens des eaux souterraines chez nous ont pas été saisis du dossier à date. Par conséquent, vous connaissez la masse d'informations qu'il y a là-dedans. Je peux pas vous promettre une réponse la semaine prochaine, et je connais pas non plus la disponibilité des spécialistes.

Mais je vais essayer de l'avoir le plus rapidement possible.

3110 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

3115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'autres commentaires? Non, ça va!

YVES SYLVAIN

PAR LE PRÉSIDENT:

3120

J'appellerais maintenant monsieur Yves Sylvain.

PAR M. YVES SYLVAIN:

3125

Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

3130

Bonjour.

PAR M. YVES SYLVAIN:

3135

Hier soir, monsieur Coates a mentionné qu'il allait terminer ce qu'il avait commencé dans la phase 1. Je pense que j'ai bien saisi ça.

Moi, ma question, je me demandais, est-ce que c'est juste des paroles ou est-ce qu'il y a une entente écrite, légale, entre les deux (2) parties, soit la Ville et Osisko?

3140

Parce que s'ils partent pas, la Ville a un sérieux problème.

Ça fait que je voudrais avoir des explications à ce sujet.

PAR LE PRÉSIDENT:

3145

Oui, mais je pense que l'information a été assez claire hier.

PAR M. YVES SYLVAIN:

3150

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

3155

Non! Je demanderais peut-être à monsieur David de résumer clairement l'intention d'Osisko dans ce sujet-là.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Monsieur le Président, tel qu'il a été mentionné hier, notre intention est de poursuivre et de terminer la relocalisation. Nous avons les fonds nécessaires, nous avons levé quatre cent

3160 trois (403 M\$) ou quatre cent quatre millions de dollars (404 M\$) dernièrement, et nous avons les fonds nécessaires et nous allons poursuivre.

Donc tel que nous le faisons avec les institutions, nous allons poursuivre également avec l'ensemble des infrastructures.

3165

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc c'est une intention?

3170

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Oui monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

3175

C'était ça la réponse hier.

PAR M. YVES SYLVAIN:

3180

C'est une intention, oui. Donc il y a pas d'entente.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc il n'y a pas d'entente?

3185

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

C'est notre réponse, il n'y a pas d'entente.

3190

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est la réponse.

PAR M. YVES SYLVAIN:

3195

Merci.

Ça fait que comment que vous pouvez m'expliquer ça, il y a pas d'entente écrite entre la municipalité – je sais pas si la municipalité peut me répondre là-dessus.

3200

Pourquoi qu'ils ont pas d'entente écrite, pourquoi qu'ils se sont pas protégés, là?

PAR LE PRÉSIDENT:

3205 Parfait, ça, c'est une question.

PAR M. YVES SYLVAIN:

3210 Puis nous protéger!

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça, c'est une question claire.

3215 Du côté de la Ville, quand vous avez accordé des permis, vous avez pas assumé, vous avez pas pris de garantie semble-t-il. Est-ce que vous pouvez nous expliquer pourquoi?

PAR Mme LUCIE ROGER:

3220 Bien en fait, monsieur le Président, il existe des ententes, il en existe deux (2) qui ont été signées en septembre 2007 et en janvier 2008.

3225 C'est des ententes sur la construction du nouveau quartier, les règles de construction, les cautionnements que la compagnie doit déposer pour garantir les travaux.

Par la suite, il y a des ententes, ça, c'est clair.

PAR LE PRÉSIDENT:

3230 Mais on disait qu'il n'y avait pas d'entente tantôt, quelles sont ces ententes? Quelles sont ces cautions?

PAR Mme LUCIE ROGER:

3235 Les cautionnements, c'est pour garantir les travaux. Les cautionnements viennent de l'entrepreneur souvent pour garantir la qualité des travaux.

3240 C'est commun dans la municipalité quand on fait des travaux en infrastructures, on demande un cautionnement de cinquante pour cent (50 %) en matériel, cinquante pour cent (50 %) en main-d'œuvre; c'est ce qu'on a exigé de la compagnie.

PAR LE PRÉSIDENT:

3245 Et ça monte à combien?

PAR Mme LUCIE ROGER:

J'ai pas les cautionnements avec moi, mais on les a reçus, je peux vous le confirmer. Si vous les voulez, on peut vous les déposer.

3250

PAR LE PRÉSIDENT:

Certainement, merci.

3255

PAR Mme LUCIE ROGER:

Par la suite, c'est ça, il y a eu une entente en septembre, parce qu'il y a eu comme deux (2) volets au nouveau quartier. Il y a eu une rue, les premières rues – à l'époque, on appelait ça la rue de démonstration, c'est la rue de la Place des Mineurs et la rue Miquelon.

3260

On a fait une première entente pour ces deux (2) rues-là que l'entrepreneur voulait réaliser rapidement. Et par la suite est venue une deuxième entente pour l'ensemble du quartier qui restait.

3265

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Dans le fond, tantôt on parlait du cours de l'or, supposons qu'il y aurait un problème, le prix chuterait, la compagnie, ça irait mal, qui serait responsable de finaliser les travaux à ce moment-là et de finaliser le développement du secteur?

3270

PAR Mme LUCIE ROGER:

Dans une municipalité, quand il arrive un promoteur qui nous développe un quartier, le promoteur reste responsable des infrastructures jusqu'à la livraison à la municipalité, à la satisfaction de la municipalité.

3275

C'est la responsabilité du promoteur de terminer ses travaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

3280

Au pire cas?

PAR Mme LUCIE ROGER:

3285

Le pire cas, en fait...

PAR LE PRÉSIDENT:

3290 Si le pire cas arrivait? Par exemple, supposons que Osisko a des problèmes financiers, puis ultimement, c'est la Ville qui serait prise?

PAR Mme LUCIE ROGER:

3295 Nous, dans ces ententes-là, il y a plusieurs étapes. Actuellement, on a fait les réceptions provisoires de l'ensemble des infrastructures. Il reste la station de pompage à faire la réception, je crois que l'électricité est pas encore arrivée, mais on a accepté la qualité des travaux à ce jour.

3300 Ce qui reste à faire, c'est la mise en forme finale des rues, le pavage, bordures de béton, c'est la finition qui reste à faire.

Je vous dirais que de l'ensemble des travaux, c'est le moins coûteux de la finition.

3305 Si la question est: Est-ce qu'on a une garantie, un dépôt en fidéicommiss pour nous permettre, nous, de terminer les travaux actuellement, c'est non.

En octobre 2008, je vais vous dire le numéro de la résolution, on a passé une résolution en octobre 2008, la résolution, c'est 2008-10672 où on a adressé une demande à la compagnie Osisko de déposer des argents en fidéicommiss pour terminer les travaux du nouveau quartier.

3310 Maintenant, on n'a pas eu de réponse à cette demande-là. Je sais que monsieur le maire a eu des échanges avec des représentants d'Osisko, mais c'est juste des échanges verbaux, on n'a pas eu de confirmation écrite s'ils nous en donnaient ou pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

3315 OK. Vous avez une autre question?

PAR M. YVES SYLVAIN:

3320 Non. Bien, je veux dire, en tout cas, ça me satisfait.

Je veux dire, je trouve ça inquiétant ce qui a été répondu.

PAR LE PRÉSIDENT:

3325 C'est exactement ça, c'est une opinion, vous nous en ferez part le 14, on va en discuter ensemble.

Vous pouvez prendre quelques secondes!

3330 **PAR M. YVES SYLVAIN:**

Oui, les autres en prennent souvent!

3335 **PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît, pas de réaction!

PAR M. YVES SYLVAIN:

3340 Moi, je voulais savoir, les personnes qui ont décidé de suivre la loi, la loi que je parle, ça t'incite à dire d'attendre la décision ministérielle et tout le processus qui va avant...

PAR LE PRÉSIDENT:

3345 Non. Ça, ça rentre – quelle est votre question? Tournez-le en question. Vous voulez savoir quoi?

PAR M. YVES SYLVAIN:

3350 Ma question, ce que je veux savoir, les gens qui ont décidé de faire ça, d'attendre la décision ministérielle, OK, il leur arrive quoi si Osisko obtient son droit d'exploitation, là?

PAR LE PRÉSIDENT:

3355 Vous voulez savoir si les résidents qui n'ont pas convenu d'entente de gré à gré avec Osisko, qu'est-ce qui arrive?

PAR M. YVES SYLVAIN:

3360 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Hier, on a traité beaucoup des délais, des étapes.

3365

Moi, je vous recommanderais de lire les transcriptions d'hier là-dessus. C'est une question, je pense, que madame Kirouac avait posée, puis qu'on a fait pas mal de développement.

3370 **PAR M. YVES SYLVAIN:**

Oui. Mais en tout cas, moi, j'ai pas trouvé ça très rassurant, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3375 Mais ça, vous viendrez le dire le 14.

PAR M. YVES SYLVAIN:

3380 Oui, OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est important, c'est fait pour ça, la deuxième partie.

3385 **PAR M. YVES SYLVAIN:**

Je veux terminer avec un commentaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

3390 Non, non, pas de commentaire. Non, s'il vous plaît, on fait pas de commentaire.

3395 C'est des règles qu'on s'est données. Si j'accepte des commentaires, tout le monde va faire des commentaires. Les seuls commentaires, c'est le 14 avril que vous viendrez faire les commentaires, le 14 avril. Là, c'est la période d'information.

PAR M. YVES SYLVAIN:

3400 Mais c'est une question que je me pose, puis que j'aimerais que vous vous posiez.

PAR LE PRÉSIDENT:

3405 Non. Je veux pas savoir votre question à ce moment-là. Vous viendrez nous la poser le 14 avril, puis on aura une bonne question.

PAR M. YVES SYLVAIN:

J'espère.

3410 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup monsieur Sylvain.

3415

HENRI JACOB

PAR LE PRÉSIDENT:

3420 Monsieur Guy Leclerc.

Monsieur Henri Jacob.

PAR HENRI JACOB:

3425 Bonjour monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

3430 Bonjour.

PAR HENRI JACOB:

3435 J'aurais besoin d'une petite information avant de poser ma question.

Le 5 mars dernier, vous nous avez rencontrés, les requérants, et vous nous avez dit que si on n'avait pas épuisé les questions vendredi soir qu'il pourrait y avoir une prolongation lundi.

3440 Qu'est-ce qui s'est passé entre le 5 mars puis aujourd'hui pour...

PAR LE PRÉSIDENT:

3445 Lors de notre rencontre préparatoire, on a évoqué cette possibilité-là, advenant le fait où il y aurait une multitude de questions qui nous permettraient, qui feraient en sorte qu'on n'aurait pas fait le tour de tout le dossier.

À la lumière des questions qui ont été posées, notamment hier, un grand nombre avait déjà été répondu.

3450 Aussi cet après-midi, plusieurs des questions ont déjà été répondues. Pour la Commission, les questions, les enjeux que le projet soulève, la Commission a jugé qu'après cette séance-ci, on aurait fait tout le tour de la question.

PAR HENRI JACOB:

3455 C'est pas la procédure habituelle?

PAR LE PRÉSIDENT:

3460 C'est la procédure habituelle. C'est exactement la procédure habituelle.

PAR HENRI JACOB:

3465 Moi d'abord, ma première question s'adresse au ministère, soit de l'Environnement ou des Ressources naturelles. Je voudrais savoir qu'est-ce qui va arriver, un coup que la fosse est excavée, et il semble bien qu'elle va l'être, qu'est-ce qui protégerait les citoyens contre un promoteur qui déciderait de demander à se servir de cette fosse-là pour importer des déchets et l'emplier, comme il s'est fait à la mine Adams, comme ils ont voulu faire à la mine Adams avec la ville de Toronto?

3470 Au ministère de l'Environnement, est-ce qu'il y a des normes qui empêchent ce genre d'affaire là, parce que je pense que la Ville a pas d'avocat pour nous protéger!

PAR LE PRÉSIDENT:

3475 On a compris votre question.

3480 Du côté du ministère, on va commencer par le ministère de l'Environnement, est-ce qu'il y a des mesures qui permettraient de contrôler ce genre de comportement?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

3485 En fait, n'importe qui qui veut implanter un site de déchets, d'enfouissement sanitaire ou quoi que ce soit, est obligé de demander une permission au ministère de l'Environnement. En fait, il s'agit d'un décret encore avec des audiences publiques et tout ça.

3490 Il y a eu en effet certaines – on a parlé parfois de faire ce genre de chose là. D'ailleurs, la carrière Miron, l'ancienne carrière Miron, c'est un des plus gros lieux d'enfouissement qu'il y a eu au Québec.

3495 Mais aujourd'hui, avec les normes qu'on a, généralement on n'accepte pas que des déchets soient mis en place en dessous du niveau de l'eau ou alors, il faut que ce soit imperméabilisé. Et avec la taille de la fosse qui est prévue, ça me surprendrait qu'on soit capable d'imperméabiliser ça d'une façon correcte.

3500 De plus, en Abitibi, la population est quand même pas si importante que ça, donc il n'y a pas des gros volumes de déchets. Il y a présentement en Abitibi plusieurs lieux d'enfouissement sanitaire qui desservent bien la population. Donc il y a pas besoin d'avoir un mégalieu comme pourrait être celui de la fosse.

PAR LE PRÉSIDENT:

Du côté du MRNF, est-ce que vous avez un complément d'information?

3505 **PAR M. LOUIS MARCOUX:**

Le seul complément d'information: tant et aussi longtemps que cette ouverture minière là est sur une concession minière, il n'y aura pas d'autres vocations que l'activité minière.

3510 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Monsieur Jacob, avez-vous une autre question?

PAR HENRI JACOB:

3515

En fait, la question était: Si une ville comme Montréal faisait la même chose qu'une ville comme Toronto a fait avec la mine Adams! C'était ça ma question.

3520 Je sais qu'il y a pas assez de déchets en Abitibi, mais je sais aussi qu'il est déjà arrivé, comme à Senneterre, on voulait importer tous les déchets toxiques de l'est de l'Amérique du Nord!

Ça fait que je parle pas des déchets d'Abitibi, là.

3525 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Là, vous avez eu une réponse du ministère.

PAR HENRI JACOB:

3530

Non, on n'a pas répondu à ma question. Si une ville comme Montréal, avec un promoteur, déciderait d'importer, parce qu'ils se cherchent des lieux d'enfouissement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3535

Mais regardez, on parle pas de Montréal, on parle de Malartic.

PAR HENRI JACOB:

3540

Bien oui, je parle du trou de Malartic!

PAR LE PRÉSIDENT:

3545 Madame Loïselle nous a expliqué le processus que supposons que Osisko voudrait
changer la vocation de la fosse...

PAR HENRI JACOB:

3550 Pas Osisko, la Ville!

PAR LE PRÉSIDENT:

3555 La mine, la fosse actuelle, si on voulait lui changer la vocation, il y aurait un processus qui
serait suivi.

C'est ça la réponse.

PAR HENRI JACOB:

3560 OK. Ma deuxième question s'adresse pour une question environnementale, j'imagine
qu'on peut en poser aussi!

3565 Au sujet du ruisseau Raymond, je pense pas que tout a été dit. J'ai cru comprendre qu'à
tous les mois, on devrait vider le bassin de lessivage ou de polissage. Et ce que je sais, c'est
que le ruisseau Raymond est très pollué, il y a des résidus miniers depuis des années dedans, et
puis ça se jette dans la rivière Piché.

3570 J'aimerais savoir, de la part du promoteur, s'il y a une étude qui a été faite pour s'assurer
que quand on rejette une quantité d'eau supplémentaire d'un coup sec, exemple au printemps,
tous ces résidus-là se rendront pas dans la rivière Piché, j'aimerais savoir si l'étude a été faite et
si oui, jusqu'à quelle distance dans la rivière Piché on a prévu faire cette étude-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

3575 OK. C'est un bon complément à la question qui a été formulée hier sur la rivière
Raymond.

Du côté du promoteur?

3580 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Monsieur le Président, au niveau du vidangeage donc, dans notre bilan d'eau, ce qui a
été présenté à la Commission, parlons d'un bilan d'eau de quatre cent mille mètres cubes
(400 000 m³) d'eau.

3585 Présentement, ce qui a été indiqué, c'est qu'il existe un effluent de deux virgule deux millions de mètres cubes (2,2 Mm³) d'eau.

 Donc on vient de réduire de beaucoup, donc virgule quatre million (0,4 Mm³) à deux virgule deux millions de mètres cubes (2,2 Mm³) d'eau qui sortira par l'entremise du ruisseau
3590 Raymond dans ce secteur.

 Donc ça, c'est la première des réponses.

 La qualité de cette eau-là va rencontrer les objectifs de rejet que le ministère saura nous
3595 donner. Nous avons mentionné hier également qu'il allait y avoir un suivi de cette eau-là pour garantir la qualité de cette eau-là.

 Mais je pense qu'au niveau de la qualité – mais au niveau de la quantité, donc on parle
3600 d'une quantité qui est beaucoup moindre qui est rejetée présentement.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Puis hier, on a parlé comment s'étaient établis les objectifs environnementaux de rejet.

3605 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

 C'est ça.

PAR HENRI JACOB:

3610 Bien, c'est pas ça la question.

 La question, c'est qu'à chaque printemps, ils vont vider le bassin. Je comprends qu'ils
3615 baissent le niveau d'eau annuellement, et quand il va y avoir une augmentation rapide d'eau, et c'est là que les sédiments vont se mettre en suspension.

 Et j'aimerais savoir jusqu'où qu'ils vont se rendre, ces sédiments-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3620 Monsieur David.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

3625 Donc le principe est le même. Présentement, c'est pas mal au printemps ce qui se passe. Donc les débits vont être de beaucoup moindres.

Habituellement, c'est au printemps, dans la période du printemps qu'il peut y avoir rejet, parce que les bassins sont remplis.

3630

Et au niveau des débits dont nous parlons, ce sont pas des débits assez importants pour nuire.

PAR LE PRÉSIDENT:

3635

Mais comme il y a déjà eu des impacts environnementaux dans le ruisseau Raymond il y a quelques années, est-ce que ça pourrait entraîner de la turbulence dans l'eau et se ramasser dans la rivière et ensuite dans le lac?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

3640

On n'en voit pas, monsieur le Président, les débits sont plus faibles et beaucoup trop faibles.

3645

Donc ce sera vraiment vraiment différent de ce qui se passe présentement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3650

En période d'été, est-ce que c'est possible qu'il y ait des segments du ruisseau qui soient à sec?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

3655

De notre côté, nous empruntons – ce qui fait la beauté un peu de la chose, là, pour éviter de jouer dans d'autres secteurs, dans d'autres bassins – on va emprunter exactement le même chemin que celui qui a cours présentement.

Et durant l'été, ce secteur-là est bloqué, donc il y a pas de rejet durant l'été.

3660

Et nous, ce sera la même chose. Donc la physionomie, il y aura pas de différence.

Donc c'est pas asséché, parce qu'il y a toujours l'eau au pourtour de ruissellement qui s'écoule dans le ruisseau qui est un peu plus en aval de notre rejet, donc rendant toujours le cours d'eau, un accès à l'eau au cours d'eau.

3665

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Monsieur Jacob!

3670 **PAR HENRI JACOB:**

Il y a pas de biologiste ici pour nous renseigner?

3675 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est parce qu'on a fait la discussion hier. Là, on reprend les discussions.

Si je vais sur les objectifs de rejet...

3680 **PAR HENRI JACOB:**

Mais je parle de la Commission, elle n'est pas accompagnée d'un biologiste ou les ministères n'ont pas de biologiste pour nous certifier ça?

3685 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Regardez, on est en commission d'enquête.

3690 **PAR HENRI JACOB:**

Sans biologiste!

PAR LE PRÉSIDENT:

3695 On a eu des commentaires de la part des ministères hier.

Je sais pas qu'est-ce que vous recherchez de plus, là, mais pour l'instant, on a toute l'information.

3700 **PAR HENRI JACOB:**

Bien, un biologiste, habituellement au ministère de l'Environnement a toujours un biologiste avec eux autres pour répondre aux questions, comme j'ai posé hier des questions sur les poissons...

3705 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais on a posé la question au ministère du Développement durable hier.

3710 **PAR HENRI JACOB:**

Oui je sais, mais il y avait pas de biologiste.

PAR LE PRÉSIDENT:

3715 Il a fait une réponse.

PAR HENRI JACOB:

3720 Non, ils nous ont dit qu'il fallait qu'ils se renseignent pour nous envoyer ça dans l'autre semaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

3725 Ils vont nous répondre.

Est-ce que vous avez une autre question?

PAR HENRI JACOB:

3730 Ah bien, je peux en avoir plusieurs autres!

On s'en va en audience publique, puis on n'a pas, toujours pas aucune espèce de plan de restauration. J'essaie d'imaginer comment qu'on peut s'imaginer que la compagnie va restaurer un site si c'est pas inclus à l'audience publique, le plan de restauration.

3735 J'essaie d'imaginer, je comprends pas que l'audience publique se tienne avant même qu'on ait un plan de restauration pour pouvoir évaluer comment ça va se faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

3740 On va poser la question au ministère du Développement durable!

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

3745 Monsieur le Président, il y a un plan de restauration préliminaire qui a été déposé il y a une (1) semaine ou deux (2), je pense, ou quelque chose comme ça.

Donc on a quelque chose avec lequel on est capable de travailler.

3750 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Est-ce que c'est dans les processus normaux d'évaluation au niveau du ministère?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

3755

La directive qui a été envoyée au promoteur lui demandait de déposer son plan de restauration en effet avec l'étude d'impact.

3760

Il y avait peu d'informations, si vous voulez, dans l'étude d'impact comme telle, on a posé des questions dans ce sens-là, et puis là, c'est ça, le plan de restauration, un préliminaire, c'est certain qu'à ce temps-ci, ça ne peut être qu'un préliminaire, nous a été déposé.

PAR LE PRÉSIDENT:

3765

OK. Si on revient sur la question du ruisseau Raymond, est-ce que vous avez obtenu l'information, du côté du ministère?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

3770

Pour l'information sur les poissons, c'est mes collègues de la Faune bien entendu qui ont cette responsabilité-là.

3775

Pour nous, présentement, le promoteur, ce qu'il propose, c'est un rejet de quatre cent mille mètres cubes (400 000 m³) par année en période du printemps, puis comme on l'a exposé, je sais plus si c'est hier ou avant-hier, on pense, nous autres, qu'il y a moyen de réduire ce rejet-là, que les eaux de printemps peuvent être déviées directement vers le lac Fournière au sud, de façon à ce qu'il y ait pas d'eau qui s'en aille de façon normale dans le ruisseau Raymond.

PAR LE PRÉSIDENT:

3780

OK. De quelle façon?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

3785

Ce qu'on a, c'est une présentation PowerPoint que le promoteur nous avait présentée puis qui a été déposée d'ailleurs à la Commission.

3790

Il y a des eaux qui arrivent de ruissellement naturel sur le site, qui arrivent de l'ouest, il y en a une partie qui peut être dérivée vers le sud, une partie qui peut être dérivée vers le nord.

3795

Et ce qu'on voit, nous, comme possibilité, puis ça a été évoqué avec le promoteur, mais on n'a pas encore eu le temps de rentrer dans les détails, c'est qu'en cas de surplus d'eau, parce qu'on comprend que le promoteur a besoin d'eau pour son procédé, pour sa technique de résidus épais, ça en prend pas mal, alors qu'il les accumule dans son bassin, qu'on va appeler un bassin d'alimentation ou d'accumulation, mais que, quand le bassin est plein ou quand on prévoit,

parce que tout le monde sait que le printemps, ça finit par arriver, puis la neige finit par fondre bientôt, à ce moment-là que la dérivation sud soit activée.

3800 Ça peut être tout simplement une vanne qui fait qu'à un moment donné, on envoie l'eau vers le sud, vers le lac Fournière, alors que quand on est dans des périodes où est-ce que c'est qu'on prévoit des besoins d'eau, bien là, on les envoie vers le bassin.

PAR LE PRÉSIDENT:

3805 Ça va. Monsieur Jacob, merci beaucoup.

PAR HENRI JACOB:

3810 Puis pour les autres questions qu'on va avoir à poser?

PAR LE PRÉSIDENT:

3815 Pour les autres questions que vous allez avoir à poser, je l'ai annoncé tout à l'heure. Vous avez jusqu'au 20 mars pour poser des questions écrites à la Commission qui se fera un plaisir de les acheminer, s'il en reste.

PAR HENRI JACOB:

3820 Et pour les réponses?

PAR LE PRÉSIDENT:

Les réponses, c'est la même chose.

3825 **PAR HENRI JACOB:**

Elles vont être déposées sur le site?

PAR LE PRÉSIDENT:

3830 Sur le site.

PAR HENRI JACOB:

3835 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

3840

MARCEL JOLICOEUR

3845 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Marcel Jolicoeur.

Bonjour.

3850

PAR M. MARCEL JOLICOEUR:

Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

3855

J'ai deux (2) petites questions à la Ville de Malartic!

Dans votre plan quinquennal de 2005 de la Ville, quel était votre budget pour l'entretien et la réparation des rues du secteur sud, c'est-à-dire celles qui ont été démenagées, et pour l'aqueduc et l'égout et les rues, l'asphalte puis tout ça? Ça, c'est ma première question.

3860

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans le secteur sud.

3865

Madame Roger, est-ce que vous pouvez nous dire le budget qui était prévu?

PAR Mme LUCIE ROGER:

Il faudrait que je ressorte les montants, j'ai ça en dossier.

3870

Par contre, c'est assez important, les montants en infrastructures qu'on avait à investir dans ce secteur-là. C'est un secteur qui était très vieux, on parle de la tuyauterie d'au-delà de quarante (40) ans d'installation. Les infrastructures de rues également étaient à refaire.

3875

Je vais vérifier les montants exacts, je peux vous les déposer, il y a pas de problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous allez nous déposer l'information.

3880 Votre deuxième question!

PAR M. MARCEL JOLICOEUR:

3885 La deuxième question! Est-ce qu'il y a un tableau, un comparatif des années de 2003 à 2008 pour les permis de construction, le nombre et la valeur des permis de construction qui ont été émis pour chacune des années comparativement qu'on peut avoir? Est-ce que c'est clair?

PAR LE PRÉSIDENT:

3890 Oui, très clair.

 Est-ce que vous avez ce genre de tableau?

PAR Mme LUCIE ROGER:

3895 Oui, on a ce genre de statistiques là à la municipalité, on peut vous les donner.

 Un ordre de grandeur, en 2003-2004, on parlait d'émission de permis d'environ deux cents (200) par année. Puis cette année en 2008, on parle de quatre cents (400) à quatre cent vingt-cinq (425), là.

3900

PAR LE PRÉSIDENT:

 OK.

3905

PAR M. MARCEL JOLICOEUR:

 Merci beaucoup.

3910 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Est-ce que vous avez une autre question?

PAR M. MARCEL JOLICOEUR:

3915

 Non, merci, c'est tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

3920 C'est tout, merci beaucoup.

ANDRÉ MORIN

3925 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur André Morin.

Bonjour monsieur Morin.

3930

PAR M. ANDRÉ MORIN:

Bonjour. Juste pour revenir sur une question qui a déjà été posée hier, concernant les objectifs visés d'être carboneutre, ce qui est souhaitable.

3935

Ma question porte sur le tableau 5.6 du rapport principal, je sais pas si on peut l'afficher?

PAR LE PRÉSIDENT:

3940

Mais c'est une question additionnelle par rapport à la question d'hier?

PAR M. ANDRÉ MORIN:

Oui tout à fait. On n'a pas parlé du tableau 5.6.

3945

PAR M. BERNARD FOURNIER:

Monsieur le Président, en fait le tableau 5.6 tel que dans l'étude d'impact avait des petites erreurs dedans. Il a été corrigé dans le document de réponses aux questions du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

3950

Donc on mettra la version corrigée bien entendu.

PAR M. ANDRÉ MORIN:

3955

C'est même mieux, ça va me permettre de mieux évaluer.

PAR LE PRÉSIDENT:

3960

Des données à jour!

Durant le temps qu'on trouve la photo, est-ce qu'on pourrait avec votre deuxième question?

3965 **PAR M. ANDRÉ MORIN:**

Oui, tout à fait.

3970 Donc deuxième question, toujours c'est une question qui a été posée hier concernant la modélisation des vents et du changement dans la dynamique des vents associés entre autres à l'évolution du milieu. Il va y avoir donc des constructions, on se souvient de cette question-là.

3975 La question avait été posée sur la neige, s'il va y avoir donc de la neige qui va s'accumuler à différents endroits, mais est-ce que la modélisation a inclus le transport des poussières?

PAR LE PRÉSIDENT:

3980 On a déjà répondu à cette question, mais je demanderais à monsieur David de nous répéter la réponse.

Il faut tendre, c'est important d'avoir des questions additionnelles.

PAR M. ANDRÉ MORIN:

3985 Je peux corriger! Je comprenais mal hier, on a répondu...

PAR LE PRÉSIDENT:

3990 On va apporter la précision pareil! Monsieur David.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

3995 Nous avons effectué, monsieur le Président, l'ensemble des modélisations requises et ça incluait les modélisations au niveau des poussières, monsieur le Président.

Ça a été déposé, ça fait partie de notre rapport.

PAR LE PRÉSIDENT:

4000 OK. Sauf que dans les modélisations par rapport à la neige, c'était votre question?

PAR M. ANDRÉ MORIN:

4005 Non, ma question, ce que je comprends pas dans la réponse: Est-ce que dans la modélisation, ça incluait les modifications du milieu?

PAR LE PRÉSIDENT:

4010 Les modifications du milieu?

PAR M. ANDRÉ MORIN:

4015 Oui, c'est-à-dire que là, bon, il va y avoir la halde à stériles qui va être créée, la fosse qui va être créée, est-ce que la modélisation, ça avait été...

PAR LE PRÉSIDENT:

4020 Je pense qu'on a répondu à ça hier. Monsieur David.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

C'est la modélisation avec le projet qui va voir le jour avec l'ensemble des installations.

4025 **PAR M. ANDRÉ MORIN:**

C'était juste pour...

PAR LE PRÉSIDENT:

4030 Mais on avait tout répondu à ça hier.

On va revenir à votre première question! Est-ce que vous êtes prêt?

4035 Donc là, c'est une question additionnelle par rapport au sujet d'hier, c'est beau!

Nous vous écoutons.

PAR M. ANDRÉ MORIN:

4040 OK. Bien là, je vois qu'au niveau du diesel, ça l'a diminué beaucoup. C'est vingt-cinq millions (25 M) au lieu de, c'était deux cent cinquante-trois (253 M), je comprends.

4045 Et puis, bon, les GES ont été recorrectés au complet, qui étaient de quatre-vingt-dix (90) dans le premier, puis maintenant sont de beaucoup plus.

J'aimerais seulement savoir d'où viennent ces chiffres? Quels ont été les modèles utilisés, puis etc.?

4050 **PAR M. BERNARD FOURNIER:**

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, en fait c'est les grilles d'Environnement Canada qui ont été utilisées, sur la base de la consommation de diesel et de gazoline, sur une base évidemment annuelle.

4055

Ici, le tableau présente ça sur une base annuelle.

PAR M. ANDRÉ MORIN:

4060

D'accord. Puis je sais qu'hier, on a parlé aussi qu'il allait y avoir une autre étude qui allait être produite qui évaluait plus que seulement la consommation de diesel et gazoline, si j'ai bien compris? On avait souligné ce point.

PAR LE PRÉSIDENT:

4065

Monsieur David.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

4070

Nous avons mentionné hier que nous allons soumettre à la Commission, selon la question de monsieur le commission Locat, où est-ce que nous en étions rendus dans notre bilan avec les projets.

4075

Donc ce que nous proposons déposer, c'est le projet et les améliorations et l'ensemble des activités, entre autres le piégeage de carbone, et le bilan à ce jour, avec ses activités.

PAR M. ANDRÉ MORIN:

4080

En sous-question! Est-ce qu'on va voir dans ce document qui va être éventuellement déposé comment va être faite la gestion donc des pièges de carbone, si je comprends bien?

4085

Puisque reboiser, c'est une chose, mais encore, surtout si on fait du reboisement, il faut s'assurer que le reboisement soit fait à long terme et qu'il y a pas, bon, toutes les possibilités de feu, les possibilités de gestion de bois, comment est-ce que le bois va être géré, coupé, entreposé!

PAR LE PRÉSIDENT:

4090

Oui, on en a discuté un peu hier!

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Ce sera pris en considération.

4095 Et aussi, j'ajouterais à ça, un complément d'information qu'on va annexer, c'est au niveau du droit pour le piège à carbone.

Parce qu'on sait que c'est pas simple. Il faut s'assurer qu'on a bel et bien le droit, donc c'est des ententes qu'on va faire, tel que mentionné hier, sur des lots intramunicipaux.

4100

PAR M. ANDRÉ MORIN:

Parfait, je vous remercie.

4105 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez une autre question?

PAR M. ANDRÉ MORIN:

4110

Non, ça couvre mes deux (2) questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

4115

Merci beaucoup.

CLÉMENT BERNARD

4120

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Clément Bernard.

4125

Bonjour monsieur Bernard.

PAR M. CLÉMENT BERNARD:

4130 Bonjour monsieur le Président. On sait que le promoteur a acheté plusieurs maisons et maisons-appartements; certains ont racheté une maison dans la ville et d'autres ont quitté.

Moi, j'aimerais savoir de la part de la Ville combien de personnes, incluant les enfants, ont quitté la municipalité depuis le début de l'aventure? Ça, c'est incluant les maisons-appartements.

PAR LE PRÉSIDENT:

4135

OK. Le début de l'aventure a débuté quand?

PAR M. CLÉMENT BERNARD:

4140

Quand Osisko a commencé à acheter les maisons.

PAR LE PRÉSIDENT:

4145

Donc on se place en 2006?

PAR M. CLÉMENT BERNARD:

Fin 2007.

4150

PAR LE PRÉSIDENT:

Fin 2007?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

4155

2007.

PAR LE PRÉSIDENT:

4160

Donc, est-ce que du côté de la Ville, vous avez cette statistique?

PAR Mme LUCIE ROGER:

4165

À la municipalité, ce qu'on sait, quand on reçoit les documents de l'Index aux immeubles, c'est que la maison a été vendue d'une personne à une autre personne.

On sait pas la personne qui a vendu, si elle est partie, si elle est restée, on n'a pas ces données-là.

4170

PAR M. CLÉMENT BERNARD:

Mais sans avoir une réponse aujourd'hui, ils pourraient faire des recherches?

PAR LE PRÉSIDENT:

4175

Est-ce que vous pourriez obtenir cette information-là sous une autre forme?

Est-ce que, je sais pas, moi, est-ce que vous pourriez recueillir cette information-là?

PAR Mme LUCIE ROGER:

4180

J'imagine que ça peut se faire par des recherches au niveau du 4-1-1 au pire, mais c'est pas quelque chose qui est inscrit dans l'acte notarié, où la personne se dirige après.

4185

J'essaie d'imaginer comment on pourrait y arriver. Si on a un truc! On n'a pas de misère à faire le travail, mais ça va être difficile à trouver.

PAR LE PRÉSIDENT:

4190

C'est une donnée qui est difficile à compiler, sinon impossible.

PAR M. CLÉMENT BERNARD:

4195

OK. Ma deuxième question a rapport aux vents!

Le promoteur peut-il faire faire des essais en laboratoire pour simuler les vents avec la halde à stériles, la butte-écran et la fosse, parce qu'il va y avoir des perturbations dans la ville, je crois, quand la halde à stériles va être rendue à quatre-vingt-cinq mètres (85 m) de haut et qu'il va y avoir la fosse et la butte-écran aussi?

4200

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça, on y a répondu un petit peu, mais en regard des vents, c'est un élément qu'on n'a pas abordé, mais est-ce que vous avez une modélisation qui nous permet de mesurer l'impact du vent à partir des infrastructures qui vont être mises en place?

4205

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Cette modélisation de vents, tel que mentionné hier, parce qu'on rentre dans le sujet de la neige, n'existe pas. Donc on n'a pas fait cette modélisation, monsieur le Président.

4210

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ce qu'on avait répondu hier.

4215

Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE:

4220 Donc cette modélisation des vents, donc, elle permet d'apprécier l'effet, par exemple, lorsque les vents viennent du sud, de la présence de la fosse sur l'hydrodynamique, donc des courants d'air qui après remontent par-dessus le village, c'est bien ça?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

4225 C'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

4230 Et ça, peut-être nous rappeler dans quel document on peut retrouver l'information ou sinon dans lequel on l'aura?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

4235 On a une modélisation au niveau des poussières qui a été produite dans le rapport sectoriel au niveau de la modélisation des poussières.

Mais à ce que je comprends, et si c'est vraiment une modélisation des vents à l'intérieur de la ville, ça, on n'a pas sorti de données là-dessus, monsieur le Président.

4240 Donc on n'a pas fait, on s'est pas rendu jusque-là. C'était pas quelque chose qui avait été demandé.

PAR LE COMMISSAIRE:

4245 Est-ce que c'est quelque chose pour lequel vous pourriez avoir peut-être au moins un avis, à savoir, est-ce que c'est oui ou non un effet qui est important et si oui, bien, peut-être que quelqu'un pourrait le qualifier un peu?

4250 Parce que les gens semblent préoccupés, je pense. Si j'ai bien compris le sens de votre question, c'est un peu donc l'effet dynamique des vents, le changement sur la dynamique des vents, finalement, de la présence peut-être des stériles, mais peut-être même un peu plus de la fosse!

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

4255 Donc je comprends que ce qui serait demandé, ce serait de voir exactement avec les années le changement dynamique à l'intérieur de la ville à certains endroits de la ville?

PAR LE COMMISSAIRE:

4260

Ma question, c'est si les gens ont pu avoir un modèle pour déterminer la distribution de la poussière dans l'air, donc ils ont utilisé un modèle de vents. Alors donc, c'est peut-être pas si compliqué que ça de refaire une carte des vents, finalement.

4265 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Il y aurait moyen de le faire, monsieur le Commissaire. Ce serait pas tellement compliqué.

4270

On pourrait le déposer à la Commission, si vous voulez bien.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Bernard.

4275

PAR M. CLÉMENT BERNARD:

Merci.

4280

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez une autre question?

PAR M. CLÉMENT BERNARD:

4285

C'est tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

4290

C'est tout, merci beaucoup.

4295

GILLES LECOMTE

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gilles Lecomte.

4300

PAR M. GILLES LECOMTE:

Bonjour monsieur le Président.

4305 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour.

PAR M. GILLES LECOMTE:

4310

C'est pour une information, vu qu'on déplace des gens dans la municipalité, les maisons sont relocalisées en partant du sud au nord, il y a des droits que certaines personnes ont.

Est-ce que ces droits-là sont applicables lorsqu'ils sont déplacés?

4315

PAR LE PRÉSIDENT:

Qu'est-ce que vous voulez dire par là?

4320 **PAR M. GILLES LECOMTE:**

Bien, disons que j'ai un commerce, moi, à l'intérieur de ma maison, quelque chose comme ça, mais vu que je suis relocalisé à une autre place, est-ce que ce droit-là me suit ou si je le perds?

4325

PAR LE PRÉSIDENT:

Par exemple, vous avez un commerce, vous avez un achalandage?

4330 **PAR M. GILLES LECOMTE:**

C'est ça. Je vais vous donner un exemple, comme un salon de coiffure. Je coiffe à la maison.

4335 Puis là, bien, vu que je suis relocalisé dans l'autre secteur, est-ce que le même droit me suit ou si je le perds? Ou quelque chose comme ça, si ce droit-là est encore valable?

PAR LE PRÉSIDENT:

4340 OK. Donc si c'est un salon de coiffure...

PAR M. GILLES LECOMTE:

Bien, exemple, ou autre chose.

4345

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous parlez de l'achalandage, parce que là, vous dites le droit, est-ce que vous avez le droit...

4350

PAR M. GILLES LECOMTE:

Bien je veux dire que la Ville m'a donné...

4355

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah OK, dans son schéma.

PAR M. GILLES LECOMTE:

4360

Oui, oui, j'ai déjà les papiers en conséquence. Mais vu que...

PAR LE PRÉSIDENT:

4365

OK, là, je comprends le sens de votre question.

Du côté de la Ville, est-ce que vous allez respecter la planification ou le schéma?

PAR Mme LUCIE ROGER:

4370

Je pourrais peut-être inviter madame Touzin qui est inspecteur en bâtiment qui, elle, délivre les permis justement pour ce genre d'exploitation là.

PAR Mme NATHALIE TOUZIN:

4375

Bonjour monsieur le Président.

4380

Ce que monsieur Lecomte parle, je crois, c'est quand les gens qui sont dans le secteur sud ont des droits acquis sur leur propriété. Un droit acquis, c'est quand il y a un usage ou un bâtiment qui est pas conforme à la réglementation municipale actuelle.

Les droits acquis ne se transfèrent pas dans le secteur nord. Les gens, quand on construit une nouvelle maison dans n'importe quel secteur, il faut qu'ils soient conformes à la réglementation municipale.

4385 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Donc là, vous parlez de normes de construction?

4390 **PAR Mme NATHALIE TOUZIN:**

Et d'usages aussi, parce que monsieur parlait de, mettons, un commerce à l'intérieur d'un bâtiment.

4395 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça veut dire que si le droit existait dans l'ancien quartier pour réaliser telle activité commerciale, ce qui est prévu, c'est que lors du déplacement, le droit acquis n'existerait plus, c'est ça?

4400 **PAR Mme NATHALIE TOUZIN:**

Non. Le droit acquis ne se déplace pas, sauf que selon la réglementation, il faut vérifier s'il a le droit aussi. Il peut tout à fait avoir le droit d'avoir le commerce dans n'importe quel secteur, mais il faut vérifier.

4405

Le droit acquis ne se déplace pas, mais il se régularise.

PAR LE PRÉSIDENT:

4410 Il se régularise conformément au plan d'urbanisme?

PAR Mme NATHALIE TOUZIN:

À la réglementation municipale, aux règlements de zonage.

4415

PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

4420 **PAR M. GILLES LECOMTE:**

Ça veut dire qu'il y a un procédé à faire pour ravoir ce droit, le droit acquis que j'ai, que j'aurais, là?

4425 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça veut dire que oui, vous aurez à faire...

PAR M. GILLES LECOMTE:

4430 OK, c'est rien que pour savoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

4435 Mais tout dépend...

PAR M. GILLES LECOMTE:

C'est pas automatique, comme on dit?

4440 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça dépend de quel type de commerce, puis ça dépend de qu'est-ce qui rentre dans la réglementation, qu'est-ce qui rentre dans le plan, c'est ce que je comprends?

4445 **PAR Mme NATHALIE TOUZIN:**

Tout à fait, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

4450 Ça dépend. C'est ça la réponse.

PAR M. GILLES LECOMTE:

4455 OK. Là, j'aurais une tout autre question!

C'est concernant le va-et-vient à partir de la mine qu'ils vont construire ou du moulin qu'ils veulent faire, je pense qu'on n'a pas parlé, il va y avoir le transport du cyanure, le transport de SO₂, il va y avoir les gens qui vont circuler, les routes qui mènent à ces endroits-là.

4460 Est-ce qu'il y a possibilité d'avoir une étude ou quelque chose qu'on pourrait voir sur l'écran, des "maps"?

PAR LE PRÉSIDENT:

4465 Vous parlez de la quantité de trafic?

PAR M. GILLES LECOMTE:

4470 Oui, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

L'augmentation du trafic sur la route.

4475 **PAR M. GILLES LECOMTE:**

Il y a des routes qui mènent là. On sait qu'à l'heure actuelle, ils empruntent des routes, c'est pas fait pour des gros camions, et toutes des choses de même.

4480 C'est juste pour éclaircir, voir qu'est-ce qu'il en est.

PAR LE PRÉSIDENT:

4485 Alors du côté du promoteur, est-ce que vous pourriez nous répondre par rapport à ça, s'il vous plaît?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

4490 Oui. Nous avons fait une étude sur la circulation. Donc l'étude explique très bien le flot de circulation qui sera présent pendant la période d'opération.

4495 Ça, c'est bien documenté. Il y avait une mesure de mitigation qui avait été demandée à l'époque, et cette mesure de mitigation là, c'est que pendant la construction, il y aurait un contournement qui va se faire pour éviter que le trafic passe au travers de la ville.

Lors de la construction, parce qu'il était clair qu'il allait y avoir beaucoup de trafic, donc ce trafic là sera dévié, on le voit pas sur celle-ci, mais va passer directement à l'entrée est de la ville sur nos terrains.

4500 Donc il y a déjà une voie qui est existante et ça va éviter, parce qu'on a évalué que quatre-vingts pour cent (80 %) des transports vont arriver du secteur est durant la construction et vingt pour cent (20 %) du secteur ouest.

4505 Et les gens du secteur ouest vont pouvoir emprunter le chemin du lac Fournière.

Et là, je donnerais la parole à Genivar qui a fait l'étude de circulation pendant les opérations minières.

PAR M. BERNARD FOURNIER:

4510 Donc pour la phase opération, en fait, ce qui a été simulé, pour résumer ça rapidement, c'est l'opération de la mine, mais en considérant aussi tout le développement, la redistribution du trafic en fait partant du quartier sud et se déplaçant vers le quartier nord et avec des terrains

4515 additionnels pouvant être développés au nord dans la municipalité de Malartic. Donc c'est la situation ultime, si on veut.

4520 Et vous voyez ici, c'est un acétate qui résume assez bien la situation. À l'entrée est de Malartic actuellement, on a un DJMA, débit journalier moyen annuel, donc le flux de véhicules sur une journée typique de vingt-quatre (24) heures, on parle de six mille six cents (6600) véhicules/heure, alors que le futur, avec tous les projets considérés dont le projet minier, ce chiffre-là s'établira à sept mille sept cents (7700) véhicules/jour. Donc une augmentation de l'ordre de vingt quelque pour cent.

4525 Même chose du côté nord où la situation, les débits vont augmenter de cinq mille deux cents (5200) véhicules/jour à six mille cinq cents (6500) véhicules/jour.

4530 Et au centre-ville, ça demeure relativement stable. En fait, le changement le plus important vient sur le chemin du lac Mourier où on se dirige vers la mine au sud qui servira comme point d'accès principal pour l'usine.

4535 Et ça, ce qui est intéressant de noter, c'est que ça dénote pas de problème de circulation, toutes les modélisations ont été faites selon les règles du ministère des Transports du Québec.

4535 Et également, c'est qu'on revient à la situation des années quatre-vingt-dix au sein de Malartic, du temps où la Domtar était en opération.

PAR LE PRÉSIDENT:

4540 OK. Merci beaucoup.

PAR M. GILLES LECOMTE:

4545 Monsieur le Président, ce que je vois sur la "map", là, c'est marqué "chemin du lac Mourier", ça mène à une base plein air, on sait que les courbes qu'il y a là, les camions peuvent pas emprunter ces chemins-là pour se rendre à la mine.

Probablement que dans vos plans, il y a des modifications sur ce chemin-là?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

4550 Le ministère nous a pas indiqué que cette route-là n'était pas accessible pour les camions qui allaient être utilisés, qui allaient fournir en service.

PAR LE PRÉSIDENT:

4555 Vous avez consulté le ministère des Transports du Québec?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

4560 Il faut se rappeler qu'il y avait des secteurs de coupe, il y avait des vans de bois qui sortaient par ce secteur.

Donc on parle des mêmes camions, donc les camions de mine n'emprunteront jamais cette route.

4565 Les camions de mine vont rester sur notre terrain.

Mais les camions pour l'approvisionnement, eux emprunteront le chemin du lac Fournière, au même titre que les camions de la Domtar à l'époque.

4570 **PAR M. GILLES LECOMTE:**

La même chose pour le cyanure, si j'ai bien compris hier, monsieur le Président, le cyanure venait de Cadillac. Il va passer à travers le village pour s'en venir complètement dans l'est pour pouvoir alimenter, sinon il peut bifurquer pour le chemin du lac Mourier ou Fournière.

4575

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous pouvez nous répéter votre explication?

4580 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Oui. Les camions de cyanure vont provenir de Cadillac, donc à l'ouest. Donc ils vont emprunter, ils emprunteront pas – ils vont arriver par ici et ils vont venir connecter pour prendre le chemin du lac Mourier, pour se rendre à l'usine.

4585

Donc ils arrivent vraiment de Cadillac qui est à l'ouest.

PAR M. GILLES LECOMTE:

4590 On sait, monsieur le Président, qu'il y a une courbe, là, qui est quasiment au quatre-vingt-dix degrés (90 °). Il faut arrêter quasiment, deux (2) chars, pour venir à bout de passer là.

Je comprends pas qu'ils ont pas fait une étude à des camions d'une pareille longueur dans une courbe semblable, je sais pas, mais il me semble, je sais pas si le ministère est au courant?

4595

PAR LE PRÉSIDENT:

On pourrait soumettre la question au ministère des Transports.

4600 **PAR M. GILLES LECOMTE:**

Oui, c'est ça.

4605 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous, on pourrait soumettre cette question-là au ministère des Transports.

Nous avons fait une chose de reconnaissance, nous l'avons visité aussi, nous avons circulé.

4610

Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE:

4615 J'aurais une question ici un peu en relation avec votre question. Donc ça concerne peut-être le trafic et d'autres activités.

C'est concernant le bruit, concernant certains aspects sonores.

4620

Dans le document, pour déterminer les niveaux de seuil de bruit acceptables, vous avez indiqué que pour le jour, vous aviez des valeurs de quarante-deux (42 dBA) à cinquante et un (51) dBA, donc ça, c'est le niveau de bruit.

4625 J'aimerais savoir ici, un, confirmer qu'effectivement, la valeur de cinquante et un (51 dBA) vient du fait que ce sont les mesures que vous avez faites durant la période d'évaluation?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

4630 J'aimerais, pour répondre à cette question, introduire notre expert au niveau du bruit, si vous voulez bien monsieur le Commissaire?

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui.

4635

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Monsieur le Commissaire, monsieur le Président, monsieur Marc Deshaies, Décibel Consultants.

4640

PAR M. MARC DESHAIES:

Pour bien éclaircir la question, je crois que vous faites allusion aux mesures sonores du climat ambiant qui a été fait?

4645

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui, c'est ça.

4650

PAR M. MARC DESHAIES:

OK. Donc on a fait différents relevés pour évaluer le climat sonore et on a ressorti les niveaux de bruit ambiant en période de jour et en période nocturne.

4655

Alors le tableau affiche les résultats. Et ici, on présente les niveaux de bruit moyens au niveau horaire.

4660

Donc on a ici les minimums en période de jour et en période de nuit. Et les quatre (4) premiers points, c'est les points qu'on retrouve le long de la rue de la Paix, juste au nord de la fosse.

J'essaie de saisir un petit peu la question?

4665

PAR LE COMMISSAIRE:

Il y a une norme qui existe à savoir quel est le niveau de bruit qui doit être rencontré?

PAR M. MARC DESHAIES:

4670

Oui. Tout est dicté dans la Directive 019. La limite sonore est en période de jour et de nuit, de jour il est de quarante-cinq (45) dBA et la nuit, il est de quarante (40) dBA pour une moyenne sur une heure.

4675

Étant donné que les activités de la mine sont relativement constantes vingt-quatre (24) heures par jour, sept (7) jours par semaine, alors c'est le quarante (40) dBA qui est l'objectif à atteindre.

PAR LE COMMISSAIRE:

4680

Donc le cinquante et un (51) dBA, pour vous, c'est pas un niveau sonore qui sera utilisé comme critère?

PAR M. MARC DESHAIES:

4685 Il faut bien comprendre ici que c'est la contribution sonore des activités de la mine qui doivent atteindre quarante (40) dBA et non le bruit ambiant ou le bruit de tous les jours qui provient de la ville.

4690 Il y a une autre spécification au règlement, à la directive du MDDEP, c'est que si le climat ambiant existant est supérieur aux limites qui sont définies, ça devient le bruit ambiant qui fait la norme de bruit.

PAR LE COMMISSAIRE:

4695 Bon, c'est bien. C'est un peu là où je voulais en venir, finalement, à savoir, donc ma question est la suivante! Si vous aviez mesuré à d'autres temps dans l'année, est-ce que vous auriez eu des résultats différents?

4700 J'entends par là plus faible, parce qu'en fait, vos mesures, si j'ai bien compris, vous ont permis d'obtenir ces valeurs de cinquante et un (51 dBA) pour les quelques jours où vous avez fait les observations.

4705 Si vous l'aviez fait un autre temps dans l'année, est-ce que les valeurs auraient été plus faibles ou auraient pu être plus faibles, d'après vous, toujours de jour, aux mêmes périodes mais à des temps différents dans l'année?

PAR M. MARC DESHAIES:

4710 Au niveau du bruit ambiant, il peut arriver certaines variations d'une journée à l'autre.

4715 Cependant dans notre étude, ça l'a démontré que nos mesures, parce qu'on prend toujours la période d'une heure la plus basse qu'on obtient, ça fait que la période la plus basse pendant la nuit dans le secteur tout juste au nord de la fosse a été tout près de quarante (40) dBA.

4720 Donc on a pris comme limite sonore tout simplement quarante (40) dBA. Alors peu importe si le niveau de bruit ambiant se retrouve plus bas, la limite à ce moment-là, elle est de quarante (40) dBA.

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci. Un commentaire peut-être du MDDEP?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

4725

Notre expert en bruit, c'est monsieur Pelletier, puis c'est intéressant de lui poser la question maintenant, parce qu'il doit partir à cinq heures (5 h).

Alors je vais lui demander de venir nous donner son impression sur le sujet.

4730

PAR M. JEAN PELLETIER:

Bonjour. Bon effectivement, ce que monsieur Deshaies a dit, c'est que par rapport à la directive sur le bruit qui reprend les critères de bruit de la Note d'instruction 98-01 qui fixe le bruit en fonction du zonage récepteur.

4735

Donc dans un cas où est-ce qu'on est dans une zone totalement résidentielle, le niveau de jour à respecter, c'est quarante-cinq (45) dBA qui est compris entre sept heures (7 h) le matin et dix-neuf heures (19 h) le soir et la nuit, bien sûr, c'est quarante (40) dBA entre dix-neuf heures (19 h) et sept heures (7 h).

4740

Et la note d'instruction permet aussi, si le bruit ambiant initial, qui est le bruit sans l'activité ou sans l'entreprise, est plus élevé que supposons le niveau de quarante-cinq (45 dBA), supposons que le jour, il serait de quarante-sept (47 dBA), à ce moment-là on permet d'égaliser ce bruit-là.

4745

Mais comme l'a dit monsieur Deshaies tout à l'heure, c'est que comme il a été mesuré un niveau de bruit ambiant initial la nuit de quarante décibels (40 dB), donc qui correspond à un niveau de nuit qui est le niveau le plus bas, à ce moment-là l'entreprise, étant donné qu'elle opère sur vingt-quatre (24) heures, elle doit obligatoirement rencontrer ce niveau-là; le niveau produit par l'entreprise doit être de l'ordre de quarante décibels (40 dB).

4750

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci beaucoup.

4755

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

4760

Monsieur Lecomte, est-ce que vous avez une autre question?

PAR M. GILLES LECOMTE:

Non, c'est tout.

4765

PAR Mme LUCIE ROGER:

4770 Monsieur le Président, j'aimerais amener un élément de précision! Tantôt, on parlait de l'intersection qui va se rendre à la future usine.

4775 La Ville de Malartic a convenu d'une entente avec le ministère – bien, on est sur le point de signer une entente, c'est la Ville de Malartic qui va être maître d'oeuvre des travaux d'aménagement de cette intersection-là.

Et je peux déjà vous confirmer que le gabarit de camion qui a été pris en compte pour faire la simulation à cette intersection-là, c'est les plus grands, ils appellent ça des TST 23, c'est le gros camion cinquante-trois pieds (53 pi) avec, je m'excuse de l'anglicisme, le "bed" en arrière.

4780 Ça fait que c'est nous qui va faire les travaux à cette intersection-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4785 Merci beaucoup.

Merci monsieur Lecomte.

4790

UGO LAPOINTE

PAR LE PRÉSIDENT:

4795 Monsieur Ugo Lapointe.

PAR M. UGO LAPOINTE:

4800 Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Hier, on a parlé que le promoteur déposerait, si je me trompe pas, une brève analyse du scénario de renflouement de la fosse avec du matériel solide avec quelques chiffres, est-ce exact?

PAR LE PRÉSIDENT:

4805 Monsieur David.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

C'est la demande de la Commission, nous allons respecter cette demande, monsieur le Président.

4810 **PAR M. UGO LAPOINTE:**

Est-ce que ce serait possible, dans cette analyse-là, de faire un bon résumé des scénarios dont on a discuté un peu vaguement lors de cette Commission, à savoir le scénario que vous proposez maintenant, le promoteur, c'est-à-dire l'eau, l'envoiment de la fosse avec possibilité de renflouement, c'est-à-dire la possibilité de dépôt de résidus à l'avenir.

4815 Deuxième scénario, l'envoiment de la fosse avec aménagement disons d'un milieu aquatique qu'on pourrait peut-être éventuellement appeler un lac.

4820 Troisième scénario, renflouement de la fosse avec du matériel solide.

Et un quatrième scénario, renflouement de la fosse avec du matériel solide mais en même temps peut-être, si c'est possible, de garder du matériel pour la restauration du site abandonné.

4825

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que ce serait possible, monsieur David?

4830 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

C'est possible.

PAR M. UGO LAPOINTE:

4835

Deuxième point, ça concerne, en fait j'ai deux (2) courts points, un qui concerne l'eau et l'autre qui concerne une dimension économique.

4840 Le premier point concernant l'eau! Si j'ai cru comprendre, lors de cette Commission, une alternative pour l'eau de la Ville, ce serait de faire un autre puits si on en a besoin dans l'esker.

Est-ce qu'il y a d'autres alternatives qui ont été explorées, si jamais la Ville avait besoin d'eau supplémentaire, et quelles sont ses alternatives de prise d'eau?

4845 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Monsieur David! On en a parlé beaucoup, mais on va apporter une petite précision.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

4850

Nous avons, de mémoire, de toute façon ça a été déposé, c'est dans les présentations qui ont été déposées, j'y vais de mémoire, il y avait une recharge de l'esker, ça avait été une des éventualités.

4855

Mais il y avait quelques points, mais le point majeur, je pense, à retenir, c'était qu'on contribuait, on aidait la Ville à faire une recherche en eau supplémentaire.

On savait qu'il y avait un puits supplémentaire, il a été mentionné, ce puits-là, qui est là, qui semble être, avoir un aquifère encore plus important.

4860

Mais on a dit à la Ville, on est prêt à participer à une recherche d'eau supplémentaire dans le secteur. Et c'est la mesure qui était arrêtée, et c'est ce que nous avons déposé dans notre document.

4865

Parce que les autres solutions, le potentiel d'autres solutions, il pourrait y avoir une prise d'eau dans un lac avec une usine de traitement. C'est des choses qui ont été regardées.

Il y avait le rechargement de l'esker.

4870

Mais je pense que ce qui faisait le plus de sens, c'était de conserver une eau de qualité, et je pense que le potentiel des eskers était encore là. Et c'est l'option qui avait été retenue.

PAR LE COMMISSAIRE:

4875

Une petite question! Concernant la recharge de l'aquifère, est-ce qu'il y a déjà eu des études de faites dans le secteur d'après vous?

Est-ce que vous avez quelques données là-dessus?

4880

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Non. Ça a été un item, donc ça a été conceptuel, on s'est dit, bon, qu'est-ce qui pourrait être fait!

4885

Et on sait que ça s'est déjà fait, mais c'est pas la solution qui nous passionnait le plus. Donc c'est pour ça, on sait que ça se fait, mais on s'est dit, mieux vaut, étant donné le potentiel qui semble être bon au niveau du nord-ouest, on s'est dit, bon bien, allons avec une solution qui nous semblait la plus intéressante.

4890 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci. Est-ce qu'au niveau du MDDEP, est-ce que vous avez des expériences là-dessus, ou à la MRC? Non!

4895 Ou à la Municipalité peut-être?

PAR Mme LUCIE ROGER:

4900 À la Municipalité, je veux juste pas dire d'année puis être en erreur, mais à l'époque on rechargeait l'aquifère avec des bassins, et c'est pas le scénario souhaitable. Parce que ça nous amène une eau de moins bonne qualité, elle est jaune, elle a des particules dedans qui nécessite en fait d'aménager une station, pas d'épuration, une station de traitement.

4905 Alors c'est pour ça que nous, quand on a fait la recherche en eau, on a fait des forages un peu partout, on en a fait dans le secteur 5 qui est près du golf, on en a fait plus au nord.

On a une cartographie des forages qu'on a faits et la capacité qu'on a; rien n'empêche d'en faire d'autres.

4910 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

PAR M. UGO LAPOINTE:

4915 Une petite parenthèse par rapport à l'eau! Est-ce que ça serait possible de bien expliquer à la Commission, peut-être par le promoteur, et peut-être par les gens du ministère s'ils le savent bien, le logiciel qui a été utilisé pour la modélisation du comportement des eaux souterraines?

4920 Est-ce que ce serait possible de bien expliquer les limites de ce logiciel-là à la Commission et savoir s'il y a d'autres modèles qui auraient pu être utilisés, pour valider le premier modèle?

PAR LE PRÉSIDENT:

4925 Monsieur David.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

4930 Je vais demander à notre hydrogéologue de nous entretenir de son logiciel, si vous voulez bien, monsieur le Président.

PAR M. PIERRE GROLEAU:

4935 Monsieur le Président, monsieur le Commissaire! Le logiciel qui a été utilisé, c'est Feflow qui est un logiciel par éléments finis qui est un logiciel reconnu par la communauté scientifique.

Effectivement, il y a beaucoup d'hypothèses qui sont utilisées quand on conçoit un modèle hydrogéologique comme celui-là. Et les hypothèses sont posées de façon conservatrice, dans le but de prédire un impact potentiel.

4940 Donc on s'assure de choisir les paramètres de façon à surestimer les impacts, pour s'assurer qu'il n'y aura pas de mauvaises surprises.

4945 Donc ça a été comme ça que le modèle a été conçu.

Je pourrais m'étendre longuement sur toutes les hypothèses, là!

PAR LE PRÉSIDENT:

4950 Est-ce que vous connaissez d'autres logiciels?

PAR M. PIERRE GROLEAU:

4955 Oui, il y a d'autres logiciels qui permettent de faire des simulations comme ça et sur les mêmes principes qui sont utilisés. On en a, nous, certains, mais on a utilisé pour nous le logiciel qui était le meilleur selon notre connaissance.

PAR LE PRÉSIDENT:

4960 OK.

PAR LE COMMISSAIRE:

4965 Une petite question! Est-ce que le document déposé par le promoteur concernant cet aspect de la modélisation comprend des explications sur le modèle utilisé?

PAR M. PIERRE GROLEAU:

4970 Oui, il y a des explications brèves et aussi des références concernant le logiciel.

PAR LE COMMISSAIRE:

4975 Merci.

PAR M. UGO LAPOINTE:

4980 Dernier point! Question économique. J'aimerais qu'on m'explique si possible la raison pour laquelle on utilise, parce que ça m'échappe un peu, un taux d'escompte de cinq pour cent (5 %) dans l'évaluation économique du projet? Je sais pas si ça serait possible?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

4985 C'est pas tellement ma spécialité, monsieur le Président, mais nous avons monsieur Bryan Coates avec nous qui pourra répondre à cette question et qui avait soulevé le cinq pour cent (5 %) hier soir.

PAR LE PRÉSIDENT:

4990 Merci beaucoup.

PAR M. BRYAN COATES:

4995 Bonjour monsieur le Président. Dans l'élaboration de notre étude de faisabilité, nous avons utilisé un taux d'escompte de cinq pour cent (5 %). C'est un taux qui est accepté dans la production aurifère.

5000 Si on se réfère avec plusieurs analystes financiers dans le domaine, en fin de compte les experts en évaluation, pour les projets aurifères, ils prennent zéro virgule trois (0,3 %) ou cinq pour cent (5 %). Alors nous, on a pris un taux d'escompte de cinq pour cent (5 %).

PAR M. UGO LAPOINTE:

5005 Ce serait tu possible d'expliquer c'est quoi le taux d'escompte et à quoi il sert dans l'analyse de l'évaluation économique, s'il vous plaît?

PAR LE PRÉSIDENT:

5010 Allez-y.

PAR M. BRYAN COATES:

5015 Le taux d'escompte est un taux où est-ce qu'en fin de compte, on essaie d'évaluer une valeur présente de l'investissement et des retours sur l'investissement.

C'est alors, on mesure les flux monétaires d'investissement et aussi les flux monétaires générés par cet investissement et on l'escompte à un taux qui est un taux hypothétique d'intérêt.

PAR M. UGO LAPOINTE:

5020

Est-ce que ce taux que le promoteur dit être normalement pour les projets d'or de zéro à trois (3 %) à cinq pour cent (5 %), est-ce que c'est un taux qui dépend actuellement de la crise économique ou si c'est un taux qui est normal sur disons une échelle, en temps économique normal d'il y a dix (10) ans ou d'il y a vingt (20) ans?

5025

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous pouvez expliquer?

5030

PAR M. BRYAN COATES:

Oui. En fin de compte, le secteur aurifère, monsieur le Président, est un secteur assez intéressant, parce qu'en fin de compte, lorsque vous parlez d'une crise financière, le cours de l'or augmente durant cette période-là et aussi durant une période d'inflation; c'est un taux qu'on établit dans les marchés et c'est un taux qu'on établit avec les années et qu'on regarde avec les analystes.

5035

Moi personnellement, je révise plusieurs évaluations d'analystes miniers aurifères, que ce soit de la Banque de Montréal, que ce soit Bank of America, Merrill Lynch, que ce soit Morgan Stanley, que ce soit Canaccord, que ce soit de la Financière Nationale ou la Banque Royale, ce sont des taux qu'ils utilisent d'escompte.

5040

PAR M. UGO LAPOINTE:

5045

C'est beau, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

5050

DANIK LAPORTE

5055

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Danik Laporte.

PAR M. DANIK LAPORTE:

5060

Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonjour.

5065

PAR M. DANIK LAPORTE:

Ça va paraître un peu peut-être anachronique, là, mais je crois qu'on manque peut-être d'un peu de précision là-dessus!

5070

En Abitibi, on a peut-être l'habitude de bien connaître nos voisins, on se parle un peu de nos projets puis qui on est...

PAR LE PRÉSIDENT:

5075

Mais quelle est votre question?

PAR M. DANIK LAPORTE:

5080

Oui, j'y arrive! En fait, qui est Osisko? Moi j'aimerais juste qu'on nous présente le conseil d'administration puis les actionnaires majoritaires dans un ordre hiérarchique.

PAR LE PRÉSIDENT:

5085

Bon, c'est une question précise. Qui est Osisko, pouvez-vous nous la présenter?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

5090

Ça va me faire plaisir, monsieur le Président, et je vais faire faire la présentation par notre président qui est ici après-midi et qui est membre fondateur.

PAR M. SEAN ROOSEN:

5095

Bonjour monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonjour monsieur.

5100

PAR M. SEAN ROOSEN:

Sean Roosen, SIO, et président d'Osisko, aussi membre du conseil de direction.

5105 Osisko, c'est une société québécoise basée à Montréal, cotée à la Bourse de Toronto, qui est dans sa forme actuelle depuis 2003.

5110 On est en évolution d'exploitation junior, un développeur, on est dans cette période. On a levé à peu près un milliard de dollars (1 G\$) pour le financement du projet Canadian Malartic, jusqu'à date, si on inclut les bons d'achat qui sont les mines.

5115 Les principaux investisseurs en arrière d'Osisko sont les institutions canadiennes, américaines, européennes. On a à peu près quatre-vingts pour cent (80 %) de nos actionnaires qui sont des gens comme Central Capital à Toronto. On a aussi des actionnaires des États-Unis comme Tocqueville Asset Management de Toronto et aussi la Banque de Dundee à Toronto, c'est un grand actionnaire chez nous.

La plupart de cette information est disponible dans le secteur financier et sur notre site Web, il y a beaucoup d'informations sur l'histoire de la gestion de la société.

5120 La société a été fondée par monsieur Bob Wares qui est géologue bien connu ici à Québec, qui est aussi gagnant du prix Bill Denis pour la prospection et aussi, un futur président de l'OGQ qui est l'organisation des géologues du Québec.

5125 Aussi, monsieur John Burzynski qui est né ici au Québec, qui était partenaire avec moi dans le développement de la société.

5130 Moi-même, je viens de l'Ontario, je suis né au Muskoka et j'ai été aussi à l'école de Haileybury, juste de l'autre côté de la frontière ici. J'ai travaillé beaucoup à Timmins, ici à la Baie-James dans l'exploration et le développement.

J'ai vingt-cinq (25) ans dans le secteur.

5135 Et les autres membres de notre gestion, il y a beaucoup d'anciens de Cambior qui sont impliqués, comme monsieur Coates qui est notre CFO et VP de finances. Monsieur Luc Lessard qui était un ancien VP ingénierie et construction chez Cambior et qui est maintenant notre VP de construction et ingénierie.

5140 Monsieur Lessard a construit dix (10) mines dans sa carrière, et six (6) de ces mines sont ici au Québec.

De l'autre côté, monsieur Denis Simon qui est avec nous autres, qui est natif de Rouyn-Noranda, qui est notre directeur de procédé. Et monsieur Paul Johnson qui est aussi de Québec qui est un ancien de Cambior aussi qui est équipé pour le minage.

5145 Toute l'équipe, cent pour cent (100 %) de l'équipe est basée ici à Québec, est native de Québec, sauf par exemple moi qui viens de l'autre côté de la frontière.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

5150

PAR M. SEAN ROOSEN:

Peut-être que je peux mentionner quelques-uns de nos directeurs aussi.

5155

Monsieur Serge Vézina a été professeur à l'UQAM, a été aussi sur le conseil d'actions de Cambior.

Il y a monsieur Vic Bradley qui était un ancien chairman de Yamana Gold qui était basé à Toronto. Il y a monsieur Norman Storm qui était un de nos actionnaires principaux au début.

5160

Il y a aussi monsieur André Douchane, pour les projets de monsieur Pierre Lassonde qui est le minier le plus fameux du Québec, qui a fondé Franco-Nevada.

Et un autre membre qui est plutôt financier qui vient de l'Angleterre, monsieur Staph Bakali.

5165

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Laporte!

5170

PAR M. DANIK LAPORTE:

En fait, Jean-Sébastien David, dans sa présentation, a parlé que Osisko est surtout une compagnie d'exploration. On a mis l'accent là-dessus.

5175

Donc juste pour savoir, advenant le cas que le projet est approuvé, est-ce que Osisko exploitera le gisement Canadian Malartic pendant les quinze (15) années prévues du projet?

PAR LE PRÉSIDENT:

5180

Je saisis mal votre question, parce que le projet qui est présenté, c'est justement sur quinze (15) ans.

PAR M. DANIK LAPORTE:

5185

Oui, justement! Je veux savoir si Osisko exploitera, advenant le cas qu'il y a une approbation, le gisement pendant les quinze (15) années.

PAR LE PRÉSIDENT:

5190

Est-ce que vous avez l'intention d'exploiter votre gisement?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

5195

Oui monsieur le Président. Donc tel qu'il a été mentionné, nous faisons l'étape pour devenir producteur. Avec cette opération, nous pourrions devenir un producteur de taille intermédiaire.

5200

C'était l'objectif, c'était le but visé, ça a été l'objectif de la haute direction d'aller chercher des gens d'expérience qui avaient déjà construit des usines, qui avaient déjà opéré des usines, et ces genres d'expérience là forment présentement l'équipe d'Osisko.

Et la partie exploration aura toujours lieu.

5205

PAR M. DANIK LAPORTE:

Et j'aurais un complémentaire si possible!

5210

Advenant le cas de la vente d'Osisko, on peut la poser, qu'advierait-il des ententes, des protocoles, des dire, parce qu'il y a eu beaucoup d'incertitude à ce niveau-là, donc qu'advierait-il de ces ententes verbales, non verbales, formelles ou informelles, que Osisko a prises avec le milieu?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

5215

Lorsqu'une entreprise achète une autre entreprise, elle achète tous ses contrats. Elle achète toutes ses ententes.

PAR M. DANIK LAPORTE:

5220

Même les ententes informelles?

PAR LE PRÉSIDENT:

5225

Bien là, quand ça devient trop informel, qu'il y a moins d'écrits, c'est peut-être un peu plus compliqué!

PAR M. DANIK LAPORTE:

5230

Parce qu'on voyait qu'il y avait quand même plusieurs aspects informels qui restaient à préciser. Donc c'était juste pour savoir...

PAR LE PRÉSIDENT:

Disons que c'est un élément qui peut rentrer dans votre mémoire.

5235

PAR M. DANIK LAPORTE:

Parfait, merci.

5240

PAR LE PRÉSIDENT:

Avez-vous une autre question?

PAR M. DANIK LAPORTE:

5245

Oui, en fait oui, j'en aurais quelques-unes!

Dans l'étude d'impact, bien en fait, ça, c'est le résumé, à la page 55, on parle au niveau de l'attachement du milieu.

5250

J'imagine qu'on parle du sentiment d'appartenance que les gens de Malartic ont développé à travers le temps à leur ville. En lisant ça, je me demande en fait quel point d'objectivité il y a dans ce document-là?

5255

Donc en fait, j'aimerais savoir, la question, quelle est la méthodologie pour définir l'attachement au milieu?

PAR LE PRÉSIDENT:

5260

OK, ça, c'est une question.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Je vais faire venir Antoine Moreau qui a travaillé sur cette partie de l'étude.

5265

PAR M. ANTOINE MOREAU:

Oui, Antoine Moreau, sociologue, je travaille pour Genivar.

5270

Effectivement, l'attachement du milieu est un élément qui est au Québec quelquefois considéré, dans ce cas-ci c'était important étant donné la taille du projet.

5275 Dans ce cas précis, c'est essentiellement une revue de littérature sur le phénomène et une considération générale sur le projet qui nous a amenés à considérer que oui, il y aurait probablement un attachement un peu plus fort au milieu en raison du projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

5280 Quand vous dites une revue de littérature, ça comporte quoi exactement? C'est des articles, c'est des expériences ailleurs?

PAR M. ANTOINE MOREAU:

5285 C'est ça, c'est de la documentation qui provient d'expériences antérieures de d'autres projets, positives ou négatives à cet égard, et d'articles scientifiques qui ont été publiés sur le phénomène.

PAR M. DANIK LAPORTE:

5290 C'est bien. C'est juste que dans la partie, on évoque surtout la considération économique face à l'attachement au milieu.

5295 Donc en fait, on considérait que cette argumentation-là était assez subjective par rapport à, si on veut, à la perception que quelqu'un peut avoir du milieu.

5300 Donc ce que je comprends, c'est que dans le sondage, il y a pas eu vraiment de questions qui portaient sur l'attachement au milieu?

PAR M. ANTOINE MOREAU:

5300 Non, il n'y a pas eu de questions sur cet aspect-là particulier.

PAR M. DANIK LAPORTE:

5305 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

5310 Merci.

5315

NICOLE KIROUAC

PAR LE PRÉSIDENT:

5320 Maintenant, j'inviterais madame Nicole Kirouac.

PAR Mme NICOLE KIROUAC:

5325 Rebonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

Rebonjour.

5330 **PAR Mme NICOLE KIROUAC:**

Alors non pas un commentaire, mais je situe les faits! En 1973-1974, suite à des travaux d'exploration, d'exploitation à la East Malartic, il y avait une quatorzaine de maisons situées à l'est le long de la 117 dont les puits ont complètement été drainés dans le sous-sol.

5335

La conséquence a été évidemment un petit drame humain et un gros problème juridique dans lequel j'ai été impliquée, non pas comme avocate.

Alors en regard de cette situation-là, la question que je m'interroge: Est-ce qu'il serait possible que ça puisse arriver suite à un affaissement de la nappe d'eau, que les résidences qui sont alimentées par un puits dans le rang 7 puissent être touchées de la même manière que ceux qui habitaient le long de la 117 l'ont été par les travaux de la East Malartic?

5340

PAR LE PRÉSIDENT:

5345

Du côté du promoteur, monsieur David.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

5350 Oui monsieur le Président. Donc nous avons étudié le système vraiment de la Canadian Malartic. Donc pour le rang 7, on constate qu'il peut y avoir un rabattement.

Tel qu'il a été mentionné dans l'étude d'impact, comme mesure, il va y avoir une mesure de suivi. Donc on va pouvoir avoir des alertes.

5355

Et si jamais ces gens-là qui ont été identifiés, qui ont été rencontrés, dans lesquels on a échantillonné leur eau, ces travaux-là ont été faits en amont pour avoir une référence. Donc on va pouvoir faire un excellent suivi, si jamais il y avait quelque chose qui pouvait arriver au niveau

5360 de la qualité ou de la quantité, chose improbable à nos yeux, nous serons responsables et nous
fournirons une eau en quantité et en qualité pour ces gens-là.

Et c'est ce qui a été mentionné dans l'étude d'impact, et c'est ce que nous allons faire, monsieur le Président.

5365 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Locat.

5370 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Dans ce secteur-là, je pense, si je comprends bien, on n'a pas la carte ici, mais c'est le rang qui monte vers le nord où là il y a une petite série de maisons qui sont installées et qui ont des puits, c'est lequel rang qu'on parle?

5375 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

C'est le secteur sud, c'est vraiment au sud des installations, monsieur le Commissaire.

5380 **PAR LE COMMISSAIRE:**

De combien de rabattement vous attendez dans ce secteur-là, d'après vos estimations de la nappe?

5385 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

On peut montrer la carte dans le roc à cet endroit-là.

5390 Donc à la fin de la durée de la mine, dans le roc, il pourrait peut-être y avoir un rabattement de trois mètres (3 m). Donc c'est ça, c'était important pour nous de le savoir, et c'est pour ça qu'on a mis les mesures et qu'on aura un système de suivi.

C'est pour ça qu'on a dit dans l'étude d'impact ce que nous avons dit, parce qu'il pouvait y avoir un potentiel à la fin des installations à la dixième année.

5395 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Excusez-moi, madame Kirouac, l'endroit dont vous parlez, c'est situé où sur la carte?

5400 **PAR Mme NICOLE KIROUAC:**

Voulez-vous pointer la 117 – ah, vous parlez du rang 7?

PAR LE COMMISSAIRE:

C'est ça, oui.

5405

PAR Mme NICOLE KIROUAC:

Je m'interroge pour les gens qui vivent sur le rang 7. Je voudrais pas qu'ils vivent le même problème que ceux qui vivaient sur la 117. Si vous voulez monter avec le pointeur! À peu près dans ce coin-là.

5410

Il y avait quatorze (14) maisons et les puits se sont complètement vidés les uns après les autres.

5415

Alors une question connexe à celle-là! Pour justement éviter la situation de 73-74 qui a été très pénible, et évidemment un problème juridique et des procès importants!

5420

Je comprends à ce moment-là, parce qu'en 74, il avait été question d'aqueduc, donc je comprends que la mine, à ce moment-là, le promoteur s'engage à un réseau d'aqueduc qui pourrait être relié à la ville de Malartic, pour pallier, si jamais il était plus possible d'avoir une alimentation par puits ou autre?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

5425

Monsieur le Président, je crois que ce serait une des options qui est encore plus facile, ce serait de recreuser les puits un peu plus profond.

5430

Donc on parle d'un rabattement possible de trois mètres (3 m) dans le roc, donc ce serait vraiment pas difficile de creuser un puits plus profond et s'assurer que l'eau soit en qualité et en quantité au même moment.

PAR Mme NICOLE KIROUAC:

Ça me satisfait, parce qu'on a un enregistrement qui fera preuve si jamais!

5435

PAR LE PRÉSIDENT:

Tout est enregistré, les transcriptions vont être disponibles au cours de la semaine prochaine, et c'est pour ça que c'est important de faire attention à tout ce qu'on dit.

5440

PAR Mme NICOLE KIROUAC:

Et c'est pour ça que je m'en réjouis aussi!

5445 Alors une autre question! Nous avons demandé, les citoyens qui ont rédigé une lettre à la ministre la semaine dernière, pour les audiences, on aurait souhaité la présence de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois et des centres de services sociaux, parce que, on n'en a pas parlé du tout depuis mercredi soir, mais de la démolition des institutions qui sont publiques et qui ne sont pas donc des maisons privées.

5450 Et les citoyens, depuis plus d'un an, essaient d'avoir des informations. Nous avons raté une occasion en février 2008 et nous aurions souhaité évidemment au cours des audiences de savoir exactement c'était quoi les sûretés, des garanties par rapport au CHSLD, où ils en sont, parce que les citoyens n'ont pas été impliqués dans ces processus-là.

5455 Et au moment où je vous parle, nous savons rien. La seule chose qu'on a sue, c'est une manchette dans le journal où le directeur du CHSLD disait qu'on aura le plus beau CHSLD du Québec! Mais depuis, la fin de l'article que je déposerai de toute façon en mémoire nous montre que ça avait plus ou moins bougé.

5460 Alors c'est vraiment des responsables administratifs des institutions publiques que nous souhaitons des informations, mais je constate qu'ils sont pas là.

PAR LE PRÉSIDENT:

5465 Regardez, il y a quand même le promoteur et un représentant de la Ville, on peut leur poser des questions. Il y a peut-être des personnes-ressources du côté de la Ville.

Oui madame Lefebvre!

5470

PAR Mme ANNIK LEFEBVRE:

5475 Oui monsieur le Président. Je pourrais parler très brièvement, évidemment je n'ai pas le dossier du CHSLD, mais ce que je peux vous dire, c'est que les plans et devis sont à toutes fins pratiques presque terminés, et les négociations poursuivent leur cours entre le ministère de la Santé et l'entreprise.

Donc nous sommes à ce stade-ci et tout roule sur les roulettes, là.

5480 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Du côté de la Ville?

PAR Mme LUCIE ROGER:

5485

Au niveau de la Municipalité, le seul bâtiment institutionnel dans lequel on est impliqués, c'est celui du centre communautaire.

Les autres bâtiments, c'est vraiment une entente entre Osisko et les différents ministères.

5490 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais vous êtes rendus où par rapport à ce bâtiment-là, comme information pour madame?

5495 **PAR Mme LUCIE ROGER:**

Nous, on a approuvé récemment les plans proposés par l'architecte. Alors ça suit son cours.

5500 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

PAR Mme NICOLE KIROUAC:

5505

Est-ce que je dois comprendre, monsieur le Président, que c'est dans la convocation spécifique du directeur général des commissions scolaires ou des différents organismes concernés qu'on pourra avoir, j'entends une information, sauf qu'on n'a rien! On entend ça aujourd'hui, mais le détail de ces négociations-là, ça se fait comment, ça se situe où?

5510

Alors c'est des aspects drôlement importants et on n'est pas au courant.

PAR LE PRÉSIDENT:

5515

Regardez, on pourrait soumettre la question à la commission scolaire directement.

PAR Mme NICOLE KIROUAC:

Parfait.

5520

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans les prochains jours, aussitôt qu'on arrive. D'ailleurs, si vous pouviez la formuler, me l'écrire, me la transmettre, la Commission va se charger d'obtenir la réponse pour la commission scolaire.

5525

PAR Mme NICOLE KIROUAC:

Aux différents ministères concernés?

5530

PAR LE PRÉSIDENT:

Aux différents ministères.

5535 **PAR Mme NICOLE KIROUAC:**

À la commission scolaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

5540

Donc je vous conseille de l'écrire, de nous la retourner très tôt en début de semaine, puis on va se charger d'avoir la réponse là-dessus.

PAR Mme NICOLE KIROUAC:

5545

C'est beau. Vous considérez que c'était ma deuxième question, je suppose?

PAR LE PRÉSIDENT:

5550

Non, avez-vous une autre question?

PAR Mme NICOLE KIROUAC:

5555

Oui. J'ai compris que le promoteur avait évalué à quarante-cinq millions (45 M\$) les coûts de la restauration, j'ai bien compris le chiffre? C'est ça.

Alors je voulais savoir, est-ce que ça avait été établi uniquement pour le promoteur ou si ça a été établi de concert avec les représentants du ministère des Ressources naturelles?

5560

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, on va demander au promoteur. Comment avez-vous établi le montant?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

5565

Donc du côté du montant, nous avons fait une estimation pour l'ensemble de la restauration. Tel que j'ai mentionné, nous avons ajouté également le programme de reboisement au niveau de la Vallée-de-l'Or, pour les neuf cents hectares (900 ha).

5570

Donc le quarante-cinq millions (45 M\$) comprend tout ça. Ce quarante-cinq millions-là (45 M\$), on va le déposer, on va déposer le projet, on a déjà un plan de fermeture préliminaire qui a été déposé. Plus on va avancer dans le projet, on va peaufiner ce plan-là, et tel que la

réglementation l'exige, il faut, un an avant l'ouverture, il faut avoir réglé tout le dossier monétaire et il faut s'entendre sur le plan final qui est déposé au ministère des Ressources naturelles.

5575

Et à ce moment-là, s'il y a des ajustements à apporter, si eux trouvent que les sommes sont pas suffisantes ou quoi que ce soit, l'information nous est donnée et les ajustements sont faits.

5580

PAR Mme NICOLE KIROUAC:

OK. Donc je comprends que si jamais il y avait des modifications, par exemple au niveau de la fosse, qu'elle soit plus ou moins renflouée, qui peut modifier le cours totalement, la négociation se fait, si je comprends bien, entre le promoteur et les ministères?

5585

PAR LE PRÉSIDENT:

Du côté du ministère, est-ce que ça arrive fréquemment, est-ce que c'est ça?

5590

PAR M. LOUIS MARCOUX:

Oui, dans la gestion des plans de restauration au Québec, c'est le promoteur qui nous soumet un plan de restauration avec les coûts qu'il a estimés. Et notre mandat, nous, est de justement valider ces coûts-là.

5595

PAR Mme NICOLE KIROUAC:

Alors je suppose que ça, c'est vraiment ma deuxième, là!

5600

PAR LE PRÉSIDENT:

Mettons que vous en auriez une autre!

5605

PAR Mme NICOLE KIROUAC:

Mettons, comme vous avez permis à un ancien maire de Malartic d'en poser une petite troisième s'il voulait!

5610

Alors depuis mercredi, on a constaté qu'il y avait une grande collaboration entre les ministères et le promoteur, ce qui est normal dans un projet de cette envergure.

5615

La question que les citoyens se posent depuis plus d'un an: Est-ce qu'il existe un ministère ou des organismes qui peuvent supporter, soit de leurs conseils juridiques ou financiers, les citoyens qui, en bout de ligne, auront peut-être à faire face à des tribunaux, à des processus juridiques?

PAR LE PRÉSIDENT:

On peut poser la question au MRNF!

5620 Est-ce que vous êtes capable de répondre à cette question?

PAR M. LOUIS MARCOUX:

Je vais laisser la parole à monsieur Bouchard.

5625

PAR M. ALBERT BOUCHARD:

Bien en fait, les ressources du ministère, les conseillers qui sont au ministère offrent ces services-là à la population aussi.

5630

Quand on avait eu une demande pour venir à Malartic pour rencontrer le comité de vigilance, c'est ce qu'on a fait, on est venu informer, transmettre l'information, répondre aux questions.

5635 Donc ça fait partie de notre rôle de le faire. C'est pour ça qu'on est là dans les différents ministères. Donc répondre aux questions, puis s'assurer aussi du respect des règles et du fonctionnement de toutes les opérations, justement pour s'assurer que tout se fait selon les règles convenues avec les entreprises.

5640 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est pour répondre aux questions. Mais est-ce que vous, votre question se situait au niveau du rôle-conseil auprès des gens?

5645 **PAR Mme NICOLE KIROUAC:**

Absolument. Présentement, il y a des gens qui auraient besoin de support juridique ou autres, professionnels, pour les aider à négocier de leur maison face à Osisko.

5650 Et deuxièmement, si jamais il y en a qui réussissent pas à régler, ils doivent aller jusque devant le Tribunal administratif, il faut être appuyé par quelqu'un, il faut être absolument secondé.

PAR LE PRÉSIDENT:

5655 Non, il faut pas dire il faut! On est dans la période de question.

Est-ce que vous avez un complément d'information? Est-ce que ça existe?

PAR M. ALBERT BOUCHARD:

5660

Bien, le complément, non, il y a pas de programme, en tout cas pas au MRNF qui permet de soutenir les gens financièrement dans leurs démarches. Ça, c'est pas prévu chez nous.

PAR LE PRÉSIDENT:

5665

OK. Du côté du MDDEP?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

5670

Il existe pas de programme non plus d'appui juridique, des choses comme ça.

Mais je voudrais souligner quand même, pour la Commission puis pour madame Kirouac, que les ministères sont quand même, on a des mandats, notre clientèle, c'est peut-être les promoteurs qui demandent des autorisations chez nous, mais une clientèle, c'est aussi la population, et surtout l'environnement.

5675

Alors c'est sûr qu'il y a une certaine collaboration qui s'établit, mais c'est pas toujours l'harmonie parfaite.

PAR LE PRÉSIDENT:

5680

OK. Ça va?

PAR Mme NICOLE KIROUAC:

5685

Oui, bien, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

5690

J'ai envie de vous dire une dernière dernière!

PAR LE COMMISSAIRE:

5695

Excusez-moi, j'aimerais aussi avoir la réponse de la Municipalité sur cette même question!

PAR Mme LUCIE ROGER:

5700

Sur la question où nous, on pourrait...

PAR LE COMMISSAIRE:

Avoir un programme d'aide financier!

5705 **PAR Mme LUCIE ROGER:**

Actuellement, ça existe pas chez nous, non.

5710 **PAR Mme NICOLE KIROUAC:**

Ni dans le Fonds Essor, ni dans le budget du groupe de consultation, je suppose?

En tout cas, avec la réponse, c'est qu'on va essayer de frapper à toutes les portes, parce que ça peut peut-être être nécessaire. On le souhaite pas, par exemple.

5715

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, il faut pas commenter. C'est beau!

5720 **PAR Mme NICOLE KIROUAC:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

5725

Merci beaucoup.

5730

LOUISE LEBOEUF

PAR LE PRÉSIDENT:

Mme Louise Leboeuf.

5735

Bonjour madame Leboeuf.

PAR Mme LOUISE LEBOEUF:

5740

Bonjour monsieur le Président. Ma première question est en lien avec une question que j'ai posée hier soir, concernant les effectifs et les ressources humaines au MDDEP, s'ils étaient assez nombreux.

5745 Et moi, je me demandais, est-ce que c'est possible de déposer une étude comparative d'une autre région ou d'un autre secteur, voir le nombre de mines qui sont, la grandeur du territoire, la grandeur du projet ici et le nombre d'inspecteurs qui font partie de ce ministère-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

5750 Est-ce que vous parlez d'une autre direction régionale du ministère de l'Environnement? Vous parlez de quel genre de document?

PAR Mme LOUISE LEBOEUF:

5755 Bien en fait, le document, je le laisserais peut-être à la discrétion du MDDEP, pour essayer, mais de donner une idée d'une autre région qui serait similaire, qui aurait un développement minier aussi important que l'Abitibi-Témiscamingue et qui aurait quatre (4), parce que nous ici, ce qu'on m'a dit, c'est qu'il y a quatre (4) personnes qui sont au MDDEP qui sont confiées plus aux mines.

5760

PAR LE PRÉSIDENT:

Je pensais que c'était vous qui vouliez déposer un document, c'est pour ça que je voulais savoir quelle sorte de document.

5765

PAR Mme LOUISE LEBOEUF:

Non, je serais pas en mesure de le faire.

5770

C'est pour avoir une idée, pour se faire une idée, compte tenu aussi de la grandeur.

PAR LE PRÉSIDENT:

5775 OK, j'ai saisi. Donc du côté du MDDEP, est-ce que vous pouvez nous donner des comparables entre le nombre de personnes par direction régionale, et de voir si, du côté de la direction régionale ici?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

5780 Monsieur le Président, c'est difficile de comparer au point de vue minier la région ici avec les autres.

5785 En parlant brièvement avec mon collègue! Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, il y a une mine. Sur la Côte-Nord, il y en a deux (2) présentement en exploitation, peut-être trois (3), et quelques projets d'exploration mineurs. Et en Abitibi, il y a trente-cinq (35) mines en exploitation, puis je pense qu'on compte pas les multiples projets d'exploration en plus.

Donc on peut difficilement faire des comparaisons de comment ça fonctionne, de faire des comparaisons, combien d'inspecteurs il y a par mine, comparer ici avec une autre région.

5790 Par contre, si vous voulez, monsieur Jalbert peut compléter en disant, c'est qui les gens qui sont ici, quoiqu'on a déjà donné pas mal d'information!

PAR Mme LOUISE LEBOEUF:

5795 Est-ce que je pourrais juste ajouter quelque chose s'il vous plaît? C'est pas pour remettre en question l'efficacité ou le professionnalisme des inspecteurs du MDDEP.

5800 Mais c'est pour voir la grandeur du travail qu'il y a à faire avec trente-cinq (35) mines en opération, les projets d'exploration. On a vu ici, il y a eu des demandes aussi, des plaintes, parce que le MDDEP aussi mentionne que les citoyens sont les yeux et les oreilles du ministère. Mais ils sont que les yeux et les oreilles.

Donc ça prend la suite!

5805 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est beau. Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE:

5810 Donc si j'ai bien compris, si on demandait au MDDEP de nous fournir un petit tableau dans lequel il nous donne le nombre d'inspecteurs par région au Québec, incluant l'Abitibi-Témiscamingue, ça vous donnerait une bonne idée à ce moment-là.

5815 **PAR Mme LOUISE LEBOEUF:**

Oui, puis concernant les projets ou les activités qu'ils ont aussi à traiter, dans le tableau.

PAR LE COMMISSAIRE:

5820 Mais j'imagine que, disons, le tableau qu'on a déjà décrit peut comprendre le nombre de mines, si vous voulez, par région, le nombre de personnes rattachées à l'inspection pour le ministère.

5825 Je sais pas si c'est un document qui est facile à produire?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

5830 Mais si on prend par exemple l'exemple du Saguenay-Lac-Saint-Jean où il y a une mine, bien il y a forcément un inspecteur qui est affecté à cette mine-là, mais qui fait pas juste ça, il fait d'autre chose aussi.

Donc ça va être un peu difficile de faire les statistiques avec ça.

5835 Par contre, peut-être ce qui pourrait aider, ce serait l'historique des plaintes, les plaintes peut-être dans la dernière année qui ont été au niveau minier, et puis la façon dont ça a été répondu, le temps de réponse.

Est-ce que ça pourrait aider madame Leboeuf peut-être dans son raisonnement?

5840

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, ce serait intéressant.

5845

PAR Mme LOUISE LEBOEUF:

En fait, c'est comment s'assurer que l'effectif est assez nombreux pour rencontrer les différents projets miniers qui sont en cours et qui sont futurs.

5850

PAR LE PRÉSIDENT:

Comme par exemple le délai pour avoir traité les plaintes que vous pourriez traiter en perspective avec la déclaration du service avec la clientèle.

5855

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

Ça permettrait de vérifier que quand il y a des plaintes, on répond dans des délais raisonnables.

5860

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça. Monsieur Locat.

PAR LE COMMISSAIRE:

5865

Peut-être la question la plus simple à poser! Est-ce que d'après vous, il y a assez de monde en région?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

5870

Si le ministère a mis tant d'employés temps complet en région, c'est parce qu'il jugeait que c'était assez correct.

PAR LE COMMISSAIRE:

5875

C'est correct, OK.

PAR Mme LOUISE LEBOEUF:

5880

Mais est-ce qu'il y aurait lieu de demander à en avoir plus?

PAR LE PRÉSIDENT:

5885

Ça, ça va rentrer, à partir du tableau qu'ils vont nous produire.

PAR Mme LOUISE LEBOEUF:

Ma deuxième question?

5890

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

PAR Mme LOUISE LEBOEUF:

5895

OK. Est-ce que les niveaux acceptables établis dans le projet concernant la contamination de l'eau, la contamination de l'air, sont des niveaux sécuritaires et acceptables pour les populations plus vulnérables à l'environnement, comme les enfants, les personnes âgées, les femmes enceintes, les personnes aussi atteintes de maladies chroniques ou les personnes âgées aussi?

5900

PAR LE PRÉSIDENT:

5905

Je pense qu'on a déjà répondu à ça! On a déjà répondu hier, dans les transcriptions d'hier soir.

Madame Lefebvre, peut-être que vous pourriez nous rappeler un peu?

PAR Mme ANNIK LEFEBVRE:

5910

Bonjour. Pour ce qui est des poussières, les modélisations qui ont été faites laissent croire qu'il pourrait y avoir moins d'un pour cent (1 %) du temps des dépassements des normes qui seraient proposées dans la prochaine réglementation au niveau de l'assainissement de l'atmosphère.

5915

On parle de trente microgrammes par mètre cube (30 µg/m³). C'est des niveaux qui sont tout à fait raisonnables pour protéger la population.

5920

Évidemment, quand on parle de population vulnérable, là, on se retrouve avec des conditions qui sont parfois très particulières.

Alors c'est pas impossible qu'il y ait certains individus pour lesquels leurs symptômes d'asthme ou d'emphysème pourraient être exacerbés, dans les périodes où il y a un peu plus de poussière.

5925

Mais on parle vraiment de conditions, à ce moment-là, extrêmes, les journées où il y aurait effectivement beaucoup plus de poussière.

5930

Et selon la modélisation, on parle de moins d'un pour cent (1 %) du temps. Alors pour nous, on considère que c'est acceptable et que les risques sont faibles pour la santé de la population.

PAR Mme LOUISE LEBOEUF:

5935

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

5940

Est-ce que vous avez une dernière question?

PAR Mme LOUISE LEBOEUF:

Non, ça va.

5945

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va, merci.

5950

KEN MASSÉ

PAR LE PRÉSIDENT:

5955

Monsieur Ken Massé.

Rebonjour.

5960

PAR M. KEN MASSÉ:

Rebonjour. Sommes-nous obligés de déménager dans le quartier nord, pouvons-nous aller ailleurs dans d'autres endroits avoisinants?

5965

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, c'est votre question. On va les prendre une par une.

5970

Est-ce que les résidents sont obligés de se déplacer au quartier nord et est-ce qu'ils peuvent aller à d'autres endroits, est-ce que c'est ça?

PAR M. KEN MASSÉ:

Oui.

5975

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Le projet que nous avons développé, monsieur le Président, pour la relocalisation, nous avons investi et mis l'emphase sur cette relocalisation dans le secteur nord.

5980

C'est la réponse que je peux donner.

5985

Mais encore une fois, ça traite pas de l'étude d'impact, et ces négociations-là se font avec les personnes, de gré à gré. Donc ces discussions-là peuvent avoir lieu, cours avec nos gens de relocalisation, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Quelle est votre autre question?

5990

PAR M. KEN MASSÉ:

Ça fait que c'est vraiment du gré à gré et non imposé, c'est ça?

5995 C'est vraiment du gré à gré, c'est non imposé pour le nord?

PAR LE PRÉSIDENT:

Pour l'instant, c'est du gré à gré.

6000

PAR M. KEN MASSÉ:

OK. On pourrait tu aller, mettons, au lac Malartic ou au lac Mourier?

6005

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur David vient de répondre.

PAR M. KEN MASSÉ:

6010

Bien, je lui redemandais, parce qu'on nous avait dit qu'on pouvait pas aller en dehors de la ville.

PAR LE PRÉSIDENT:

6015

Ce que j'ai compris du promoteur, c'est qu'ils ont déjà prévu un secteur.

Par contre, dans leurs négociations de gré à gré, ils peuvent convenir de d'autre chose.

6020

PAR M. KEN MASSÉ:

Bien, je suis pas sûr. Je voudrais avoir vraiment la réponse précise.

PAR LE PRÉSIDENT:

6025

C'est quoi votre question précise?

PAR M. KEN MASSÉ:

6030

Bien, si on pourrait déménager au lac Malartic ou au lac Mourier?

PAR LE PRÉSIDENT:

On va leur poser.

6035

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

6040 Ma réponse sera la même, monsieur le Président. Nous avons construit un site qui est le site du secteur 7, donc le nouveau quartier nord. C'est cet endroit-là que nous prévoyons faire la relocalisation.

Donc les discussions ont cours avec les dernières personnes. Et ces gens-là peuvent poser ces questions-là aux responsables et aux gens qui s'occupent de la relocalisation.

6045 **PAR LE PRÉSIDENT:**

À partir de cette réponse-là, vous pouvez prendre cette information-là pour le dépôt de votre mémoire en deuxième partie, si vous avez des propositions.

6050 **PAR M. KEN MASSÉ:**

M'a y penser, OK.

6055 Parce que ma question: sommes-nous pris en fer de cheval à moyen et long terme avec ce projet majeur, et considérant plusieurs autres exploitations potentielles locales? Y aurait-il d'autres scénarios comme entièrement tasser la ville hors de situations possibles de tout danger ou encombrement sur la santé en général de la population?

6060 Si on pourrait peut-être mettre la "map" avec les projets connexes!

Bien, c'est parce que ma question, c'est: Sommes-nous pris en fer à cheval à moyen et long terme avec ce projet majeur, en considérant plusieurs autres exploitations potentielles locales, sur la santé sur la population avec les poussières puis tout?

6065 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous voulez savoir si vous allez être pris avec d'autres projets?

6070 **PAR M. KEN MASSÉ:**

Si on est pris un peu en forme de fer à cheval. Parce que si on mettait la "map", je pourrais vous l'expliquer!

6075 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Est-ce que vous avez la carte où on démontre où vous faites quatre (4) scénarios d'exploration?

La carte de la page 55?

6080

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Celle d'hier soir, monsieur le Président.

6085

PAR LE PRÉSIDENT:

Parce que là, on commence à connaître les numéros par coeur!

PAR M. KEN MASSÉ:

6090

OK. Ici, c'est où est-ce qu'ils vont exploiter en ce moment.

Là, ils prévoient ici. Ils ont la East Amphi ici, si je me trompe pas. Ça fait que tu sais, on est comme pris en fer à cheval là-dedans.

6095

Puis aller ici, bien, c'est peut-être pas si intéressant que ça, vu qu'on va être quasiment encerclé.

Ça fait que peut-être que les gens, c'est pour ça que je demandais si on était obligé d'aller dans le secteur nord. On pourrait aller au lac Malartic, au lac Mourier ou complètement tasser la ville drette ici dans le bois. Il y a déjà un tracé.

6100

PAR LE PRÉSIDENT:

6105

Mais là, on rentre dans des propositions qui rentrent...

PAR M. KEN MASSÉ:

6110

OK, bien, je m'excuse! Ma question était: Sommes-nous un peu pris en fer à cheval à moyen et long terme, considérant les exploitations potentielles?

PAR LE PRÉSIDENT:

6115

Monsieur David.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Monsieur le Président, le secteur 7 qui a été mentionné pour la relocalisation a fait l'objet de plusieurs études.

6120

La Ville a mentionné qu'il y avait eu neuf (9) secteurs qui avaient été identifiés. Et le secteur 7 a été choisi comme étant le meilleur site et un site propice pour une expansion de la ville vers ce secteur.

6125 Donc ça a été fait vraiment de concert avec la population et la Ville, la sélection de ce secteur 7 là.

PAR LE PRÉSIDENT:

6130 Regardez, vous nous en ferez part dans votre mémoire.

PAR M. KEN MASSÉ:

6135 OK, mais j'étais ici pour du questionnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

6140 Oui, mais là, vous conviendrez que cette question-là, c'est difficile d'aller plus loin, parce qu'on rentre dans des opinions.

PAR M. KEN MASSÉ:

Je vais réfléchir encore!

6145 Tantôt, on avait parlé à propos du dynamitage, puis le monsieur avait dit que s'il y aurait un effet d'effondrement, ce serait dans la clôture, en dedans du périmètre de la clôture.

6150 Mais moi, dans ma question, je demandais, admettons que la clôture, c'est le bord ici de l'écran. Puis là, ma maison, moi, est en haut ici sur le coin à plus ou moins cent pieds (100 pi) du trou. Mais s'il y a un effondrement ici puis un glissement, parce que je demandais au monsieur, quand il y a un effondrement, c'est tout en droite ligne ou s'il peut y avoir des glissements de terrain de travers!

6155 Parce que mettons, l'effondrement se fait là, mais tu sais, ça peut arriver en diagonale, même si je suis pas dans la clôture, puis moi, c'est ma famille! Ça m'inquiète.

6160 J'y pense à tous les jours quand même. Parce qu'à trois heures et demie (3 h ½), des fois, je dis, voyons, qu'est-ce que c'est ça ce bruit-là! Je "checke" dehors, il y a pas de gros truck, je me demande, ah, trois heures et demie (3 h ½), c'est vrai, il y a un "blast"!

Ça fait que tu sais, je me la pose souvent quand même la question, parce que ça se passe aujourd'hui, ça, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

6165

Donc on l'a traitée tantôt, on parlait des vibrations...

PAR M. KEN MASSÉ:

6170

Bien, on a répondu partiellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

6175

On va retourner quand même pour avoir une précision de plus!

PAR M. KEN MASSÉ:

C'est parce qu'il y en a qui vivent pas dans le secteur, moi, je vis dans le secteur.

6180

Puis il y a une clôture, puis je suis pas sûr qu'ils vivent autour d'une clôture!

PAR LE PRÉSIDENT:

6185

Ça fait qu'on va avoir une explication de plus. Monsieur Marcoux.

PAR M. LOUIS MARCOUX:

6190

Monsieur le Président, comme je l'ai déjà mentionné, les clôtures qui ont été installées dans le secteur de la rue Centrale sud, de la rue de Lasarre, les clôtures ont été positionnées en tenant compte justement d'un effondrement potentiel des chantiers qui étaient quand même pas très larges, des chantiers qu'il y avait dans la Canadian Malartic mais avec un cône qui permettrait justement de couvrir s'il y avait un effondrement au centre et des parois qui pourraient s'effondrer. Donc on tient compte de cette ouverture-là potentielle à l'intérieur des clôtures.

6195

PAR M. KEN MASSÉ:

Puis il y avait tu du dynamitage en cours? Parce que là, il y a du dynamitage.

PAR M. LOUIS MARCOUX:

6200

Je pense que cette question-là...

PAR LE PRÉSIDENT:

6205

Tout à l'heure, on y a répondu.

PAR M. KEN MASSÉ:

6210 C'est parce que le dernier questionnement du gré à gré avec le déménagement des
maisons vers le nord, il semblerait qu'on ne pourrait pas déménager la maison hors de la ville
pour pas faire un manque de taxes. Ça ferait des maisons qui partiraient, ça ferait moins de
taxes pour la Ville.

6215 Ma question, c'est que si on peut pas sortir de la ville, parce que ça va faire un manque
de taxes à la Ville, pourquoi d'abord qu'ils vont détruire une quarantaine de maisons? Ça fait pas
un manque de taxes aussi?

PAR LE PRÉSIDENT:

6220 Reformulez-moi-la, s'il vous plaît.

Parce que j'ai de la misère à situer, parce que vous émettez en même temps des
opinions.

6225 **PAR M. KEN MASSÉ:**

Bien, c'est parce que je vis la situation, puis des fois, c'est peut-être dur de poser juste
une question sans la comprendre au complet.

6230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce que là, vous présumez que le projet de relocalisation était pour conserver des
taxes à la Ville?

6235 **PAR M. KEN MASSÉ:**

Oui, bien, de garder les maisons intérieurement de la municipalité.

S'il y a eu un gré à gré avant le gré à gré avec les citoyens!

6240

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, ça, c'est une question. Est-ce qu'il y a eu un gré à gré?

6245 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

J'ai de la misère à cerner la question, monsieur le Président.

PAR M. KEN MASSÉ:

6250

Bien, il y a tu eu un gré à gré entre Osisko puis la Ville avant de permettre notre gré à gré à nous, les citoyens?

PAR LE PRÉSIDENT:

6255

Autrement dit, est-ce qu'il y a eu une entente avec Osisko et la Ville pour dire, on va garder les maisons absolument sur le territoire de la municipalité?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

6260

Nous devenons propriétaires des maisons que nous avons achetées, donc tel que mentionné par la Ville, nous sommes un payeur de taxes. Donc nous contribuons avec les taxes.

6265

Donc ces maisons-là, elles sont là, elles sont à nous, donc on paie les taxes de ces maisons-là, comme n'importe quel propriétaire.

J'ai pas vu de projet de relocalisation de maisons hors de Malartic. Tout se fait à l'intérieur.

6270

Encore une fois, monsieur le Président, c'est un dossier qui était hors de l'étude d'impact environnemental, mais on a une équipe, et les gens peuvent, les propriétaires peuvent rencontrer nos équipes au centre de relations communautaires pour discuter de leur cas particulier, monsieur le Président.

6275

PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

PAR M. KEN MASSÉ:

6280

C'est un sujet hors de l'étude d'impact, mais je vis sur le terrain qu'ils veulent bâtir la mine.

PAR LE PRÉSIDENT:

6285

C'est pour ça qu'on reçoit la question.

PAR M. KEN MASSÉ:

6290

C'est pour ça que quoi?

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est pour ça qu'on reçoit ici à la Commission la question.

6295

PAR M. KEN MASSÉ:

OK.

6300

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais on a expliqué pourquoi c'était différent de l'étude d'impact.

PAR M. KEN MASSÉ:

6305

Bien moi, je la vis, puis j'ai de la misère à comprendre.

PAR LE PRÉSIDENT:

6310

Mais c'est pour ça qu'on reçoit votre question au niveau de la Commission.

PAR M. KEN MASSÉ:

6315

OK. En tout cas, la question a été lancée, puis d'autres peuvent mijoter dessus aussi, là!

Plusieurs questions semblent revenir sur les mêmes sujets. En effet, elles reviennent sur le même sujet, mais sous différents angles et les aspects pour mieux comprendre cet immense projet.

6320

Les questions ouvrent d'autres questionnements. Ça fait que ma question, c'était: Est-ce qu'il y a d'autres gens dans la salle qui ont des questionnements, s'ils peuvent lever la main?

6325

Parce qu'en ce moment, hier, il me semble qu'il avait précisé qu'il allait y avoir après-midi puis à soir, mais là, le monde qui veulent venir à soir, parce qu'ils peuvent pas venir après-midi, qu'est-ce qui va arriver?

PAR LE PRÉSIDENT:

6330

Non, on n'a pas précisé ce soir.

On précisait au fur et à mesure des séances, l'heure et les périodes qui allaient suivre.

Donc on a commencé mercredi soir...

6335 **PAR M. KEN MASSÉ:**

Mais vu que les questions amènent à d'autres questions, c'est juste pour mieux éclairer le projet, ça fait que c'est pour ça que je me demandais pourquoi qu'on pouvait pas se remettre dans le registre.

6340

Parce qu'on n'a pas les mêmes réponses, puis c'est pas les mêmes questions directes, c'est sur d'autres aspects pour comprendre mieux.

PAR LE PRÉSIDENT:

6345

Mais en même temps, toujours, vous pouvez toujours adresser ces questions additionnelles là à la Commission jusqu'au 20 mars.

PAR M. KEN MASSÉ:

6350

Mais c'est pas pareil "live" puis par écrit. OK.

Je vas "checker" si j'en ai une autre!

6355

Bien, ça va être bon pour le moment. Merci beaucoup à tout le monde.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

6360

ESTHER CARON

6365 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Esther Caron.

Bonjour.

6370

PAR Mme ESTHER CARON:

6375

Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Pour faire suite à une question qui a été posée précédemment, avant d'appuyer le projet puis de signer des ententes avec le groupe Osisko, est-ce que la Ville de Malartic a fait des recherches, est-ce qu'elle s'est informée sur le passé, l'historique, l'expertise des dirigeants en ce qui a trait aux mines à ciel ouvert, puis si oui, quelles ont été les sources d'information?

PAR LE PRÉSIDENT:

6380 Donc, c'est une question que vous souhaiteriez qu'on pose à la municipalité?

PAR Mme ESTHER CARON:

6385 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Du côté de la Ville.

6390 **PAR Mme LUCIE ROGER:**

 Les premières rencontres ont eu lieu avec les gens d'Osisko à l'époque, je vous dirais 2006 environ, début 2006. C'était les gens en exploration, c'est monsieur Wares par exemple.

6395 Et les nouveaux dirigeants se sont joints à l'équipe par la suite. Chaque fois qu'il arrivait un nouveau dirigeant, on n'avait pas besoin de faire une requête, ils nous le présentaient, ils nous expliquaient d'où ils provenaient, ces gens-là. Je dirais pas qu'on a le CV, mais ils nous disaient vraiment leur expérience dans leur domaine.

6400 Les personnes comme monsieur David, par exemple, étaient pas là au tout début, c'était d'autres personnes. Ils sont venus se joindre à l'équipe après.

PAR Mme ESTHER CARON:

6405 Merci. Ma deuxième question, ça s'adresse peut-être au ministère de la Santé.

 Je voudrais savoir s'ils se sont informés de la santé des populations qui vivent à proximité de mine à ciel ouvert à l'étranger, s'il existe sûrement de la documentation là-dessus, est-ce qu'ils sont au courant de comment ils vivent ça, eux?

6410

PAR LE PRÉSIDENT:

 OK. On a répondu, encore une fois, on va demander à la Santé de peut-être répéter la réponse à nouveau.

6415

PAR Mme ANNIK LEFEBVRE:

6420 Oui, rebonjour. Comme j'ai mentionné hier, je pense hier soir, nous avons vérifié si nous avons à notre disponibilité ce qu'on appelle une revue de littérature, c'est-à-dire une analyse des différentes informations et études qui sont disponibles dans le milieu.

Malheureusement, bon, on a vérifié avec notre Institut national de santé publique qui est la somme de nos experts scientifiques dans le domaine, et nous avons pas ce genre d'information là.

6425 Évidemment, nous avons regardé quelques études faites sur des populations, mais il faut aussi prendre en note que notre analyse a été faite sur la base de l'étude d'impact qui a été présentée. Donc il faut mettre en référence exactement ce qu'on a comme type de contaminants qui peut se retrouver dans l'exploitation, la construction et l'exploitation du projet pour lequel on a affaire présentement.

6430 Il y a pas toujours de corrélation possible à faire avec des projets dans d'autres milieux, avec d'autres types d'exploitations par exemple.

PAR Mme ESTHER CARON:

6435 OK, je posais la question, parce qu'on sait qu'il y a des mines canadiennes qui font affaire à l'étranger, ça fait que je me demandais, je me disais, il doit sans doute exister quelque part l'information.

6440 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez un complément d'information?

PAR Mme ANNIK LEFEBVRE:

6445 Je n'ai pas spécifiquement regardé d'exploitation de mines canadiennes dans d'autres pays pour faire une analyse comparative avec l'évaluation d'impact.

6450 Je me suis attardée vraiment à regarder les modélisations et si c'était fait selon les règles de l'art, selon les demandes du ministère par rapport à l'évaluation des contaminants et des risques à la santé.

PAR Mme ESTHER CARON:

6455 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez une autre question?

6460 **PAR Mme ESTHER CARON:**

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

6465

Merci.

6470

JULIEN POULIOT

PAR LE PRÉSIDENT:

6475

Monsieur Julien Pouliot.

Bonjour.

PAR M. JULIEN POULIOT:

6480

Bonjour. Ma première question, c'est: Entendez-vous appliquer une politique de recyclage pour l'ensemble de vos déchets?

PAR LE PRÉSIDENT:

6485

Une politique de recyclage dans l'ensemble de vos déchets!

Monsieur David.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

6490

Monsieur le Président, ça va faire partie de notre bonne gestion. Il est clair que l'ensemble des matériaux, déjà il y a des choses qui sont recyclées chez nous, on a des conteneurs. Ça se fait présentement.

6495

Et ça va se poursuivre, et ça va s'améliorer, ça va se peaufiner, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

6500

OK. Toujours un peu dans le même sujet, ça me donne l'occasion de vous poser la question!

Est-ce que dans le cadre des nouveaux bâtiments que vous allez construire, on parlait du CHSLD, de tous les autres édifices, est-ce que vous avez des normes d'efficacité énergétique?

6505 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

On y va vraiment avec, écoutez, ce sera des bâtiments vraiment au dernier cri de la norme et un peu plus, du côté de l'école primaire.

6510 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Au dernier cri de la norme?

6515 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Je veux dire, je pense qu'au niveau de l'environnement, je pense que la norme LEED est une norme qui est reconnue, le dernier cri est pour moi LEED.

Et l'école primaire aura ce statut.

6520

Et nous avons, en plus d'avoir quelque chose de très efficace énergétiquement, on a utilisé du bois, on a utilisé la géothermie au niveau du système de chauffage. Je pense que c'est une réalisation qui démontre ce que nous disons depuis un certain temps, donc la réalisation est là.

6525

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que pour les autres bâtiments, il y a d'autres normes d'efficacité énergétique?

6530 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Je pense qu'on a mis le paquet avec l'école primaire.

6535 Les autres, au niveau de l'efficacité énergétique, effectivement, ça va être de pointe, mais au niveau du symbole ou de l'accréditation LEED, ce sera pour le bâtiment de l'école primaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

6540 Pour les maisons – ce sera pas long, monsieur Pouliot – pour les maisons qui seront déplacées, est-ce que vous avez prévu certains ajustements qui iraient dans ce sens-là? Comme par exemple, je pense à la norme NOMA pour les habitations usagées?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

6545 Non. Lorsque nous déplaçons les maisons, nous déplaçons leurs maisons dans leur entité, et on s'assoit sur de nouveaux solages.

Donc c'est ce qui se fait, ce qui est prévu de se faire pour la deuxième phase également.

6550 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Finalement, dans les bâtiments qui vont être construits par Osisko, est-ce que vous avez prévu ce genre de coefficient là?

6555 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Pour les bâtiments de l'usine, c'est des choses qui sont effectivement prises en compte, monsieur le Président.

6560 Je penserais à un bâtiment où est-ce qu'il y a du personnel dedans, le bâtiment administratif entre autres.

PAR LE PRÉSIDENT:

6565 Vous avez pensé à avoir des?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

6570 Bon, on va aller chercher quelque chose, je vous dirais pas quelque chose de LEED, mais quelque chose au niveau de l'efficacité énergétique, je pourrais pas vous mentionner le niveau, je pourrais me renseigner...

PAR LE PRÉSIDENT:

6575 Oui, j'aimerais ça si vous aviez un document à nous faire parvenir?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

6580 On pourrait sortir l'ensemble des documents, l'ensemble des bâtiments principaux et ça vous donnerait un peu le critère qu'on va chercher.

PAR LE PRÉSIDENT:

6585 Oui, ce serait apprécié, de même que pour l'école.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

Ah l'école, oui, j'inclusais l'école dans tout ça.

6590 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous avez une autre question, monsieur Pouliot?

6595 **PAR M. JULIEN POULIOT:**

Oui. En lien avec ça, comment entendez-vous disposer des boîtes de carton et des sacs de plastique utilisés pour l'emballage des produits de dynamitage?

6600 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur David.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

6605 Au niveau des produits de dynamitage, il faut comprendre que nous allons créer une émulsion, donc une émulsion, c'est pas le même type d'explosif que sous terre.

6610 Donc sous terre, on comprend qu'on doit brûler les sacs de manière très très spécifique; mais du côté de la mine à ciel ouvert, nous allons avoir une usine qui va fabriquer les explosifs, et c'est un genre de gelée qui est injectée à l'intérieur. Donc c'est une fabrication sur le site. Donc il y a pas d'emballage ou quoi que ce soit.

PAR LE PRÉSIDENT:

6615 Est-ce que vous voulez plus de précision?

PAR M. JULIEN POULIOT:

6620 Non. J'aurais une dernière question.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

6625 **PAR M. JULIEN POULIOT:**

Est-ce que dans l'étude d'impact, on a tenu compte de l'effet cumulé des impacts sur l'environnement et sur la communauté de Malartic?

6630 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur David.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

6635 Je vais laisser le soin à monsieur Fournier, signataire de notre étude d'impact.

PAR M. BERNARD FOURNIER:

6640 Oui. Alors le chapitre 7 de l'étude d'impact traite des impacts cumulatifs du projet.

Considérant les projets connexes qui étaient en voie de réalisation, donc portés à notre connaissance, les autres projets, et ça a été fait selon les normes usuelles des autorités fédérales.

6645 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Qui concluaient?

PAR M. BERNARD FOURNIER:

6650 En fait les composantes, les principales composantes qui ont été regardées, on parle des eaux souterraines, de la qualité de vie de la population et du paysage.

6655 Mais évidemment, il y a beaucoup d'incertitude sur les projets qui peuvent prendre place dans la région présentement.

Donc on s'est limité à ce qui avait été porté à notre connaissance.

PAR LE PRÉSIDENT:

6660 OK. Voulez-vous d'autres précisions?

PAR M. JULIEN POULIOT:

6665 Non, ça va être correct.

PAR LE PRÉSIDENT:

6670 Avez-vous d'autres questions?

PAR M. JULIEN POULIOT:

Non.

6675 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

6680

YVAN CROTEAU

PAR LE PRÉSIDENT:

6685 Maintenant, je vais rappeler certaines personnes que j'avais appelées en tout début d'audience ce matin, pour voir s'ils sont de retour!

Madame Liette Constant, non.

6690

Madame Julie Charlebois.

Monsieur Michel Boudreault.

Monsieur Guy Leclerc.

6695

Monsieur Yvan Croteau.

Bonjour.

6700 **PAR M. YVAN CROTEAU:**

Bonsoir. Ma question, en premier, j'aimerais ça savoir si je pourrais avoir une précision sur la question que j'ai posée concernant le cadre réglementaire, en lien avec l'harmonisation du cadre réglementaire du ministère des Ressources naturelles section Mines avec la Loi sur le développement durable de 2007.

6705

L'intervenant a dit que c'était évolutif et dynamique. Probablement qu'il doit exister un suivi ou des rapports qui disent l'état d'avancement de cette harmonisation-là.

6710

Est-ce que ça serait possible d'avoir une copie?

PAR LE PRÉSIDENT:

Parce qu'on a répondu hier qu'il y avait un plan d'action qui allait être déposé en 2009, et vous voulez avoir une copie de?

6715

PAR M. YVAN CROTEAU:

De l'état d'avancement, en fait, si ça existe.

6720

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que ça existe, du côté du MRNF? Monsieur Bouchard.

6725

PAR M. ALBERT BOUCHARD:

En fait, l'état d'avancement, c'est que le plan est en phase de décision auprès des autorités du ministère.

6730

Mais dans les détails, ils pourront pas être transmis avant que le ministère, les autorités du ministère décident des choix qu'ils vont faire.

Pour l'instant, cette information-là est pas disponible.

6735

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc c'est un document qui n'existe pas.

PAR M. ALBERT BOUCHARD:

6740

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

6745

Il n'est pas disponible.

PAR M. ALBERT BOUCHARD:

Ce sera le plan lui-même qui sera le premier document qui sera public.

6750

PAR M. YVAN CROTEAU:

Ça fait que ce que moi, je comprends, c'est qu'il y a pas d'harmonisation pour le moment, tant que le plan sera pas déposé?

6755

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce que je comprends, c'est qu'il y a un plan qui est en développement.

6760 **PAR M. YVAN CROTEAU:**

C'est ça, OK.

6765 Ma première question! Peut-être qu'elle a été posée par un autre intervenant, vous me le direz.

En fait la question concerne la gestion des risques par rapport au ministère des Ressources naturelles, pendant la construction et le suivi des travaux et tout.

6770 Compte tenu des coupures budgétaires que plusieurs ministères ont subies dans les dernières années...

PAR LE PRÉSIDENT:

6775 Allez directement à votre question.

PAR M. YVAN CROTEAU:

Je trouve que c'est important, parce que monsieur...

6780

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est parce que ça l'amène des suggestions, tandis que dans le fond, vous pouvez aller à votre question.

6785

PAR M. YVAN CROTEAU:

En fait, ma question, je la préciserai si jamais je suis pas satisfait, OK!

6790

Comment le ministère va pouvoir garantir à la population que l'ensemble de toute la démarche de construction, des suivis et tout va suivre un niveau, je dirais, c'est qu'à chaque année, le ministère fixe des objectifs et de contrôle et de suivi, puis moi, ce que j'entends de beaucoup de ministères, c'est qu'ils réussissent pas à effectuer l'ensemble des contrôles exigés.

6795

Puis qu'à l'interne, ils ont un tableau synthèse qui évalue chaque paramètre, qu'est-ce qu'ils ont réussi à contrôler, puis qu'est-ce qu'ils ont pas réussi. Puis dans ces contrôles-là, il y a des aspects de sécurité, il y a des aspects de conformité par rapport aux installations, puis par rapport à la gestion elle-même de l'ensemble de tout le processus.

6800

Puis ma question, c'est: Comment le ministère, sur quoi le ministère va établir ses priorités, sachant bien qu'il n'aura peut-être pas toutes les ressources de contrôle pour assurer un bon suivi?

PAR LE PRÉSIDENT:

6805 Donc du côté du MDDEP.

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

6810 Du côté du MDDEP, notre tradition, ça a toujours été que la surveillance et le suivi se faisaient en premier par le promoteur, par la personne qui est responsable de l'activité.

6815 Et comme on l'a expliqué, on va, une fois de temps en temps, faire des vérifications; et dans notre expérience, ces vérifications-là nous amènent à avoir confiance dans la qualité et la véracité des rapports qui sont soumis par le promoteur.

6820 Parce que comme je l'ai dit, si jamais on se rendait compte que les rapports ne reflétaient pas la réalité, ce serait beaucoup plus difficile ensuite pour nous de faire confiance au promoteur; donc on se sentirait obligé de faire des visites plus fréquentes et tout ça.

6825 Mais notre expérience montre que généralement, les rapports qu'on reçoit sont de bonne qualité, sont véridiques.

6830 C'est pour ça que quand on fait des vérifications de routine, on arrive généralement aux mêmes résultats que le promoteur, même si on utilise des laboratoires différents, même si l'échantillon a été pris peut-être d'une autre façon.

6835 Par exemple pour la qualité de l'eau qui est un élément assez simple à vérifier, on va prendre les échantillons en même temps, eux autres l'envoient à leur laboratoire, nous autres, on l'envoie à notre laboratoire, puis on arrive aux mêmes résultats de concentration de métal et ainsi de suite.

6840 Donc avec ça, on a l'impression qu'on est pas mal certain de tout ce qui se passe.

6845 Bien sûr, pour des choses qui sont peut-être un peu plus, qui ont des impacts sur le milieu humain, on pense au bruit, par exemple, on a des ententes; le promoteur s'est engagé, comme on l'a appris cet après-midi, à ne pas dépasser certains niveaux de bruit. Si jamais ça cause des problèmes à la population, il y a des plaintes.

6850 Le bruit, les poussières, c'est ce qu'on appelle chez nous des nuisances, c'est des sujets sur lesquels le ministère reçoit le plus de plaintes. Et c'est pour ça aussi qu'on leur accorde une certaine surveillance.

6855 Et pour le bruit, on est équipé, surtout en Abitibi où est-ce que c'est qu'il y a beaucoup d'exploitations minières, on a tous les équipements nécessaires pour vérifier que les normes de bruit sont respectées.

PAR M. YVAN CROTEAU:

6850 Par rapport au contrôle, c'est une deuxième question, j'en aurais peut-être une petite troisième, ma deuxième question: J'imagine, moi, je connais bien le secteur de la forêt, les entreprises effectuent des rapports, des suivis, des mesurages et tout.

6855 Par rapport à la production d'or, j'aimerais ça connaître comment le ministère vérifie si les quantités produites sont les quantités réelles produites ou des quantités qui sont conformes aux rapports qui sont produits par l'entreprise?

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous voulez dire la quantité d'or ou la quantité de résidus?

6860 **PAR M. YVAN CROTEAU:**

Les quantités d'or produites et déclarées. Comment le ministère vérifie que les quantités déclarées sont conformes à la réalité?

6865 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que premièrement, vous contrôlez la quantité d'or?

Du côté du MRNF.

6870

PAR M. LOUIS MARCOUX:

6875 La quantité d'or, je crois qu'il y a des firmes de comptables qui doivent vérifier effectivement la quantité d'or et s'assurer que ces quantités-là sont vérifiables.

Nous, il y a tout le côté droit sur les mines qui est associé aux profits des sociétés. Donc c'est par ces vérificateurs internes là que nous allons vérifier quels sont les profits et les productions d'or.

6880 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Du côté du ministère du Développement durable?

PAR Mme RENÉE LOISELLE:

6885

Non, malheureusement, on voit pas l'or, nous autres!

PAR M. YVAN CROTEAU:

6890 Ça fait que c'est sur la bonne foi des rapports produits par l'entreprise que le ministère...

PAR LE PRÉSIDENT:

6895 On peut demander à l'entreprise comment elle tient, si elle tient un registre des quantités produites?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:

6900 Nous sommes une compagnie publique, monsieur le Président. Donc nous avons des règles très strictes, soit du côté des marchés financiers ou le fait que nous sommes une compagnie publique, nous sommes vérifiés.

6905 Donc c'est des choses qui sont courantes et cette vérification est faite par nos vérificateurs externes, monsieur le Président.

PAR M. YVAN CROTEAU:

Merci.

6910 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis votre troisième?

PAR M. YVAN CROTEAU:

6915 La Ville Malartic a cherché pendant plusieurs années à diversifier son économie locale, puis elle avait entrepris un projet de plantation d'argousiers sur les parcs. Est-ce que cette question-là a été posée sur qu'est-ce qui va arriver de cette plantation?

6920 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, elle est pas été posée. On va leur poser. Du côté de la Ville!

PAR Mme LUCIE ROGER:

6925 En fait, le projet de la plantation des argousiers n'était pas destiné sur les parcs à résidus. Il était destiné sur le territoire du TNO mais pas sur les parcs à résidus.

6930 Donc rien n'empêche à notre projet de continuer.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Mais est-ce que ça suit son cours? Par curiosité.

6935 **PAR Mme LUCIE ROGER:**

Je vous dirais que la personne qui est en charge est partie, alors on va trouver un autre mandataire.

6940 Oui, effectivement, ça devrait suivre son cours.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc ça concerne pas le projet.

6945 Est-ce que vous avez une autre question?

PAR M. YVAN CROTEAU:

6950 Ça fait que le projet actuel, je dirais, il nuira pas à la plantation qui est déjà en place en ce moment?

PAR LE PRÉSIDENT:

6955 On va poser la question.

Est-ce que le projet actuel va nuire à votre projet de plantation?

PAR Mme LUCIE ROGER:

6960 Non. La plantation est faite sur le territoire non organisé plus au sud, alors ça contrevient pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

6965 OK. Avez-vous une autre question?

PAR M. YVAN CROTEAU:

6970 Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est terminé?

6975

PAR M. YVAN CROTEAU:

Oui.

6980

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup. Merci monsieur Croteau.

6985

Il me semble qu'il y avait une autre personne dans ma liste, je crois que c'est madame Myriam Germain-Sylvain! Elle n'est pas ici, OK.

Il y avait aussi deux (2) questions qu'on a reçues par courriel.

6990

Certains sujets ont été couverts, donc pour ceux qui nous écoutent sur le Web, la Commission va, à partir des réponses qu'on a obtenues et des questions qui ont été soulevées cet après-midi, voir s'il y a lieu d'acheminer les questions, mais je crois qu'elles ont été répondues pour la plupart.

6995

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

7000

Donc ceci clôt officiellement la première partie de l'audience publique.

Pour ceux d'entre vous qui ont des documents à déposer ou des réponses à nous faire parvenir, je vous rappelle que la Commission d'enquête souhaite les obtenir au plus tard dans une semaine.

7005

Notre objectif est de rendre accessibles au public ces documents et ces réponses pour les aider à élaborer leur opinion qu'ils présenteront en deuxième partie de l'audience qui aura lieu, je le rappelle, à l'auditorium de l'École Renaud à compter de mardi 14 avril à dix-neuf heures (19 h).

7010

Entre-temps, la Commission poursuit ses travaux. Le travail fait juste commencer pour nous. Et elle recevra jusqu'au 20 mars prochain, ce que je précisais durant l'après-midi, les questions provenant tant des personnes qui n'ont pu assister aux séances d'aujourd'hui que des participants actuellement présents qui souhaiteraient compléter leur compréhension du projet.

7015 Il appartient toutefois à la Commission de juger de la pertinence de la question. Le cas échéant, les réponses seront déposées et accessibles dans les centres de consultation et dans le site Web du BAPE.

7020 Je vous rappelle qu'il est important de manifester votre intention de déposer et de présenter un mémoire écrit et-ou une opinion verbale auprès de madame Anne Lacoursière, la coordonnatrice de la présente Commission, au plus tard le 31 mars.

L'objectif vise à préparer l'horaire de la deuxième partie de l'audience publique.

7025 Pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre opinion, je souhaite que vous transmettiez votre mémoire au plus tard au secrétariat de la Commission d'enquête, au plus tard le 8 avril prochain à midi (12 h).

7030 Pour vous aider à préparer votre mémoire, le BAPE a produit un guide d'information sur la préparation d'un mémoire, lequel guide est disponible à l'arrière de la salle ainsi que dans le site Web du BAPE.

7035 En deuxième partie de l'audience, la disposition de la salle est bien différente. Seule la table des participants et celle de la Commission demeurent en place.

Le promoteur et les personnes-ressources qui souhaitent être présents seront les bienvenus. Toutefois, ils ne seront plus appelés à intervenir devant la présente Commission.

7040 Cette deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes, des municipalités et des organismes municipaux ou paramunicipaux sur le projet et sur ses répercussions.

7045 Je vous accorderai quinze (15) minutes de présentation. Il va de soi que mon collègue et moi pourrons échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion. Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la Commission.

7050 Pour terminer, je remercie le porte-parole du promoteur, monsieur Jean-Sébastien David, et son équipe, de même que les personnes-ressources, pour toute l'information fournie au cours de cette première partie d'audience, des audiences qui se sont terminées par fois tard.

Merci aux participants d'avoir questionné ce projet, ce qui nous a permis d'en approfondir différentes facettes.

7055 Enfin, je remercie les gens de la technique, monsieur Daniel Moisan et Richard Grenier, la sténotypiste madame Denise Proulx, de même que l'équipe de la Commission d'enquête et les analystes, madame Édith Bourque, madame Julie Crochetière, Sylvie Mondor, la coordonnatrice de la Commission madame Anne Lacoursière, la conseillère en communication madame Danielle

Hawey, le responsable de la webdiffusion en audio et en direct, monsieur Pierre Dufour, ainsi que mon collègue Jacques Locat.

7060

Au plaisir de vous revoir le 14 avril prochain.

Merci encore de votre participation à cette première partie de l'audience publique et bonne fin de soirée.

7065

Je vous rappelle que nous avons mis aussi à votre disposition un petit formulaire pour notre service à la clientèle, je vous invite à remplir ce petit sondage là.

Merci beaucoup, à la prochaine.

7070

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

7075

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.

7080